



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de CAP Nord Martinique

ENTRE

La Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique

Représentée par son Président Bruno Nestor AZEROT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération n° CC-07-2020/055 en date du 15 juillet 2020

Ci-après désigné par CAP Nord Martinique ou CAPNM

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet de Martinique Jean-Christophe BOUVIER

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Collectivité Territoriale de Martinique

Représentée par le Président du Conseil Exécutif Serge LETCHIMY

Ci-après désignée par « la CTM » ;



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour réaliser, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme. Ceci dans le cadre d'un projet de territoire qui prend en compte ses besoins et les objectifs des politiques territorialisées de l'état.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y compris leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.



Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

CAP Nord en se saisissant de ce nouveau mode de contractualisation s'inscrit dans une démarche « offensive » et de mise en cohérence en favorisant une approche partenariale impliquant tous les acteurs œuvrant sur le territoire.

Ce territoire qui longtemps a été une locomotive a peu à peu perdu de son influence et le défi que chaque élu veut relever est de le relancer pour rattraper les écarts qui se sont creusés et être à nouveau un territoire d'impulsion en termes de développement.

Ainsi, les projets conduits par l'EPCI en adéquation avec les orientations des élus et le diagnostic territorial s'inscrivent dans une démarche systémique pour mettre en œuvre toutes les actions concourant à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en développant un tissu économique s'appuyant sur une redynamisation des bourgs en lien avec le développement d'un tourisme responsable, valorisant le patrimoine naturel et culturel permettant ainsi de relancer l'attractivité et la visibilité du territoire.

Article 1 - Objet du contrat

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le contrat de convergence et de transformation et l'accord territorial de relance se déclinent concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

A noter : Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, sur l'évolution de création ou de fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu est constitué de prestations sociales ne sont pas encore connues.

1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Avant-propos : La présentation du territoire de CAP Nord Martinique s'appuie sur le diagnostic mené par le cabinet FORS entre janvier et février 2022 et validé en bureau communautaire du 03/02/2022. Le diagnostic complet constitue l'annexe 9.

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 18 communes regroupées au sein de 3 bassins de vie (Centre Atlantique, Nord Atlantique et Nord Caraïbe) depuis le 1^{er} janvier 2014.

Parmi ces communes, 3 sont densément peuplées, 6 ont une densité intermédiaire et 12 communes présentent une faible densité démographique.

Au 1^{er} janvier 2020, la population de CAP Nord Martinique était de 97 582 habitants pour un total en Martinique de 364 508 habitants.

Le budget principal CAP Nord Martinique s'établit en 2020 à 102,2 millions d'euros essentiellement en provenance des ménages de l'agglomération et des entreprises présentes sur ce territoire.

La communauté dispose de 4 budgets annexes (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi -PLIE intercommunal- ; Pépinière d'entreprises multisite NordCréatis ; Eau ; Assainissement - LEADER). Comparativement, les budgets principaux des agglomérations Espace Sud et Centre de la Martinique s'élèvent respectivement et approximativement à 145,78 millions d'euros et 172,4 millions d'euros pour la même période. CAP Nord Martinique est donc l'agglomération avec le budget le plus bas alors qu'elle compte 18 des 34 communes de la Martinique. Son caractère essentiellement rural de la CA implique de nombreux défis notamment en apport de services à la population. Les moyens alloués se doivent d'être à la hauteur des défis à relever.

Parmi les compétences dévolues à CAP Nord Martinique et concernées par ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

- **Toutes les compétences obligatoires** : Développement économique, Aménagement de l'espace, Equilibre social de l'habitat, Politique de la ville,
- **Toutes les compétences optionnelles** au nombre de 3 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- **L'ensemble des compétences facultatives** notamment la création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants ; la promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique ; l'étude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire...

Ce CRTE se trouve ainsi aux confluences des compétences de CAP Nord et de l'impulsion générale de l'Etat à travers à la fois les plans co-signés avec la CTM, notamment le contrat de convergence 2019-2022, mais également les plans nationaux dans leur déclinaison territoriale et les dispositifs de droit commun.

CAP Nord Martinique a trois visages aux spécificités propres ce qui fait à la fois son originalité et sa force mais surtout sa complexité :

- Le **Nord Caraïbe** qui compte huit communes (Prêcheur, Saint-Pierre, Morne Rouge, Carbet, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Bellefontaine et Case-Pilote)
- Le **Centre-Atlantique** qui se compose des communes du Robert, la Trinité, Gros-Morne et Sainte-Marie, complètement intégré dans l'aire urbaine de Fort de France
- Le **Nord Atlantique**, formé de six communes (Grand-Rivière, Macouba, Basse-Pointe, Ajoupa Bouillon, le Lorrain et Marigot) avec une assise rurale bien que confrontée au recul de l'activité agricole.



De plus, le **Nord de la Martinique est très montagneux**. Il se compose de deux importants massifs volcaniques : la montagne Pelée (1397 m) et les Pitons du Carbet (1196 m) entourés de forêts tropicales. L'extrême nord est dominé par la montagne Pelée avec son dôme et ses ravines (coulées) qui descendent jusqu'à la mer. Plus au centre, on trouve la chaîne des pitons du Carbet qui se prolonge jusqu'au morne Jacob. Les pentes, plus prononcées, sont couvertes d'une riche végétation, grâce à la forte humidité. Néanmoins la côte Nord-Caraïbe, située sous le vent des reliefs, est plus abritée des pluies.

La population du territoire est inégalement répartie ; les communes les plus peuplées au sein de CAP Nord Martinique sont celles situées à l'Est du territoire du Centre Atlantique (Sainte-Marie, La Trinité, Le Robert et Gros Morne, le Lorrain).

Comparativement au centre très urbanisé de l'île (territoire de la CACEM), et au sud, plutôt balnéaire, le Nord de la Martinique dispose d'un ensemble de ressources diversifiées dont la valorisation devrait être un des vecteurs du développement local.

Ensuite, **la tendance démographique est à la baisse** comme pour l'ensemble de la Martinique depuis le début des années 2000, en raison d'une nette détérioration du solde migratoire. La population décroît encore plus fortement que sur le reste du territoire (- 1,2 % en moyenne chaque année). Cette intercommunalité concentre de nombreuses communes de moins de 5 000 habitants (13/ 18 communes). Le caractère rural du territoire, les opportunités d'emploi réduites, la faible accessibilité et le vieillissement de la population sont des éléments explicatifs de cette baisse démographique.

La commune de Bellefontaine, 1 813 habitants, continue d'attirer ; aussi sa population ne cesse d'augmenter depuis 2008 (+ 1,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2013 et + 2,4 % par an en moyenne entre 2013 et 2019).

Le solde migratoire négatif, du fait notamment de nombreux jeunes qui partent pour leurs études et qui ne reviennent pas (la classe d'âge 18-28 ans représente 52 % des migrations hors du territoire martiniquais) n'est pas compensé par le solde naturel, lui-même en baisse (diminution du nombre de naissance et augmentation du nombre de décès).

De plus, il est constaté une réduction tendancielle de la taille des ménages, qui suit globalement l'évolution de la moyenne hexagonale. Ce constat confirme l'enjeu démographique et entraîne des conséquences sur la taille des logements et les besoins individuels quantitativement plus réduits.

Il a ainsi observé un **vieillissement de la population**. Les projections démographiques de l'Insee annoncent un renforcement marqué du phénomène de vieillissement en Martinique, dont l'incidence risque d'être importante pour CAP Nord. Le rythme du vieillissement de la population est, sur ce territoire, plus rapide que la moyenne hexagonale, dépassée en 2018.

Ces divers constats posent les questions de l'attractivité économique, du renouvellement de la population, du développement nécessaire des services aux personnes âgées, de l'emploi tant pour les jeunes que les personnes âgées de 40 à 60 ans. La **densité de population reste élevée** dans certaines communes, ce qui entraîne un fort impact sur les milieux (artificialisation des sols) et l'utilisation des ressources (eau notamment en période de carême). Cette caractéristique a également un impact sur le développement du territoire en empêchant l'application de mesures rurales dans les mêmes conditions qu'au niveau national.

CAP Nord Martinique dispose d'un **maillage d'équipements et de services de proximité** mais la part de la population éloignée des soins de proximité reste importante (10,3% comparativement à la moyenne nationale qui est de 0,7%) ce qui a une incidence sur le bien-être de la population et plus généralement l'accès aux services publics.



Afin de renforcer la présence des services publics de proximité et d'apporter une réponse pour les formalités du quotidien, l'Etat a soutenu la mise en place plusieurs Maisons France Services dans le Nord, la structure communale du Lorrain, la structure de Case-Pilote portée par l'UDAF et les structures postales du Morne-Vert et du Prêcheur.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés, les professions intermédiaires, les ouvriers, en proportion globalement supérieure à la moyenne territoriale de la Martinique mais on relève un nombre d'inactifs et de retraités plus élevés.

1.1 CAP Nord Martinique, un territoire doté d'une économie diversifiée explorant des potentialités nouvelles

Cap Nord Martinique est un acteur de la modernisation de l'économie martiniquaise, tant du point de vue de l'industrie que du secteur agricole. Toutefois, la concentration de l'activité économique sur la CACEM engendre une saturation des axes routiers et pénalise le développement économique local du Nord. Le nombre important d'actifs, supérieur à la moyenne martiniquaise, qui change de communes pour exercer leur activité professionnelle l'illustre pleinement.

En 2018, seulement 38,2% des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence et 61,8% doivent travailler dans une autre commune, ce qui est supérieur à la moyenne martiniquaise (respectivement de 42,8% et 57,2%).

L'ensemble de ces éléments induisent que l'enjeu n'est pas simplement de rattraper des retards structurels et de compenser les effets de la crise sanitaire mais également de trouver des potentialités d'emplois et d'attractivité économique nouvelles.

Composition de la population active

La population du territoire de CAPNM entre 15 et 64 ans est de 61 343 habitants représentant un taux de 70,5% d'activité et 29,5% d'inactivité (Insee, 2018).

Globalement, on constate entre 2008 et 2018 une baisse de la part de la population de 15 ans ou plus ayant un emploi. Cette baisse est éprouvée par l'ensemble du territoire martiniquais. Le nombre de salariés a tendance à diminuer alors que la part des non-salariés augmente sensiblement. Le taux de chômage des 15-64 ans est de 26% avant la crise sanitaire (Insee, 2018).

Le revenu médian de la population de CAP Nord Martinique est légèrement inférieur à celui de la Martinique

Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian national, est d'environ 32%, contre 29,8 % pour la Martinique et 14,9 % pour l'hexagone.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le territoire de CAP Nord (hors retraités) sont regroupées dans le tertiaire puis l'agriculture, l'industrie et la construction.

Structuration de l'offre et du tissu économique local

Le niveau de l'offre commerciale est globalement plus faible que pour les autres EPCI, sa concentration dans certaines centralités est plus réduite à l'exception de Sainte-Marie et Trinité et le Robert et certaines communes pâtissent de leur éloignement géographique et du relief (Grand-Rivière, le Prêcheur, Fonds Saint-Denis).

L'industrie se développe de manière diffuse dans le nord : carrières à Saint-Pierre, agroalimentaire au Morne-Rouge, au Carbet, à Ajoupa-Bouillon, à Sainte-Marie, au Gros-Morne



Des secteurs se développent et se transforment à l'instar du marché de l'énergie, notamment sous l'effet de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte¹. Toutefois, bien que représentant un levier de croissance, les énergies renouvelables représentent un coût financier important étant donné les coûts d'entrée élevés dans ce domaine. En outre, l'estimation de la taille des entreprises n'est pas encore fine et par voie de conséquence la connaissance de la structure du tissu économique local, bien que l'on puisse constater un nombre important de petites entreprises.

Les créations d'entreprises suivent globalement la tendance générale du territoire, concernant en majorité les domaines du commerce, transport, hébergement et restauration, la construction et l'industrie.

Le taux de création d'entreprises est plus faible que la moyenne nationale mais supérieure à la moyenne territoriale. La crise sanitaire a eu pour effet d'infléchir la tendance positive de 2018, caractérisée par un fort regain de micro-entreprises, principalement dans le secteur tertiaire. Le nombre d'emplois atteint près de 25 000 en 2018, chiffre en quasi-stagnation depuis une décennie.

Pour répondre à ces constats territoriaux, CAP Nord Martinique a amorcé des projets structurants pour redynamiser les centres-bourgs, renforcer le tissu économique local, soutenir l'innovation dans un souci de renforcement des services de proximité, d'accompagnement à la transformation des entreprises, d'éco-exemplarité et d'inclusion sociale.

Ces projets sont d'ores et déjà partiellement accompagnés par l'Etat et devront être renforcés :

- **En matière de revitalisation des centres** les actions du Programme Petites villes de demain notamment dans quatre villes (Le Carbet, Saint-Pierre, Sainte-Marie et la Trinité) participent au développement économique du territoire. CAPNM concentre 4 lauréats sur 10 à l'échelle de la Martinique. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de l'action de revitalisation des centres bourgs impulsée en 2010 en partenariat avec la CCIM et la Région (25 opérations dans 16 communes sur les 18 de CNM). Ces projets en cours s'inscrivent également dans la déclinaison du 3^{ème} axe du CCT 2019-2022 « Attractivité et accessibilité du territoire ».
- En ce qui concerne la dynamisation du tissu économique local, plusieurs projets connexes sont mis en œuvre. Il s'agit prioritairement de soutenir les secteurs stratégiques, ce que fait CAP Nord à travers des moyens déployés en faveur de :
 - De la connaissance des besoins des entreprises,
 - De la valorisation des vitrines et façades commerciales,
 - D'un soutien conséquent aux entreprises : au niveau de leur création avec la pépinière d'entreprises,
 - D'une mobilisation pour un projet « Territoire d'industrie » issu du Plan de relance,
 - De l'innovation à travers le projet E-Nord qui relie les trois sites de la Pépinière à partir du site central situé au Robert ainsi que le soutien de l'Etat à l'innovation par un PIA4 territorialisé
 - De la limitation des effets de la crise sanitaire :
 - En préparant des réponses à l'émergence de problématiques économiques nouvelles
 - La protection de l'environnement à travers par exemple la promotion de l'éco-exemplarité pour l'immobilier de l'activité commerciale par la création d'une plateforme du bâtiment durable.
 - Du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)

¹ Couverture à 50% du mix énergétique avec des énergies renouvelables en 2020 et autonomie énergétique en 2030



Cap Nord présente la volonté forte de développer la sphère maritime et l'économie bleue à travers la préservation des milieux marins dans la déclinaison du SCOT, une étude sur l'opportunité d'un Contrat de rivière du Galion 2 ou encore un accompagnement de la filière aquaculture d'eau douce.

En outre, la montée en compétences des marins-pêcheurs est prévue par un projet de structuration de la pêche par la formation.

Le tourisme, un facteur de développement économique et de promotion du territoire

Sur le territoire de CAP Nord, il est constaté un faible nombre d'hébergements collectifs (résidences de tourisme et hébergements assimilés ; villages vacances - maisons familiales ou auberges de jeunesse - centres sportifs), et une part mince des hôtels touristiques de la Martinique

L'offre d'hébergement touristique, au-delà des hôtels, s'est diversifiée dans le Nord de la Martinique ces dernières années (hébergement chez l'habitant, Air BnB...) même si aucune étude ne permet de quantifier ces changements. Plus particulièrement, les gîtes ne sont pas encore dans l'ensemble répertoriés pour créer une cohérence de l'offre existante et la valoriser.

La stratégie territoriale du SCOT souligne l'importance d'une mise en cohérence du maillage de l'offre culturelle et de découverte originale qui doit porter un sens spécifique et se faire le reflet de l'identité du Nord de la Martinique.

CAP Nord Martinique a développé une stratégie locale et a décidé de concentrer ses efforts sur la valorisation des atouts du territoire, notamment en matière de culture (patrimoine, histoire, excursions, gastronomie) :

- Par les travaux du DoME de Grande Savane et sa mise en exploitation (la valorisation du site dans un parcours touristique reste un enjeu fort) : A travers cet équipement, Cap Nord Martinique valorise un patrimoine naturel d'exception et attire l'attention des visiteurs sur la préservation de l'environnement
- Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne de Vivé au Lorrain/ Parc Caribéen de la Vie Amérindienne
- Faire de la Zone d'Aménagement Touristique (ZAT) de Pointe Melon au Robert une zone d'activité et d'emplois
- Des projets de coopération décentralisée avec des villes haïtiennes et mexicaines, soutenus par les fonds européens
- Saint-Pierre Ville d'art et d'histoire, ce label est vecteur de fréquentation touristique et favorise la restauration de davantage de sites patrimoniaux.
- L'inscription de la yole ronde au patrimoine immatériel de l'UNESCO.
- La candidature des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique sur la liste du patrimoine mondial...
- Les zones de mouillage de Saint-Pierre et du Carbet sur la côte caraïbe et sur la côte atlantique du Robert et de la Trinité
- La valorisation de la gastronomie locale avec une dynamique relancée autour de la restauration au Carbet, à Sainte-Marie et autour de manifestations culinaires ou /et agroalimentaires tels les la fête du rhum à Sainte-Marie, le « boyo ton » au Prêcheur...



1.2 CAP Nord Martinique, un territoire doté d'un bon niveau de qualification et de formation professionnelle mais confronté à la fuite des talents et à la nécessité de préparer les emplois de demain

Le territoire dispose d'un maillage de structures d'enseignement supérieur notamment dans les filières techniques supérieures et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que diverses autres spécialités qui complètent l'offre existant dans le reste du territoire martiniquais.

Au niveau des centres de formation, le territoire du Nord accueille le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) au Carbet et au Lorrain, et peut bénéficier des formations au niveau du territoire martiniquais :

- Formations à distance,
- L'Institut martiniquais de formation professionnelle des adultes (IMFPA)
- Réseau GRETA Martinique (formation continue des adultes),
- Centre de formation de la Chambre du commerce et de l'industrie de Martinique (CCIM).

Toutefois, on constate une réduction récente de l'offre de formation, et la part de non diplômés reste élevée, particulièrement pour les hommes (près de 30%) en 2018. Si le niveau de formation des habitants est bon sur le territoire de CAP Nord, la part des jeunes de 15-24 ans sans emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion est élevée (25 % au regard d'une moyenne de 17 % pour la France en 2018). On constate néanmoins une baisse sensible du nombre de jeunes en difficultés d'insertion entre 2013 et 2018 (d'environ 2%).

Pour répondre aux enjeux du territoire en matière de qualification et de formation professionnelle, Cap Nord souhaite avec son PLIE et sa politique de développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) soutenir l'accompagnement auprès des publics en difficulté d'insertion et en manque de qualification ainsi que les initiatives « jeunesse » qui figurent à la fois dans le projet politique de la collectivité et dans l'axe I du CCT 2019-2022.

Ces préoccupations, la crise sanitaire en développant le recours au télétravail et en mettant en évidence le poids de l'isolement le prouve, ne peuvent être relevés sans une réelle mise en place d'une stratégie du numérique sur le territoire nord permettant de rendre les différents services accessibles au plus grand nombre.

1.3 Le numérique, un levier pour le développement du territoire aux effets positifs mais manquant de stratégie locale

La stratégie numérique fait partie intégrante du développement économique du territoire, de la transformation agricole, de la qualité de la formation continue et professionnelle, de la modernisation du système de santé et de l'accès aux soins. Il est dans ce cadre essentiel d'envisager son déploiement et son usage dans une double approche de transformation et d'inclusion des acteurs locaux et des habitants.

Le numérique est un support essentiel du développement économique. L'augmentation générale du niveau de vie, de nombreuses initiatives qui émergent (tiers-lieux itinérants, MSAP, cyberbase...), une filière agricole d'où émergent de plus en plus de projets "agrotech", un secteur de la e-santé de plus en plus dynamique et l'implication des acteurs privés dans la résilience du territoire sont autant d'éléments qui favorisent les usages numériques.



Le Schéma Numérique de Martinique établit une feuille de route stratégique concernant les futurs usages du numérique sur le territoire martiniquais. Il s'appuie d'une part sur un diagnostic des infrastructures et réseaux de communication existants et en cours de déploiement et d'autre part sur les initiatives en matière d'usages et services numériques présentes sur le territoire dans les secteurs public et privé. Cette vision stratégique s'articule avec les schémas directeurs existants (SDTAN, SCoRAN, SRADT, STDEII, SRI...) et se place plus particulièrement dans la continuité du SDTAN de Martinique (2013) qui fixait les grandes orientations de la Collectivité en matière d'infrastructures numériques et de déploiement du THD.

Depuis 2020, CAP Nord Martinique est un territoire d'action pour un numérique inclusif. L'EPCI développe plusieurs projets structurants :

- Faire du numérique un levier d'accès aux services publics :
 - Infrastructures et service de proximité numérique avec un Bus numérique
 - Créations de services et d'espaces publics numériques dans les communes
- Réduire la fracture numérique :
 - 2 conseillers numériques France services au sein de l'EPCI
 - 15 conseillers numériques répartis dans les villes du Carbet, Prêcheur, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Robert, Gros-Morne, Grand-Rivière, Lorrain, Basse-Pointe
 - Accompagnement de la jeune parentalité (Portail Famille)
 - Développement du PASS Numérique pour le public du PLIE
 - Ateliers de sensibilisation organisés à partir du réseau de bibliothèques
- Faciliter le rapport entre l'administration et les citoyens par le développement de la e-administration :
 - Un projet numérique porté sur une amélioration de la gestion administrative intercommunale
 - Améliorer le rapport aux administrés notamment à travers le développement des e-services
- Accompagner les entreprises dans la transformation numérique :
 - Un projet de recrutement de 2 managers numériques afin d'accompagner la transformation digitale des entreprises est à l'étude à la CTM.
 - L'existence d'un média-lab permet d'animer des ateliers, de développer une pratique audiovisuelle et pourrait être mobilisé à terme pour former les demandeurs d'emplois dans une optique de formation professionnelle et de développement économique
 - Un projet de Serre numérique est porté par le territoire (Convention territoriale Nord Caraïbes avec la CTM)
 - Création d'une plateforme numérique pour le développement de l'entrepreneuriat et de l'offre commerciale

Le nord inscrit dans la modernité mais également grenier historique de la Martinique a pleinement conscience du rôle à jouer pour renouer avec une agriculture, secteur clé de son développement économique, mais repensée de manière vertueuse, soucieuse de la préservation de l'environnement tout en produisant de l'emploi et des revenus.

1.4 CAP Nord Martinique pleinement engagé dans la démarche de transition agricole à travers l'agro transformation et la volonté de renouer avec le patrimoine local

La surface agricole sur le territoire de CAP Nord tend à diminuer ainsi que le nombre total d'exploitations (-20% environ lors de la dernière décennie), avec un vieillissement progressif des chefs d'exploitation.



Plus spécifiquement, si on constate une baisse de la surface agricole utile (SAU) dans l'ensemble, la SAU moyenne tend à augmenter.

Globalement, les micros, petites et grandes exploitations tendent à diminuer au profit des exploitations à taille moyenne. En ce qui concerne la nature des productions agricoles et animales, on souligne une baisse des fruits (et cultures permanentes), des fleurs et de l'horticulture, des bovins et volailles. En revanche, il y a une augmentation de la production de légumes et une stagnation de l'élevage de porcins.

CAP Nord développe des projets de valorisation de la production locale :

- Programme de désenclavement des agriculteurs du Nord
- Etude sociologique pour établir la composition et les profils de l'agriculture du Nord
- Pistes d'amélioration de la commercialisation des produits agricoles du Nord avec l'exploration de l'opportunité d'un marché de gros/semi gros
- PAT au Prêcheur
- Jardins partagés (Concours jaden créyol et éducation à la santé DGA AIE CAPNM)

1.5 Un réseau de transport insuffisant nécessitant une transformation et une diversification sur le territoire de CAP Nord Martinique

CAP Nord Martinique est contraint par la concentration d'emploi sur le territoire de la CACEM, notamment Fort-de-France et le Lamentin où se trouvent plus de la moitié des emplois. Or, environ 50 % des actifs ne résident pas dans ces zones.

A elles seules, les communes de Fort-de-France et du Lamentin captent 60% des migrations pendulaires, soit en moyenne 4 500 navetteurs par jour.

CAP Nord se retrouve ainsi confronté à des déplacements massifs et quotidiens en direction de la CACEM qui a une double conséquence : la saturation des axes routiers et la perte d'attractivité économique du territoire nord.

C'est le véhicule individuel motorisé qui est le premier mode de transport pour aller travailler : il représente plus de 80% des déplacements. Cette utilisation massive des véhicules individuels polluants contribue à un engorgement des axes routiers, donc une augmentation des temps de trajet, et à des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement sur le territoire de Cap Nord.

Malgré la mise en service du transport collectif en site propre (TCSP) en août 2018, encore très peu de personnes (8 à 10%) utilisent les transports en commun pour aller travailler, le TCSP ne desservant pas les villes du territoire nord. Par ailleurs, le télétravail n'est que peu développé, bien qu'en augmentation depuis la crise sanitaire.

En outre, le trafic a largement augmenté sur les routes littorales, notamment sur la liaison Saint-Pierre - Fort de France.

La compétence transport est exercée par Martinique Transport depuis 2014. Cependant, CAP Nord Martinique souhaite développer des projets structurants pour optimiser le réseau de transports en commun, développer les mobilités douces, verdier le parc automobile et garantir un accès équitable à tous à ces diverses modalités de transport.

La prise en compte de la qualité de la vie des citoyens, colonne vertébrale du projet des élus pour le territoire, outre les questions de mobilité, implique la poursuite voire le renforcement des programmes déjà en cours concernant les graves problématiques autour de l'eau et de l'assainissement. La résolution de ces difficultés étant fondamentales pour la totalité du territoire martiniquais.



1.6 L'amélioration de l'accès, de la protection, de l'entretien de l'eau et de l'assainissement, un défi central pour le territoire CAP Nord Martinique pour les années à venir

L'accès à l'eau et l'assainissement s'intègre dans un cadre constitué du Contrat de progrès de la Communauté d'Agglomération du pays Nord de la Martinique 2020-2024 afin de poser un diagnostic sur ces deux compétences, prévoir les améliorations nécessaires. Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence des Acteurs de l'Eau (CAE). Il préconise la diversification de la ressource en se tournant vers les eaux souterraines, la sécurisation des usines de traitement, la création d'interconnexions, le stockage d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux.

De manière plus spécifique, ce contrat traite tant de la gouvernance des deux compétences (Eau et Assainissement), que des améliorations nécessaires en termes de production, d'accès, d'entretien des réseaux. Il pose également la base du transfert de compétence des eaux pluviales urbaines qui relève désormais des EPCI et qui constitue un enjeu majeur pour les années à venir ; les estimations faites étant souvent sous-estimées au regard des besoins réels.

Eau Potable

Jusqu'en 2016, les 18 communes de CAP Nord étaient organisées en syndicats en dehors de la commune de Morne Rouge. CAPNM a pris la compétence Eau en janvier 2017. Cap Nord dispose de 24 des 36 captages existants en Martinique.

En outre, quatre communes (Gros-Morne, Lorrain en plus de Saint-Joseph et de Fort de France) fournissent 85 % de l'eau potable de Martinique.

Le service d'eau potable dans le Nord est confronté à des difficultés en matière de qualité de ressources, de production et de rendement :

Cela conduit à un degré élevé de contamination de l'eau (qui s'explique tant par le chlordécone que par d'autres pesticides)

- Un rendement de réseau peu élevé (loin de l'obligation légale posée par le Grenelle 2 qui est de 69%)
- Un dysfonctionnement dans la production en raison de l'ancienneté de deux usines (entièrement à reconstruire)
- En termes de quantité de ressources pendant certaines périodes de l'année en raison des pertes sèches, notamment pendant le Carême bien que le Nord soit mieux loti que le sud du territoire sur ce point et qu'une diversification de la ressource (eaux souterraines) soit mise en œuvre. Cette dernière n'est pas toujours maîtrisée malgré une grande potentialité
- Le matériau utilisé pour les conduits n'est plus adapté (fragile, peu de résistance)
- La nature des sols et la topologie soumettent le réseau à des contraintes importantes
- Une forte vulnérabilité des ressources au changement climatique
- Les installations UV ne sont pas adaptées au milieu (développement H2S qui ne résiste pas)

De plus, la gouvernance de l'eau, la dimension réglementaire de la protection des captages et l'intégration de la prévention des risques naturels sont actuellement des enjeux forts de l'EPCI :

- Une interrogation quant à la gouvernance de l'eau à partir de 2024 : une hésitation existe encore sur la continuité donnée à la délégation de service public (DSP) ou l'éventuel passage à une gestion en régie. Cet enjeu est à articuler à la réflexion sur la mutualisation des ressources avec les autres EPCI²
- Sur le plan réglementaire, les 24 captages de Cap Nord ne font pas tous l'objet d'un arrêté préfectoral de protection (seulement 17 sont effectivement concernés)
- Il existe un enjeu fort de mise en conformité de certaines usines
- Si la programmation pluriannuelle du Plan Séisme intègre la prévention des risques avec le confortement parasismique des réservoirs et que le Contrat de progrès contient une ligne budgétaire sur la réhabilitation et la protection des réservoirs ; la prévention des risques ne fait pas l'objet d'une approche intégrée et globale au niveau de l'eau dans le Nord (Ce problème est commun aux autres EPCI).

Assainissement

Au niveau de l'assainissement collectif, moins de 25% des foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Une redevance d'Assainissement collectif est appliquée aux raccordables non raccordés et aux raccordés non assujettis.

CAP Nord fait face à un réseau d'assainissement collectif très peu développé, particulièrement dans les communes au centre du territoire (Morne Vert, Gros Morne, Morne rouge).

Certaines communes ont été identifiées comme des zones prioritaires pour un accompagnement dans la mise en conformité du réseau d'assainissement non collectif : Trinité, Sainte Marie, Gros Morne, Saint Pierre, le Carbet, Morne Vert, Case Pilote.

Les difficultés relatives à l'eau et l'assainissement ne sont pas propres à CAP Nord Martinique. L'alimentation en eau potable est actuellement insatisfaisante à l'échelle de la Martinique, en matière de sécurité de l'approvisionnement ainsi que du prix de l'eau. **La situation est très fragile en matière de distribution du fait de la sécheresse, des pluies intenses ou des casses de conduites. Cela se traduit par :**

- Des effets néfastes de la qualité actuelle de l'assainissement sur le logement.
- Des impacts environnementaux négatifs avec des déversements non maîtrisés pour l'assainissement non collectif et des fuites pour l'assainissement collectif
- De manière plus spécifique à CAPNM, l'assainissement est une source de déséquilibre budgétaire

CAP Nord Martinique a mis au point une stratégie locale à travers son Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en juillet 2020.

- Garantir une mise en œuvre locale et opérationnelle des travaux à effectuer dans le domaine de l'eau (production et distribution) par le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, en cours de réalisation et qui sera finalisé fin 2022
- De même sur l'autre volet avec le Schéma Directeur Assainissement réalisé qui est en cours de révision et qui nécessite encore un diagnostic et un zonage.
- Des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement sont en cours afin de faire face à la situation de coupures d'eau

² Certaines ressources sont d'ores et déjà mutualisées notamment entre la CTM et l'Espace Sud avec une ressource commune qui est la Rivière Blanche



Cap Nord Martinique doit faire face à des problématiques nouvelles qui constituent des priorités pour les années à venir :

En matière de nouvelles compétences :

- D'abord, le transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines, pose une difficulté particulière au regard de la sous-estimation des besoins réalisés dans le cadre du Contrat de progrès³. La gestion de cette compétence nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires pour les années à venir.
- Ensuite, la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a également créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), confiée aux communes avec obligation de la transférer aux EPCI à Fiscalité Propre à compter du 1er janvier 2018. CAPNM a hérité de cette compétence. Une politique globale de gestion du cycle de l'eau à l'échelle de l'île se dessine progressivement.

Le caractère prioritaire de la prise en compte de ces problématiques se comprend d'autant qu'elles ne peuvent être dissociées des problématiques environnementales sur un territoire exposé aux aléas climatiques, aux risques environnementaux et qui a obligation avec le reste de la Martinique de repenser la manière de se réapproprier son environnement.

1.7 Des paysages, espaces protégés, milieux naturels, biodiversité, fragilisés par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols

Le territoire est constitué de trois composantes géographiques :

- Les reliefs montagneux : la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet (érosion, vallées encaissées), haut plateau du Morne-Rouge.
- Les mornes : versant Centre Atlantique depuis les confins du Gros-Morne et Sainte-Marie jusqu'au Robert en passant par Trinité.
- Les littoraux : Caraïbe (hygrométrie faible, pentes abruptes, nombreuses embouchures de rivière), nord atlantique (hygrométrie élevée aux pentes moins marquées et falaises directement exposées à la houle), centre atlantique (découpé entre presqu'îles, baies, havres et îlets).

La préservation de l'environnement est confrontée à l'urbanisation en Martinique qui continue d'augmenter (+2,9% entre 2008 et 2018) plus fortement qu'en hexagone (+1,3% en moyenne), bien qu'il y ait de moins en moins de zones constructibles dans les Plans Locaux d'Urbanisme, conçus avec une prise en compte plus stricte des risques naturels. Cette forte urbanisation prend sa source dans la concentration démographique sur les littoraux (accentué par l'activité touristique) et les centralités, avec un mitage des espaces naturels très marqué et une pression particulièrement marquée sur le littoral.

Le territoire de CAP Nord est particulièrement confronté à des risques naturels et technologiques

Le territoire du Nord est fortement soumis aux aléas du changement climatique et les 18 communes sont couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN). En revanche aucune n'a de plan concernant les risques technologiques alors que ces risques sont bien présents. Pour faire face au changement climatique, en 2021, CAP Nord Martinique a fait évoluer ses documents de planification intercommunale, conformément à la loi portant Évolution du Logement et Aménagement Numérique (Loi ELAN du 23 novembre 2018). En

³ Une clause de revoyure devait intervenir avant le 31 décembre 2021



outre, le SCOT de CAP Nord Martinique étant en cours de révision, le marché de la révision du SCOT a été résilié en janvier 2021 pour élaborer un nouveau document.

Le groupe d'experts intergouvernemental (GIEC) qui étudie l'impact de l'activité humaine sur les changements climatiques prévoit une augmentation du niveau de la mer de 50cm à l'horizon 2050 et de 80cm en 2100. Les populations et activités (résidences, industries, tertiaires, etc.) du littoral seront donc directement impactées par des phénomènes de montée des eaux marines ou d'érosion, ce, même si CAP Nord ne compte pas la majorité du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982.

Les risques naturels et technologiques locaux sont essentiellement liés aux séismes forts, et éruptions volcaniques, aux inondations, aux mouvements de terrain et au transport de marchandises dangereuses et dans une moindre mesure l'industrie.

Certains moyens sont mis en œuvre par CAP Nord pour répondre à ces diverses problématiques :

- Prévention des risques naturels : mise aux normes parasismiques et bâtiments scolaires à travers le Plan Séismes Antilles 3 et biodiversité et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) qui permet de prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire
- La prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) avec un certain nombre d'actions afférentes
- La protection des ressources avec le Contrat Rivière Galion (en cours) et la finalisation du Contrat littoral nord

Toutefois, force est de constater que certains projets structurants peinent à émerger en raison du risque d'inondation comme à l'Anse L'étang, dans un contexte où la connaissance du réseau des eaux pluviales reste limitée. Cette problématique se pose également pour les zones d'activité.

Focus sur la prévention des risques naturels

CAP Nord Martinique est inscrite dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) portée par la CACEM pour les communes de Gros Morne, Fonds Saint Denis, Le Robert.

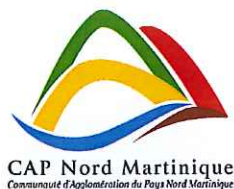
Des projets portés dans ce présent CRTE sont conçus comme une première étape dans une prise en compte systémique et transversale de cette problématique cruciale sur ce territoire particulièrement exposé, comme nous le disions précédemment (aux risques cycloniques, séismes s'ajoutent le risque volcanique, les inondations, glissements de terrain sur un territoire escarpé et enclavé).

Plus globalement, la dynamique portée par le CRTE de CAP Nord met en lien le contexte présenté en amont et les axes de développement du territoire tel que voulu par les élus.

Inscrits dans la résolution des problématiques présentes mais orientés vers un mieux vivre à moyen et long terme, les différents projets portés par ce CRTE doivent assurer la sécurité de la population et des visiteurs, améliorer les conditions de vie en termes d'habitat, d'accès à l'eau, de réduction de l'isolement, d'accompagnement dans la mise en œuvre de projets structurants générateurs d'emplois et de redynamisation sur le territoire.

1.8 Promouvoir les énergies renouvelables et la résilience du territoire

La Martinique dispose d'un système énergétique encore fortement basé sur les énergies fossiles qui représentent un peu plus de 93 % des ressources (*PPE, 2014*).



A travers la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE), avec l'objectif de 58% d'énergies renouvelables d'ici 2023 et à l'échelle de CAP Nord, les priorités sont notamment données en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique.

Une convention d'objectifs a été signée entre CAP Nord Martinique et Martinique Énergies Nouvelles le mardi 12 février 2019.

CAP Nord a entrepris des projets structurants :

- Pour des espaces publics communautaires plus résilients : La zone d'activités Petit Jean Roget au Robert, a été choisie comme lieu d'expérimentation et d'initiatives en faveur de la transition énergétique.
- Promouvoir les énergies renouvelables avec une étude en cours

1.9 Favoriser une gestion responsable des déchets

La collecte des déchets est gérée par CAP Nord, et le traitement a été délégué à un syndicat unique, commun aux 3 EPCI, le syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (SMTVD). Ce syndicat assure en régie l'exploitation des déchetteries, des quais de transfert et des principales installations de traitement et de tri mais a du mal à assurer le financement de nouveaux projets en raison des difficultés économiques.

Le territoire connaît des difficultés récurrentes d'exutoires pour certains types de déchets (cartons, déchets de plâtre, déchets du BTP, terres polluées).

Sur l'ensemble du territoire, les filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) peinent à se mettre en place ou à perdurer.

Pour renforcer les projets menés dans ce domaine, CAP Nord s'est engagé dans des actions pour :

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA 2021-2026
- Signature d'un contrat d'objectif déchets et économie circulaire
- Moderniser des centres de tri, recyclage et valoriser des déchets
- Des actions d'optimisation du tri sélectif y compris la multiplication de bornes pour le recyclage sec et une application numérique dédiée à la gestion des déchets
- Des moyens renforcés dans la lutte contre les dépôts sauvages
- Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets (bailleurs sociaux, professionnels du compostage, PMI, restauration scolaire...) et programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable (P2E2D)

1.10 Qualité de l'air

Le niveau élevé de particules fines sur le territoire de CAP Nord est dû en partie aux émissions anthropiques notamment liées à la circulation automobile, à la production industrielle et agricole, mais également en grande partie aux émissions naturelles liées au phénomène de « brumes de sables » en provenance du Sahara et du Sahel.

1.11 Une politique de logement orientée vers la construction de logements sociaux, l'adaptation des logements et la lutte contre l'habitat indigne

Le territoire du Nord est caractérisé par :



- L'importance de la place des logements vacants, en hausse, sur la dernière décennie
- Des logements indignes par leur nombre et leur état (sur un double plan quantitatif et qualitatif). Selon l'Observatoire de l'habitat de la Martinique, en 2019, le nombre et la part des logements dégradés et très dégradés parmi le parc total de logements

Toutefois, comparativement à l'ensemble du territoire, CAPNM avec un total de 9081 logements vétustes a une position sensiblement meilleure que la CAESM (9164) et que la CACEM (13 583).

- Un parc pavillonnaire individuel dominant : des propriétaires de grands logements avec un maintien à domicile peu développé malgré un potentiel élevé

Dans l'ensemble, l'offre à destination des personnes âgées reste faible, comparativement au reste du territoire martiniquais et aux besoins de la population concernée. Ce constat est à nuancer puisque l'offre d'hébergement à destination des personnes âgées autonomes couvre près de la moitié de l'offre du territoire, toutefois, il existe un retard important concernant l'offre à destination des personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, la lutte contre l'indivision constitue un enjeu majeur, et souvent préalable, à l'amélioration des conditions de logement des ménages Martiniquais. Il est en effet très complexe, voire impossible, de traiter un logement dont la question de la propriété foncière et du bâti n'est pas résolue.

CAP Nord prévoit, sur la base de son PLH (Programme Local de l'Habitat) et de son PILHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) un certain nombre de projets structurants :

Le PLH de CAP Nord (2016-2022) oriente les objectifs de production de logements dans une stratégie globale de lutte contre la vacance, de renouvellement urbain, d'adaptation des logements à l'évolution des ménages et d'amélioration des conditions d'habitat du parc privé. Ce PLH comprend 5 objectifs en sus de son animation :

- Produire les logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire.
- Mobiliser le parc ancien et reconquérir les centralités en réhabilitant les logements vacants
- Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée avec une définition des objectifs de LS en locatif et en accession
- Répondre aux besoins des publics spécifiques notamment en favorisant le maintien au domicile ou le relogement des personnes âgées dans des conditions de vie décentes
- Mettre en œuvre une politique foncière publique

Le PILHI 2021-2027 couvre 35 sites autour de 3 bassins de vie. Il y a 3 actions transversales en cours sur 28 actions transversales prévues.

Plusieurs avancées sont à l'œuvre :

- Observatoire de l'habitat indigne (DEAL)
- Création d'un guichet unique (CCAS/ARS)
- Amélioration de l'ingénierie en matière de suivi et d'effectif
- Lancement OPAH (phase pré-opérationnelle à Sainte Marie et au Prêcheur ; St Pierre à venir)
- Développement LLTS

Plus spécifiquement sur la lutte contre l'habitat indigne, on relève plusieurs opérations de RHI en phase opérationnelle :

- L'opération concerne un quartier divisé en deux périmètres Nord Plage Haut et Nord Plage Bas situé dans une zone à forts risques naturels, occupé par 36 ménages. Toutes les constructions sont déclarées insalubres irrémédiables par arrêté préfectoral, donc à démolir Il s'agit de procéder au relogement définitif de 7 ménages en locatif et de 10 ménages en accession à la propriété type LES sur le site de « Case Paul ». Par la suite, des travaux de désamiantage, démolition des constructions existantes et remise en état du site seront réalisés.
- Les quartiers Usine et Reynoird, zones d'habitats spontanés cumulant plusieurs handicaps (isolement, enclavement, absence d'équipements publics et de réseaux divers, zone inondable et marécageuse, absence de voie carrossable et un bâti fortement dégradé).
En 2001, la Ville du Robert s'est engagée dans une politique d'éradication de l'Habitat Insalubre dans les quartiers Usine et Reynoird en confiant à CAP Nord (ex CCNM) la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée d'une opération de RHI. La volonté municipale est donc de reloger l'ensemble des ménages sur le site sécurisé de Pointe Royale et remettre en état les parcelles de l'ONF. L'ambition est de reloger 6 ménages en LLTS, 21 en Logement Evolutif Social groupé sur une parcelle communale.
- Diverses actions au quartier Petite Rivière Salée (désenclavement, amélioration du niveau d'équipement, régularisation de la situation foncière des occupants et sortie de la précarité cet îlot composé essentiellement d'un habitat de matériaux divers) avec un programme de 42 logements HLM

D'autres projets de RHS/RHI en phase pré-opérationnelle sont menés dans la ville du Robert (Trou Terre Cité Lacroix) à Trinité et à Macouba.

L'accompagnement possible de l'Etat dans les besoins de CAP Nord :

- Elaborer une stratégie de suivi commune Etat/CAP Nord pour assurer un niveau de consommation optimal des crédits de programmation du PTLM pour le PILHI incluant les délais de mise en chantier et de livraison ; Accroître le co-financement des dispositifs existants en matière d'ingénierie pour favoriser le portage de projets
- Plan territorial logement Martinique (PTLM 2019-2022) qui est la déclinaison territoriale du PLOM 2 (2019-2022) pour définir la stratégie locale orientée vers le renouvellement urbain. Son objectif est de créer 2300 logements par an. En cohérence avec les 4 axes du PLOM 2, cette stratégie :
 - Accompagne les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et conforter le rôle de stratèges de la politique de l'habitat des EPCI
 - Accompagne avec la DEAL pour l'ingénierie des trois dispositifs PACV, NPNRU et OPAH-RU-ORI pour garantir la cohérence d'intervention et la mise en œuvre effective des projets.
 - En matière de développement durable, le Programme 123- Condition de vie Outre-mer PLF 2022 vient apporter des investissements supplémentaires

1.12 Un système de santé peu accessible ne permettant pas de répondre aux besoins et aux risques sanitaires élevés (chlordécone, sargasse)

En Martinique, en 2019, avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, 55 % des Martiniquais de 15 ans ou plus se déclarent en très bon ou bon état de santé (contre 71 % en France hexagonale). Malgré le vieillissement de la population, l'état de santé déclaré s'améliore depuis 2014 (+ 5 points). Ce ressenti progresse surtout pour

Les grands enjeux de CAP Nord Martinique



Une économie diversifiée avec des secteurs encore non explorés

Une faiblesse dans l'entretien des équipements

Des équipements d'eau et d'assainissement à renforcer

Un habitat indigne très présent

Un réseau de transport saturé aux heures de pointe avec des déplacements pendulaires vers le centre de la Martinique

Une offre de santé peu accessible dans un contexte de gérontocroissance

Une identité rurale du Nord de la Martinique à renouveler et moderniser

Les 3 axes stratégiques / orientations pour CAP Nord Martinique pour y répondre



1. Affirmer l'attractivité du Nord de la Martinique au sein de l'île, en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique

2. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités

3. Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque

Adaptation au changement climatique et à ses incidences sur les populations du Nord de la Martinique

Dans une approche transversale et cohérente, s'inscrivant les compétences du Pays Nord Martinique:



Développement économique et numérique

Tourisme, culture et patrimoine naturel

Aménagement revitalisation urbaine, politique de la ville

Transition écologique, mobilité durable

1.15 Situation du projet de territoire de CAP Nord Martinique

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire CAP Nord Martinique et dispositif en cours

2.1 Une vision pour le territoire, portée par les élus

Conscients de ces atouts dans le développement de la Martinique, les élus du territoire de CAP Nord Martinique ont affirmé leur vision politique à travers leur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) listant les enjeux suivants :

- Renouveler et moderniser l'identité rurale du Nord de la Martinique.
- Améliorer l'accessibilité en matière de déplacements et rompre la fracture numérique.
- Adapter le territoire au changement climatique.



- Concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.
- Relier les foyers de développement économique à la formation et à la mise en emploi.
- Créer l'unité autour d'un projet fédérateur, pour un territoire solidaire et un cadre de vie équitable pour tous.

Cette vision partagée s'appuie singulièrement sur l'ensemble des documents stratégiques disponibles, en cours d'évaluation, de révision ou d'élaboration ou coordonnés à l'échelle intercommunale :

- **A l'échelle territoriale** : Sur le SAR approuvé en 1998 qui doit devenir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique (PADDMA) initié 14 décembre 2017 , la charte 2012-2024 du PNM, le contrat de ruralité, le contrat de convergence et de transformation 2019-2022, l'accord territorial de relance 2021-2022 pour la refondation de la Martinique signé le 11 février 2021, plan chlordécone 4, le document stratégique d'action pour l'eau en Martinique (déclinaison du plan d'action pour l'eau dans les Outre-Mer), le SDAGE et le PGRI 2016-2021 et les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027) , le SRCAE de 2013, STDEII approuvé le 28 septembre 2017, le PTPGD de la Martinique adopté le 26 novembre 2019, les FESI 2021 – 2027, le Schéma Stratégique martiniquais des services aux familles (2016-2019)
A l'échelle Intercommunale : le SCoT en cours de révision, le PILHI approuvé le 24/09/2019 et son protocole de mise en œuvre signé le 16/01/2020 jusqu'en 2025, le contrat de progrès 2020 – 2024, le contrat d'objectif déchet et économie circulaire – CODEC 2021-2024
- **A l'échelle communale** : les PLU des communes, Petites Villes de Demain, les études revitalisations des centres bourgs.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.2 La transition écologique au cœur de cette vision

Les élus de CAP Nord Martinique souhaitent mettre au cœur du développement de leur territoire la transition écologique au service du bien-être de sa population. Dans sa construction, les femmes et les hommes sont au cœur du PADD. **L'amélioration de leurs conditions de vie comme celle de la qualité de leur environnement est l'objectif principal du projet.** Il vise en particulier à faire en sorte qu'ils puissent disposer d'un cadre de vie agréable leur permettant de trouver une réponse à leurs besoins d'activité, d'emploi, de logement comme de services, qu'ils soient « emblématiques » ou de proximité.

Les élus ambitionnent donc d'organiser le territoire comme celui d'un « territoire multiple », où les ménages, en fonction de leur mode de vie, de leur choix d'habitat, de leur mode de transports, peuvent vivre dans le cœur d'un territoire « mieux aménagé », dans les villes de moyenne importance ou dans les communes de moindre taille avec, à chaque fois, une réponse à leur besoin de services quotidiens et des possibilités d'accès aisés aux services supérieurs en prenant en compte les temps de déplacements.

La vision stratégique du territoire de CAP Nord Martinique est évolutive : elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent l'impacter en particulier les impacts de la crise sanitaire liés à la COVID-19, ou encore les différentes crises sociales notamment celles de 2021.



Article 3 – Les orientations stratégiques

CAP Nord Martinique ne dispose pas encore de projet de territoire. Le présent contrat s'appuie sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du schéma de cohérence territoriale en cours de révision ;

Pour retranscrire au mieux l'ambition des élus, le PADD se décline en 3 axes :

- AXE 1 : Affirmer l'attractivité du Nord de la Martinique au sein de l'île, en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique
- AXE 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités
- AXE 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque

Cependant, une ambition transversale aux trois axes thématiques présentés ci-dessus doit être prise en compte et ce quelle que soit la problématique : il s'agit de l'adaptation au changement climatique et à ses incidences sur les populations du Nord de la Martinique. En effet, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont établi que, du fait de l'exposition d'une grande partie de leurs territoires aux mers et océans, les pays de la Caraïbe insulaire et continentale font partie des zones les plus vulnérables aux différents impacts des changements climatiques en cours

Orientation 1 : Affirmer l'attractivité du Nord de la Martinique au sein de l'île, en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique

Orientation 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités

Orientation 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque

L'ambition transversale qui sous-tend ces trois orientations est relative à prise en compte de l'adaptation au changement climatique et à ses incidences sur les populations du Nord de la Martinique.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1 à travers le PADD du SCOT. Elles feront l'objet d'une consolidation d'ici le 2nd semestre 2022.**

Des fiches-actions/projets en **annexe 3** décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE est présenté en annexe 4 et présenté ci-après par orientations et objectifs cadres

- **Orientation 1 : Affirmer l'attractivité du Nord de la Martinique au sein de l'île, en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique**
 - OS 1.1 Affirmer la place du Nord de la Martinique au sein de l'île, mais également de la Caraïbe
 - OS 1.2 Relancer l'économie de CAP Nord Martinique en s'appuyant sur les filières stratégiques et la lutte contre le chômage
 - OS 1.3 Renforcer le dynamisme des filières agricole et de la pêche
 - OS 1.4 Organiser la desserte commerciale du Nord
 - OS 1.5 Valoriser la destination touristique « Nord Martinique » à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel
 - OS 1.6 Adapter le foncier économique et développer une offre répondant d'avantage aux besoins des entreprises.

- **Orientation 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités**
 - OS 2.1 Renforcer l'armature territoriale actuelle pour un développement cohérent du territoire
 - OS 2.2 Faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités
 - OS 2.3 Développer une offre de logements adaptée aux besoins
 - OS 2.4 Développer les services à la population
 - OS 2.5 Répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative.

- **Orientation 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque**
 - OC 3.1 : Limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique
 - OC 3.2 : Améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux
 - OC 3.3 : Préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entrainera la mise en cohérence de la gouvernance, tout en gardant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers contenus dans les documents recensés sont repris dans la maquette globale disponible en **annexe 6**.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées.



4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets jointes en annexe respectivement 3a et 3b.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « validées » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Par ailleurs, le présent CRTE intègre les contractualisations relatives à la politique de la ville, l'habitat, à gestion des déchets et à l'économie circulaire, au développement économique, à l'insertion, à la sécurité et à la prévention de la délinquance, à l'eau et à l'assainissement. Elles sont précisées en **annexe 7**.

Pour CAP Nord Martinique, le CRTE, dans sa conception dynamique et grâce au mode de gouvernance qui y est attaché, doit permettre adaptation et ajustements permanents face aux circonstances et aux contextes rencontrés pour y répondre de la manière la plus cohérente possible.



4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Martinique

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

L'**annexe 8** précise les différents organismes avec lesquels CAP Nord Martinique a établi des liens de coopération..

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.



D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- Un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- L'intervention du cabinet FORS pour la réalisation du diagnostic,
- L'intervention du Bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et la fourniture d'un outil de suivi et de pilotage du CRTE
- L'appui à l'évaluation et à la révision du programme *par la Mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par Espelia*

L'État s'engage pour la première année à assurer le financement de l'accompagnement pour l'animation et le pilotage du déploiement du CRTE par un bureau d'étude.

Pour les années suivantes, CAPNM attend de l'Etat une participation au financement de l'équipe en charge de la mise en œuvre du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais, les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches projet sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projet, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 CAP Nord Martinique, le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, CAP Nord Martinique assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

CAPNM s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de l'accompagnement par un bureau d'étude pendant la première année de signature.



Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées **en annexe 5**.

6.4 Engagements de la collectivité territoriale de la Martinique

La Collectivité territoriale de la Martinique, en qualité de Cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La CTM s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La CTM, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de l'assemblée plénière ou du conseil exécutif par délégation de cette dernière.



6.5 Mobilisation des opérateurs publics

La CAP Nord Martinique s'engage à solliciter les opérateurs publics pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets par la désignation dans leurs services d'un ou plusieurs référent (s)

Les signataires du contrat souhaitent que ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5-1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

6-5-2. Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un partenaire de CAPNM et de ses communes membres, elle accompagne notamment CAPNM le programme PVD.

La Banque des territoires s'engage à faire partie du comité de pilotage du CRTE de CAPNM.

6-5-3. AFD

L'AFD propose une offre de services financiers complète : prêts long-terme, préfinancements de subventions européennes et d'État, prêts sur-bonifiés pour renforcer l'investissement dans des domaines d'intervention stratégiques associés à des fonds d'appui à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinés à favoriser les grandes transitions et les investissements structurants ; Elle accompagne également les collectivités par le biais de prestations d'appui-conseils afin de renforcer leurs capacités et à de contribuer à des réflexions sur des sujets d'intérêt général.

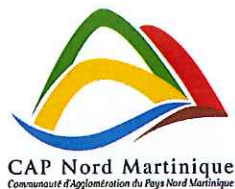
6-5-4 ODE Martinique

L'Office De l'Eau est un Établissement Public Local à caractère administratif, chargé d'améliorer la connaissance, de fédérer, de faciliter et de financer les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ses missions portent sur :

- L'information, la formation et la sensibilisation de la population et des acteurs de l'eau
- Le développement de la connaissance sur les milieux aquatiques et marins
- L'appui et le conseil technique aux territoires dans leurs projets
- Le subventionnement des projets structurants par le biais de redevances et de son programme pluriannuel d'intervention
- La coopération avec des partenaires régionaux et internationaux.

Outre les accompagnements financiers via son PPI 2017 – 2022, l'office de l'eau Martinique anime la plateforme des financeurs mise en place dans le prolongement du Plan Eau DOM et des contrats de progrès.

Sur le territoire de CAP Nord Martinique, le partenariat avec l'ODE Martinique porte sur l'accompagnement à la mise en œuvre des actions du contrat progrès.



6-5-5. PF de Martinique

L'Etablissement Public Foncier Local de la Martinique est un outil d'ingénierie, d'acquisition et de portage foncier. Sa mission est d'assister les maîtres d'ouvrage publics et les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. L'EPF de Martinique intervient ainsi à plusieurs niveaux :

- En amont, il conseille la collectivité pour la mise en œuvre opérationnelle des documents de planification et sur les procédures d'acquisition adéquates ;
- Pour l'acquisition du terrain, il négocie, préempte ou exproprie si nécessaire ;
- Durant la phase de portage, il gère le bien foncier en cas de location, dépollution ou démolition ;
- Enfin, il assure la rétrocession du terrain à la collectivité qui le rembourse par annuité ou en fin de portage.

Au regard des besoins en équipement et en aménagement du territoire martiniquais, l'EPF a orienté sa stratégie d'actions vers 4 champs d'intervention prioritaires :

- Le logement,
- L'équipement public et collectif,
- Le développement économique,
- La réserve foncière, dans une moindre mesure.

Sur le territoire de CAP Nord Martinique, le partenariat avec l'EPf porte sur le portage foncier dans le cadre d'opérations d'aménagements spécifiques.

6-5-6. La Chambre d'Agriculture de Martinique

Etablissement public de proximité, la Chambre d'Agriculture de la Martinique assure des services aux agriculteurs dans le cadre des missions définies par la loi.

Dans cadre de ses interventions, il assure l'encadrement technique des producteurs et le transfert des connaissances pour garantir des unités de productions viables. Il s'agit du cœur de métier des agents de la chambre d'agriculture.

Ingénieurs et conseillers interviennent au quotidien, pour assurer auprès des agriculteurs et porteurs de projets, le conseil, l'appui technique, le montage de dossiers et la formation.

6-5-7. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Etablissement public géré par des chefs d'entreprise, la chambre des métiers et de l'artisanat :

- Représente les intérêts généraux de l'artisanat
- Renforce la prise en compte de l'artisanat dans les programmes de développement, les lois et réglementations afin que les entreprises bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.
- Défend l'intérêt des artisans auprès des pouvoirs publics au niveau local, régional, national et européen

Sur le territoire de CAP Nord Martinique, le partenariat avec la CMA porte sur le développement de projets artisanaux et leur accompagnement.



6-5-8. La Chambre de Commerce et d'Industrie

En représentant plus de 36 000 commerçants, industriels et entreprises de services, la CCI Martinique constitue un interlocuteur privilégié avec les acteurs publics et les services de l'Etat. Elle accompagne les Dirigeant tout au long de la vie de l'entreprises : création, reprise, développement international, pérennité et performance, développement durable, apprentissage et formation, transmission.

Elle propose des études macro et micro économiques et participent à l'élaboration de schémas directeurs, plans d'actions publics en matière de développement économique ou d'aménagement du territoire.

Sur le territoire de CAP Nord Martinique, une convention territoriale de partenariat a été signée avec la CCI le 23 avril 2019 et vise les sujets suivants :

- Zones d'activités Economiques
- Centres-villes et centres-bourgs
- Planification urbaine
- Accompagnement des entreprises
- Gestion et prévention des risques/post crise
- Observation et connaissance du territoire
- Contribution à l'élaboration de la stratégie de développement économique de CAP Nord Martinique
- Tourisme
- Animation et aménagement du territoire...

Elle devrait être révisée en cours de l'année 2022.

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- La participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- Les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, CAP Nord Martinique s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) de CAP Nord Martinique sur le CRTE.

La collectivité s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.



6.7 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Les crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CCT, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de CAP Nord Martinique et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est actualisée et jointe annuellement à l'avenant de financement. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de CAP Nord Martinique mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1 Le comité de pilotage-COPIL

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet, ou son représentant, et par le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant.

Il est composé :

- Du président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique ou ses représentants
- Des représentants de l'exécutif et des directions et responsables désignés de CAP Nord Martinique
- Des représentants de ses 18 communes membres,
- Des services de l'Etat,
- De l'ADEME,
- De la Banque des territoires,
- Ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.



7.2 Comité des financeurs – COFIN intégré au COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de CAP Nord Martinique. Il est coprésidé par le Préfet et le Président de CAP Nord Martinique.

Emanation du comité territorial des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, et Saint-Joseph en sont également des membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

7.3 Le comité technique - COTECH

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de CAP Nord Martinique et associe ses 18 villes membres.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants :

- Des services de l'Etat, et de ses agences,
- Des services de la CAPNM,
- Des services de la CTM,
- Des services des financeurs : Cellule Europe, ADEME, Banque des Territoires, AFD,
- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries de Martinique,
- De l'EPF de Martinique
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Les chefs de projets PVD, le manager de centre-ville rattachés à la DGA DACT seront associés aux réunions du COTECH. Ce COTECH intégrera en son sein, en fonction du sujets, les associations concernées par les thématiques abordées.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.



7.4 Mobilisation des partenaires

Dans le cadre de la préparation du CRTE du territoire CAP Nord Martinique puis de son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les services déconcentrés de l'Etat et ses opérateurs
- La banque des territoires
- L'AFD
- L'Office de l'eau Martinique
- La Chambre de commerce et d'industrie Martinique
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de Martinique
- Le Pôle emploi
- La DEETS
- L'établissement public foncier de Martinique
- La fédération régionale des Epl de la Caraïbe
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le CEREMA
- L'ADDUAM
- L'Agence des 50pas géométriques de la Martinique
- La mission locale
- L'ADIL
- Le Comité Martiniquais du Tourisme
- Les associations de commerçants
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- De tout organisme dont la participation est nécessaire pour la mise en œuvre du CRTE du territoire CAP Nord Martinique

7.5 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement du programme PVD et de leurs comités de pilotages respectifs
- La création d'une ORT intercommunale et de son comité de pilotage.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités territoriaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de la CACEM et de l'État, membres



du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 4**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2020 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant après accord entre les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu **est constitué** de prestations sociales qui ne sont pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de CAP Nord Martinique, les modalités d'accompagnement au développement et à l'exploitation du dôme du Vivé restent à définir de la même manière pour le parc d'activités dédié à la transition énergétique et à l'innovation de Bellefontaine.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.



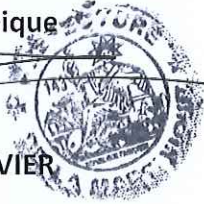
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Fort de France, en Martinique

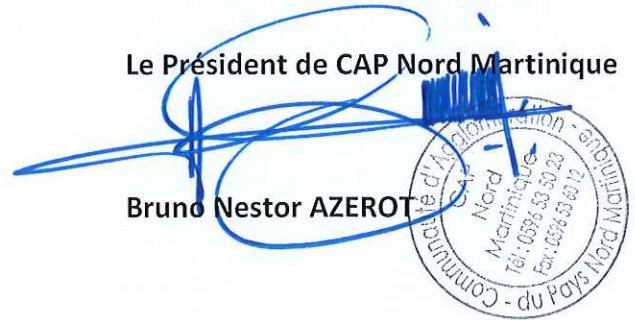
Etabli le 17 OCT 2022 à FORT DE FRANCE

Le Préfet de la Martinique


Jean-Christophe BOUVIER



Le Président de CAP Nord Martinique


Bruno Nestor AZEROT



Le Président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique

Serge LETCHIMY


de la Co

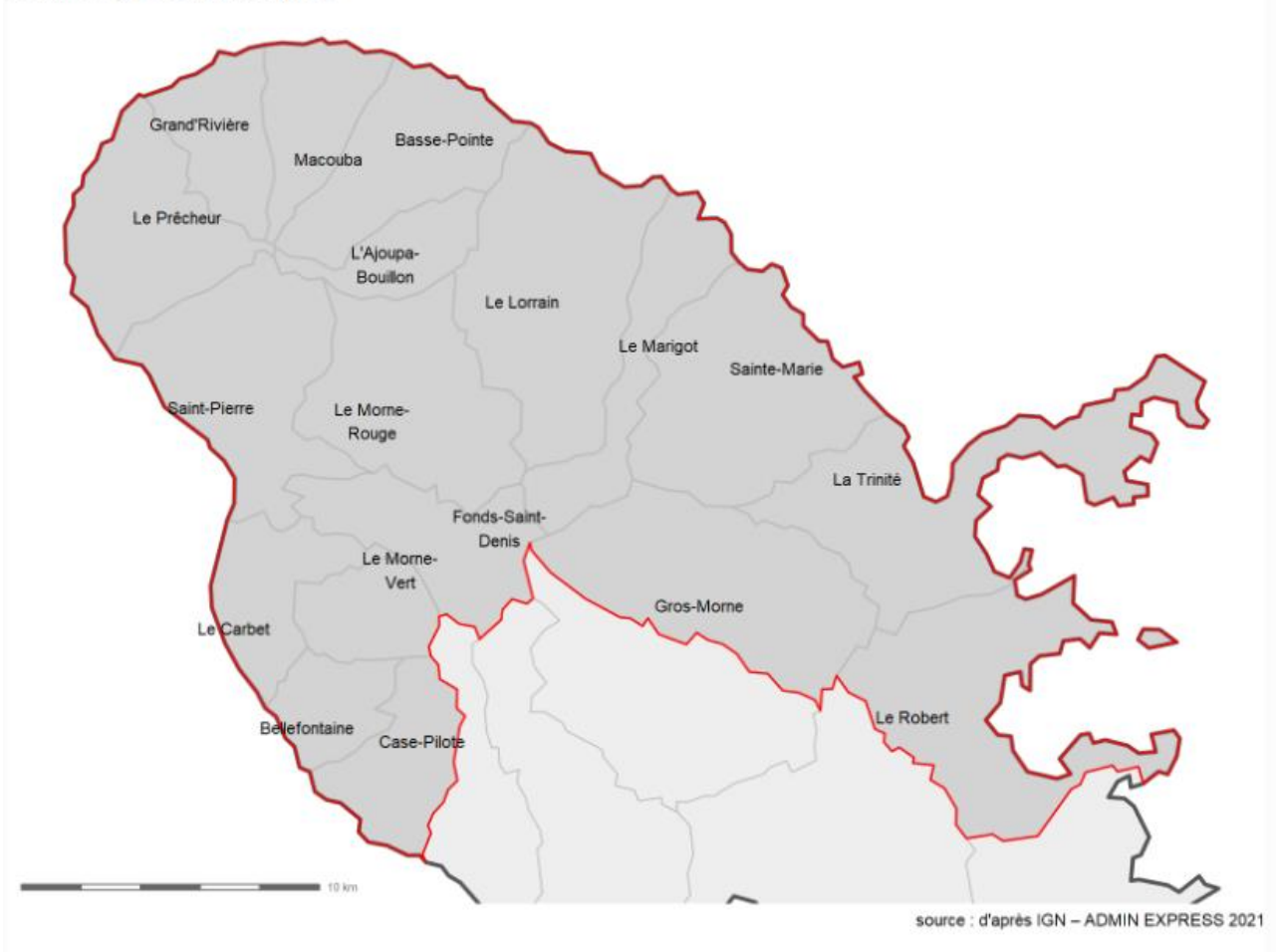

10 OCT. 2022

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE CAP NORD MARTINIQUE

FORS-Recherche sociale



CA du Pays Nord Martinique





Introduction et présentation du territoire de CAP Nord	p4
Axe I : Développement économique, numérique et agricole	p9
1. Une économie diversifiée qui explore des potentialités nouvelles.....	p10
2. Un bon niveau de qualification et de formation professionnelle malgré une baisse de l'offre un territoire confronté à la fuite des talents et à la nécessité de préparer les emplois de demain.....	p22
3. Le numérique, un levier au développement du territoire qui produit des effets positifs mais qui manque de stratégie locale.....	p24
4. Une participation accrue de CAP Nord en matière de transition agricole à travers l'agro-transformation et la volonté de renouer avec le patrimoine local.....	p26
AXE II : Transition écologique, cohésion sociale et territoriale	p31
1. Un réseau de transports insuffisant qui nécessite transformation et diversification.....	p32
2. L'amélioration de l'accès, de la protection, de l'entretien de l'Eau et l'assainissement est centrale pour les années à venir.....	p33
3. Des paysages, espaces protégés, milieux naturels, biodiversité fragilisés par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols.....	p43
a) Garantir un aménagement durable au service de la dynamique globale du territoire.....	p44
b) Promouvoir les énergies renouvelables et la résilience du territoire.....	p45
c) Favoriser une gestion responsable des déchets.....	p46
d) Améliorer la qualité de l'air.....	p47
4. Des logements qui s'adaptent aux besoins, une qualité du parc social et privé à consolider et une lutte contre l'habitat indigne qui se renforce.....	p48
5. Un système de santé peu accessible qui ne permet pas de répondre aux besoins et des risques sanitaires élevés	p53
6. Une inclusion sociale qui se renforce et dont la cohérence doit être renforcée	p55
Annexes	p57
Annexe 1 : Stratégie du territoire de CAP Nord	p58
Annexe 2 : Tableau AFOM	p61
Annexe 3 : Mise en regard des orientations définies par la Communauté d'Agglomération et des projets structurants du CRTE	p63

Diagnostic du territoire de CAP Nord

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 18 communes regroupées au sein de 3 bassins de vie (Centre Atlantique, Nord Atlantique et Nord Caraïbe).

Cap Nord dispose de nombreux atouts et d'un potentiel important en matière de :

- Dynamisme et diversification du tissu économique avec un accompagnement prononcé des entreprises pour assurer leur transformation
- Un patrimoine culturel et historique à valoriser
- Une économie bleue (pêche professionnelle, aquaculture...)
- Formation supérieure et professionnelle de qualité mais dont l'offre baisse et s'associe d'une fuite des talents

Cap Nord présente des fragilités à plusieurs niveaux et dans divers domaines :

- Un réseau de transport (maritime et terrestre) peu développé et des axes routiers saturés
- Un faible entretien des équipements
- Une promotion du tourisme peu affirmée malgré des atouts incontestables et le développement progressif du spiritourisme
- Une fuite des talents compte tenu de la concentration de l'activité économique sur le territoire voisin (CACEM)
- Un habitat indigne très présent
- Une offre de santé peu accessible
- Un manque de stratégie locale liée au numérique (problématique commune aux 3 EPCI) malgré des avancées

Les facteurs explicatifs de ces symptômes peuvent être appréhendés de la manière suivante :

- Un vieillissement de la population
- La concentration économique au centre du territoire martiniquais
- Un budget de l'EPCI qui ne permet pas entièrement de répondre aux ambitions
- Un écart de développement dans les infrastructures
- Les effets de la crise sanitaire

CAP Nord a mobilisé ses forces sur des projets structurants qui pourront orienter les efforts à venir :

- La revitalisation des centres et bourgs (Petites villes de demain sur 4 communes)
- Travaux d'amélioration de l'accès à l'eau, assainissement, environnement (protection littoral, déchets).
- Le numérique et l'accès aux services publics
- Une transition écologique qui passe par le développement durable et l'accompagnement des entreprises

La réussite de ce projet de territoire dépend de plusieurs éléments :

- 1° Une articulation fine du CRTE avec les documents cadres du territoire martiniquais (notamment signés avec la CTM) sur chacun des axes concernés
- 2° La stabilité des fonds et la pérennité des projets structurants dans la déclinaison territoriale du Plan de relance pour garantir une cohérence d'ensemble

3° Une cohérence accrue des modes et sources de financement de ces projets (entre les investissements de l'EPCI, les aides de l'Etat -de droit commun et spécifiques à la Martinique- et les aides européennes)

Introduction et présentation du territoire de Cap Nord

Un territoire à la densité démographique intermédiaire voire faible qui ne lui permet pas malgré tout d'être reconnue comme territoire rural à cause de ratios supérieurs à ceux de l'hexagone

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 18 communes regroupées au sein de 3 bassins de vie (Centre Atlantique, Nord Atlantique et Nord Caraïbe) depuis le 1^{er} janvier 2014.

Parmi ces communes, 3 sont densément peuplées, 6 ont une densité intermédiaire et 12 communes présentent une faible densité démographique.

En 2018, la population de Cap Nord était de 99 009 habitants pour un total en Martinique de 368 783 habitants.

Population et ménages

Indicateurs	CA du Pays Nord Martinique	Martinique
Population	99 009	368 783
Densité de population (hab/km ²)	180,7	326,9
Superficie (km ²)	547,9	1 128,0
Nombre de ménages	43 924	167 251

1968 1975 1982 1990 1999 2008 2013 **2018**

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018

Le budget global de la CAP Nord s'établit en 2019 à 64 844 153 millions d'euros essentiellement en provenance des ménages de l'agglomération et des entreprises présentes sur ce territoire. Il se compose du budget principal et de 4 budgets annexes (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi -PLIE intercommunal-; Pépinière d'entreprises multisite NordCréatis ; Eau ; Assainissement).

Parmi les compétences dévolues à CAP Nord et concernées par ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

- Toutes les compétences obligatoires (Développement économique, Aménagement de l'espace, Equilibre social de l'habitat, Politique de la ville)
- Toutes les compétences optionnelles au nombre de 3 (création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire)
- L'ensemble des compétences facultatives (notamment la création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants ; la promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique ; l'étude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire...)

Ce CRTE se trouve ainsi aux confluences des compétences de l'EPCI de CAP Nord et de l'impulsion générale de l'Etat à travers à la fois les plans départementaux et régionaux co-signés avec la CTU (CTM) mais également les plans nationaux dont leur déclinaison territoriale et les dispositifs de droit commun.

L'enjeu de l'articulation de ces plans et de la pérennité de certains dispositifs et projets structurants sera déterminant pour l'avenir du CRTE.

Afin de mieux comprendre les orientations stratégiques qui constituent le territoire de CAP Nord, un diagnostic des besoins, des atouts et des faiblesses est réalisé.

A cet égard, des spécificités locales sont à prendre en considération.

CAP Nord a trois visages aux spécificités propres :

- Le **Nord Caraïbe** avec huit communes (Prêcheur, Saint-Pierre, Carbet, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Bellefontaine et Case-Pilote)
- Le **Centre-Atlantique** qui se compose des communes du Robert, la Trinité, Gros-Morne et Sainte-Marie, complètement intégré dans l'aire urbaine de Fort de France
- Le **Nord Atlantique**, formé de six communes (Grand-Rivière, Macouba, Basse-Pointe, Ajoupa Bouillon, le Lorrain et Marigot) avec une assise rurale bien que confrontée au recul de l'activité agricole

De plus, le **Nord de la Martinique est très montagneux**. Il se compose de deux importants massifs volcaniques : la montagne Pelée (1397 m) et les Pitons du Carbet (1196 m) entourés de forêts tropicales. L'extrême nord est dominé par la montagne Pelée avec son dôme et ses ravines (coulées) qui descendent jusqu'à la mer. Plus au centre, on trouve la chaîne des pitons du Carbet qui se prolonge jusqu'au morne Jacob. Les pentes, plus prononcées, sont couvertes d'une riche végétation, grâce à la forte humidité. Néanmoins la côte Nord-Caraïbe, située sous le vent des reliefs, est plus abritée des pluies.

La population du territoire est inégalement répartie ; les communes les plus peuplées au sein de CAP Nord Martinique sont celles situées sur l'Est du territoire du Centre Atlantique (Sainte-Marie, La Trinité, Le Robert et Gros Morne).

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

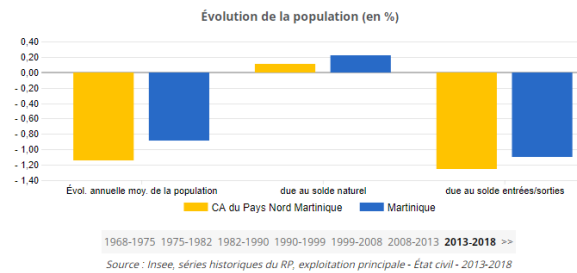
	Nombre		%	
	Pays Nord Martinique	France	Pays Nord Martinique	France
Espaces densément peuplés	0	774	0,0	2,2
Espaces de densité intermédiaire	6	3 419	33,3	9,8
Espaces peu denses	12	18 761	66,7	53,7
Espaces très peu denses	0	12 011	0,0	34,4
Total	18	34 965	100,0	100,0

Source : Insee, 2021

Comparativement au centre très urbanisé de l'île (territoire de la CACEM), et au sud, plutôt balnéaire, le Nord de la Martinique dispose d'un ensemble de ressources diversifiées dont la valorisation devrait être un des vecteurs du développement local.

Ensuite, **la tendance démographique est à la baisse** comme pour l'ensemble de la Martinique depuis le début des années 2000, en raison d'une nette détérioration du solde migratoire. La population décroît encore plus fortement que sur le reste du territoire (- 1,2 % en moyenne chaque année). Cette intercommunalité concentre de nombreuses communes de moins de 5 000 habitants. Le caractère rural du territoire, les opportunités d'emploi réduites, la faible accessibilité et le vieillissement de la population sont des éléments explicatifs de cette baisse démographique. La commune de Bellefontaine, 1 813 habitants, continue d'attirer, aussi sa population ne cesse d'augmenter depuis 2008 (+ 1,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2013 et + 2,4 % par an en moyenne entre 2013 et 2019).

	Population légale Au 1 ^{er} janvier 2019	Évolution 2013-2019 (en nombre d'habitants)	Taux d'évolution annuel moyen 2013-2019 (en %)	Taux d'évolution annuel moyen 2008-2013 (en %)
Martinique	364 508	-21 043	-0,9	-0,6
CA du Pays Nord Martinique	97 582	-7 295	-1,2	-1,0
L'Ajoupa-Bouillon	1 756	-74	-0,7	1,6
Basse-Pointe	2 823	-742	-3,8	-1,3
Le Carbet	3 461	-281	-1,3	-0,1
Case-Pilote	4 455	-9	0,0	-0,2
Fonds-Saint-Denis	680	-133	-2,9	-1,4
Grand-Rivière	610	27	0,8	-4,9
Gros-Morne	9 689	-323	-0,5	-1,4
Le Lorrain	6 768	-409	-1,0	-1,3
Macouba	1 050	-40	-0,6	-3,2
Le Marigot	3 117	-364	-1,8	-1,0
Le Morne-Rouge	4 795	-226	-0,8	-0,5
Le Prêcheur	1 203	-429	-5,0	-0,6
Le Robert	21 913	-1 383	-1,0	-0,5
Saint-Pierre	4 121	-164	-0,6	-1,0
Sainte-Marie	15 487	-1 701	-1,7	-2,0
La Trinité	12 025	-1 228	-1,6	-0,8
Le Morne-Vert	1 816	-61	-0,5	0,3
Bellefontaine	1 813	245	2,4	1,5



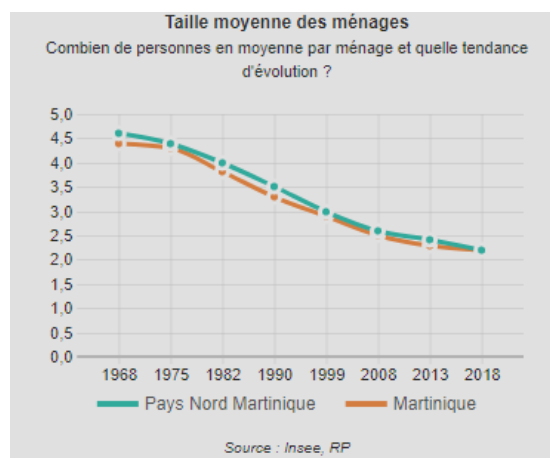
Le solde migratoire négatif, du fait notamment de nombreux jeunes qui partent pour leurs études et qui ne reviennent pas (la classe d'âge 18-28 ans représente 52 % des migrations hors du territoire martiniquais) n'est pas compensé par le solde naturel, lui-même en baisse (diminution du nombre de naissance et augmentation du nombre de décès).

Évolution démographique du territoire

1967	1974	1982	1990	1999	2008	2013	2018
100 743	100 439	94 666	102 258	108 470	110 126	104 877	99 009

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2021.
(Sources : Insee¹)

De plus, on constate une réduction tendancielle de la taille des ménages, qui suit globalement l'évolution de la moyenne hexagonale. Ce constat confirme l'enjeu démographique et entraîne des conséquences sur la taille des logements et les besoins individuels quantitativement plus réduits.

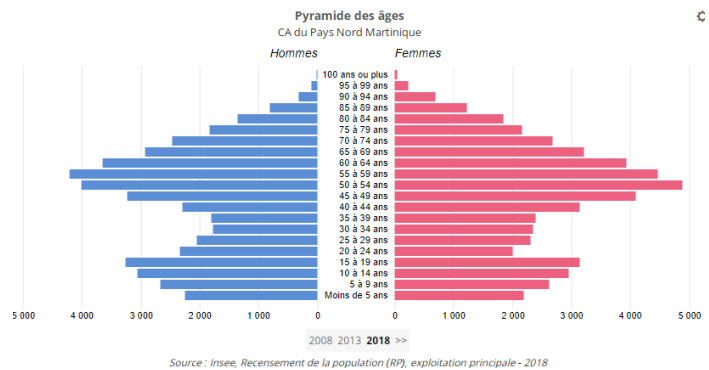


La composition des ménages évolue et se trouve marquée par : des ménages vivant seuls ; une augmentation sensible de couples sans enfants et une hausse relative de couples avec enfants.

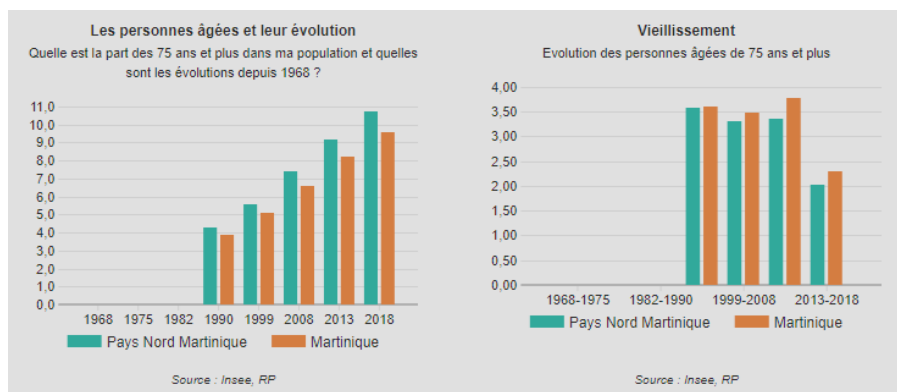
Petits, grands ménages, présence d'enfants
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	Pays Nord Martinique	Martinique
Part des ménages d'une seule personne (%)	35,1 ▼	37,6
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	18,3 ▲	17,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	24,9 ▲	24,4
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	19,0 ▲	18,2

Source : Insee, RP - 2018



On observe ainsi un **vieillessement de la population**. Les projections démographiques de l'Insee annoncent un renforcement marqué du phénomène de vieillissement en Martinique, dont l'incidence risque d'être importante pour CAP Nord. Le rythme du vieillissement de la population est, sur ce territoire, plus rapide que la moyenne hexagonale, dépassée en 2018.



Ces divers constats posent des questions en termes d'attractivité économique, de renouvellement de la population, du développement nécessaire des services aux personnes âgées, de l'emploi tant pour les jeunes que les personnes âgées de 40 à 60 ans... La **densité de population reste élevée** dans certaines communes, ce qui entraîne un fort impact sur les milieux (artificialisation des sols) et l'utilisation des ressources (eau notamment en période de carême).

CAP Nord dispose d'un **maillage d'équipements et de services de proximité** mais la part de la population éloignée des soins de proximité reste importante (10,3% comparativement à la moyenne nationale qui est de 0,7%) ce qui a une incidence sur le bien-être de la population et plus généralement l'accès aux services publics.

Part de la population éloignée des équipements de services

Indicateurs	CA du Pays Nord Martinique	Martinique
De proximité (plus de 7 min) (%)	12,1	7,8
Intermédiaires (plus de 15 min) (%)	49,3	34,1
Supérieurs (plus de 30 min) (%)	48,9	55,2

Source : Insee, Recensement de la population (RP) ; Base permanente des équipements (BPE) 2020 ; distancier Metric

Bien-être de la population

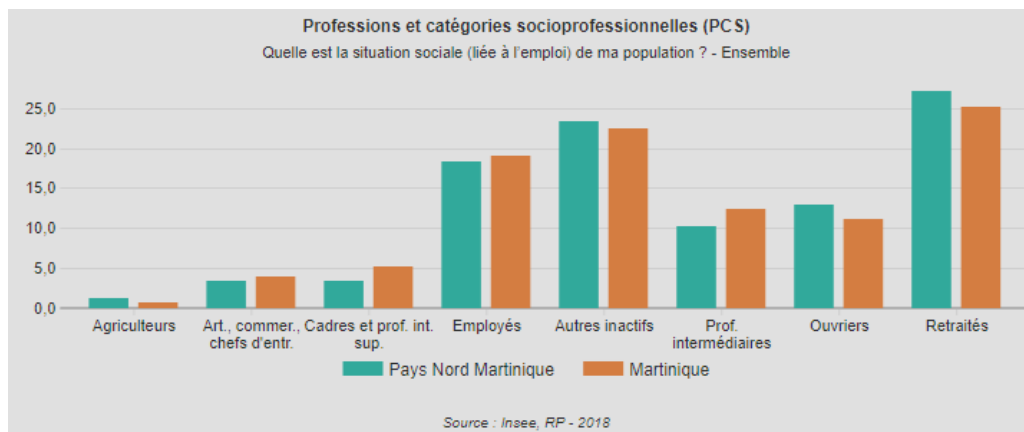
Indicateurs	CA du Pays Nord Martinique	France
Nombre de tués par accident de la route	10	2 706
- Évolution 2019-2020 (%)	11,1	- 20,6
- Évolution 2005-2020 (%)	- 44,4	- 50,7
Part de la population éloignée des soins de proximité* (%)	10,3	0,7
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans	2,3	3,5

Source : ONISR, Fichier national des accidents corporels ; Insee, Recensement de la population (RP) ; Base permanente des équipements (BPE) ; distancier Metric - SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; traitements DREES

* Les soins de proximité sont situés à moins de 20 minutes, ils comportent les pharmacies, médecins généralistes, kinés, dentistes et infirmiers.

Pour compenser ces difficultés, l'Etat a mis en place plusieurs Maisons France Services dans le Nord, au Lorrain ; au Morne-Vert et au Prêcheur.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés, les professions intermédiaires, les ouvriers, en proportion globalement supérieur à la moyenne territoriale de la Martinique mais on relève un nombre d'inactifs et de retraités plus élevés.



Axe I

Développement économique, numérique et agricole

1. Une économie diversifiée qui explore des potentialités nouvelles

Cap Nord est un acteur de la modernisation de l'économie martiniquaise, tant du point de vue de l'industrie que du secteur agricole. Toutefois, la concentration de l'activité économique sur la partie du territoire de la CACEM engendre une saturation des axes routiers et pénalise le développement économique local du Nord. Le nombre important d'actifs, supérieur à la moyenne martiniquaise, qui change de communes pour exercer leur activité professionnelle l'illustre pleinement.

En 2018, seulement 38,2% des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence et 61,8% doivent travailler dans une autre commune, ce qui est supérieur à la moyenne martiniquaise (respectivement de 42,8% et 57,2%).

De plus, la conjoncture économique de la Martinique fortement impactée par la covid-19 a entraîné des répercussions importantes sur CAP Nord. Pendant les premiers confinements, l'activité a reculé de 20% en Martinique, coutant près de 3 points de croissance annuelle au territoire. La consommation des ménages a reculé de 27% en volume, et les investissements se sont contractés de 24% en 2021, bien que la baisse des revenus ait été contenue par l'augmentation des prestations sociales et le recours au chômage partiel.

En outre, la crise sanitaire s'est traduite par un choc d'ampleur variable selon les secteurs. Quatre secteurs ont été particulièrement impactés et nécessitent un accompagnement spécifique : le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques administratives et de soutien, la construction et le secteur-entrepôt. En matière de tourisme, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont été particulièrement touchés. Les effets de la crise se sont notamment traduits par une baisse des investissements des entreprises et une détérioration du marché de l'emploi.

Enfin, la crise sanitaire a fragilisé la santé financière de CAP Nord, la baisse des recettes liées à l'octroi de mer et la taxe sur les carburants réduisent l'épargne brute des communes et leur capacité de fonctionnement. Il faut veiller à ce que ces constats n'obèrent pas le développement des investissements publics locaux dans les années à venir.

L'ensemble de ces éléments induisent que l'enjeu n'est pas simplement de rattraper des retards structurels et de compenser les effets de la crise sanitaire mais également de trouver des potentialités d'emplois et d'attractivité économique nouvelles.

Population active et structuration du tissu économique local

La population du territoire de CAPNM entre 15 et 64 ans est de 61 343 habitants représentant un taux de 70,5% d'activité et 29,5% d'inactivité (Insee, 2018).

PORTRAIT ÉCONOMIE ET EMPLOI - CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

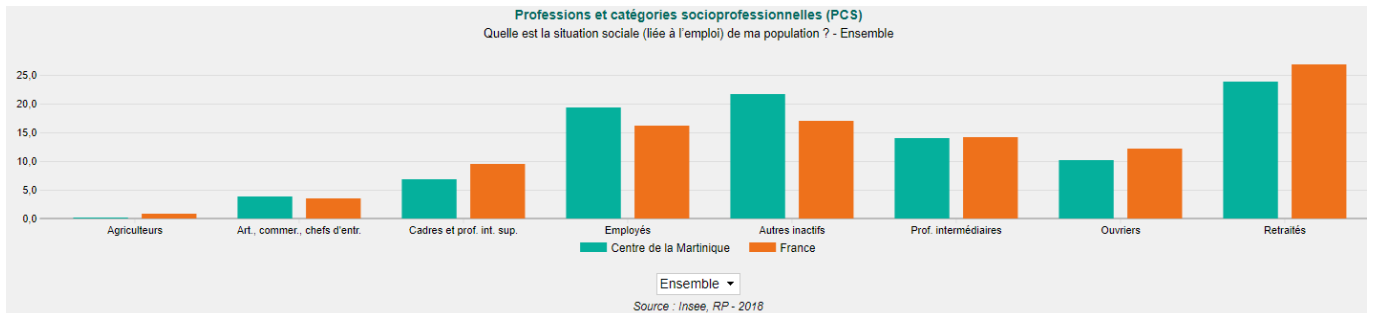
Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut

	Nombre		dont % temps partiel		dont % femmes	
	CA du Pays Nord Martinique	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Martinique
Ensemble	32 577	131 018	18,0	15,2	51,6	53,4
Salariés	27 376	110 514	19,0	15,7	54,9	56,4
Non salariés	5 201	20 503	12,9	12,1	34,1	37,4

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

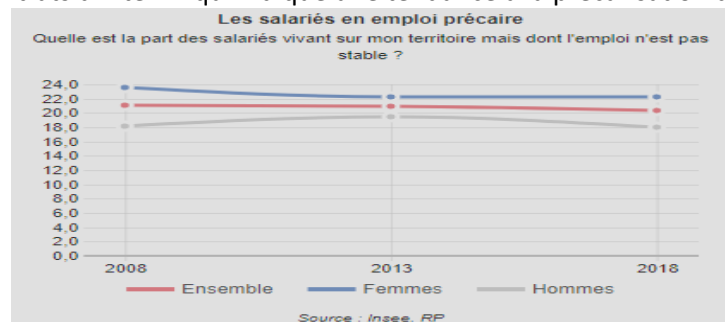
La population active de CAP Nord est composée essentiellement d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers. La part d'employés et d'artisans commerçants est supérieure à la moyenne nationale tandis que la proportion de professions intermédiaires et d'ouvriers est inférieure.



Globalement, on constate entre 2008 et 2018 une baisse de la part de la population de 15 ans ou plus ayant un emploi. Cette baisse est éprouvée par l'ensemble du territoire martiniquais. Le nombre de salariés a tendance à diminuer alors que la part des non-salariés augmente sensiblement.

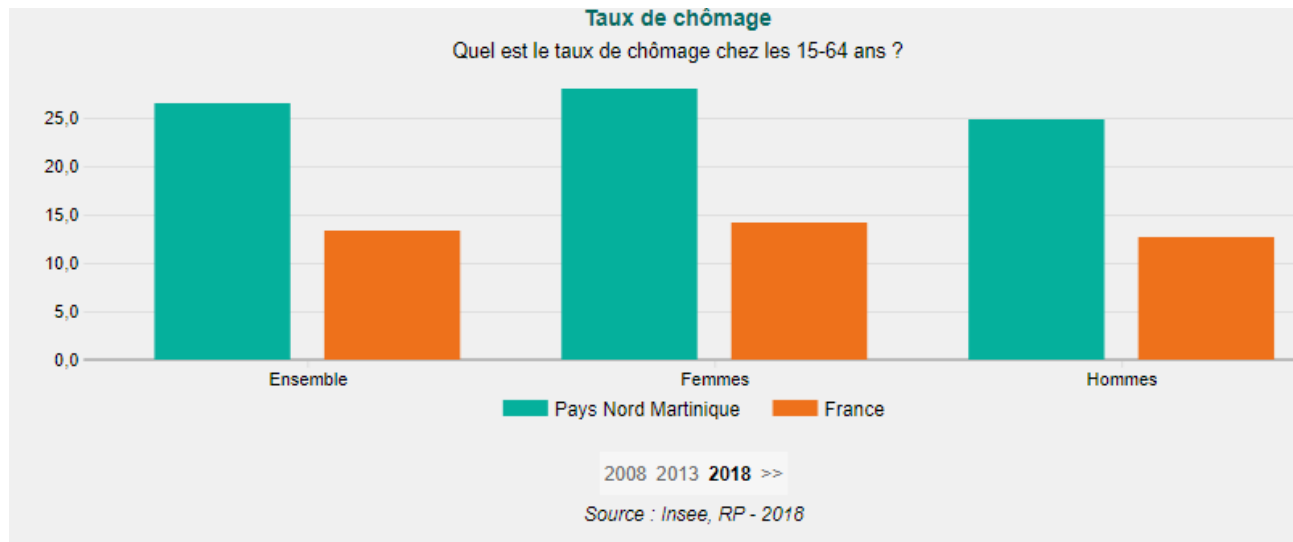
On remarque également entre 2008 et 2018 parmi les salariés :

- Une baisse sensible des titulaires de la fonction publique et CDI tant pour les hommes que les femmes
- Une baisse du nombre de CDD tant pour les hommes que les femmes
- Une baisse notable des emplois aidés (quasiment divisé par deux) bien que l'effort récent de l'Etat en faveur des emplois aidés en raison de la crise sanitaire inverse cette dernière tendance
- Une hausse des contrats d'intérim qui indique une tendance à la précarisation de l'emploi

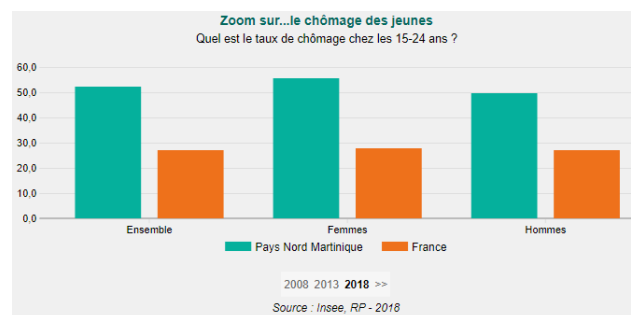
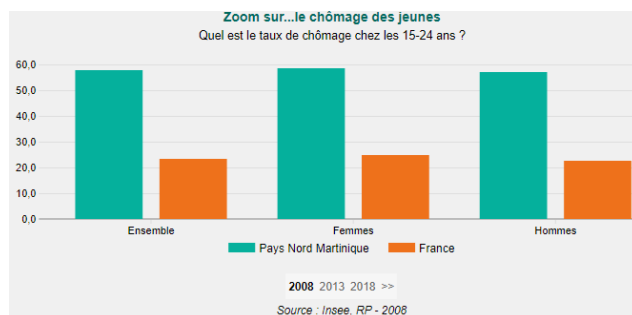


- Une baisse de stages d'apprentissage pour les hommes alors qu'une augmentation se produit pour les femmes. Une augmentation générale est à prévoir depuis la réforme de l'apprentissage issue de la loi du 5 septembre 2018 pour choisir son avenir professionnel
- L'écart de salaire entre hommes et femmes est plus prononcé que la moyenne nationale dans l'ensemble et particulièrement dans certains secteurs comme les professions intermédiaires et les ouvriers.

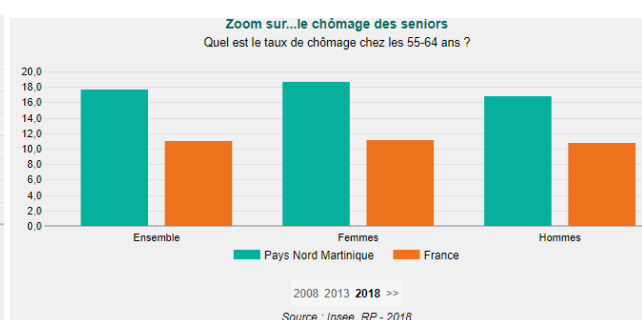
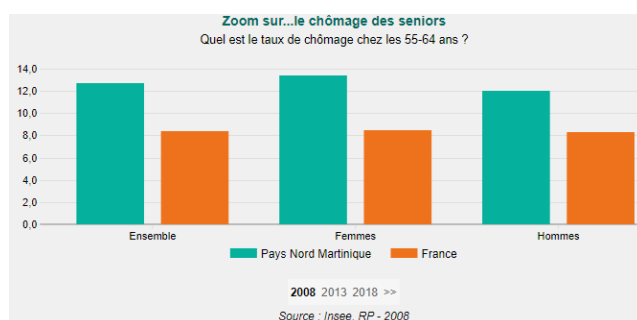
Le taux de chômage des 15-64 ans est de 26% avant la crise sanitaire (Insee, 2018).



Il est particulièrement marqué pour les jeunes, atteignant plus de 50% en 2018.



Le chômage des seniors (55-64 ans), bien que nettement inférieur à celui des jeunes est en augmentation tendancielle depuis 2008. L'EPCI précise que ce chômage concerne (à degré variable) également des adultes âgés de 40 à 55 ans.



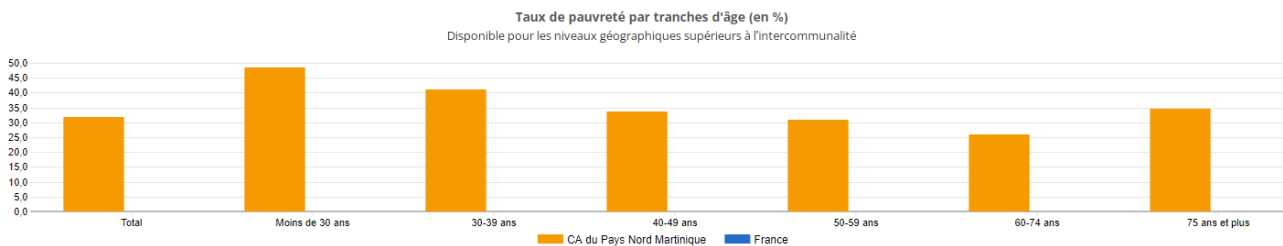
Le revenu médian de la population de CAP Nord est légèrement inférieur au revenu médian de la Martinique dans l'ensemble.

Salaire net horaire moyen par sexe et catégorie socioprofessionnelle
Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture

	Salaire net hor. moyen (€)		Salaire net hor. moy. des femmes (€)		Salaire net hor. moy. des hommes (€)	
	CA du Pays Nord Martinique	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Martinique	CA du Pays Nord Martinique	Martinique
Ensemble	13,3	14,3	12,6	13,6	13,8	15,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	26,0	27,6	22,9	24,4	28,3	30,1
Professions intermédiaires	15,8	16,2	15,0	15,5	16,8	16,9
Employés	11,2	11,6	11,0	11,4	11,6	12,0
Ouvriers	11,4	11,6	9,7	9,9	11,6	11,9

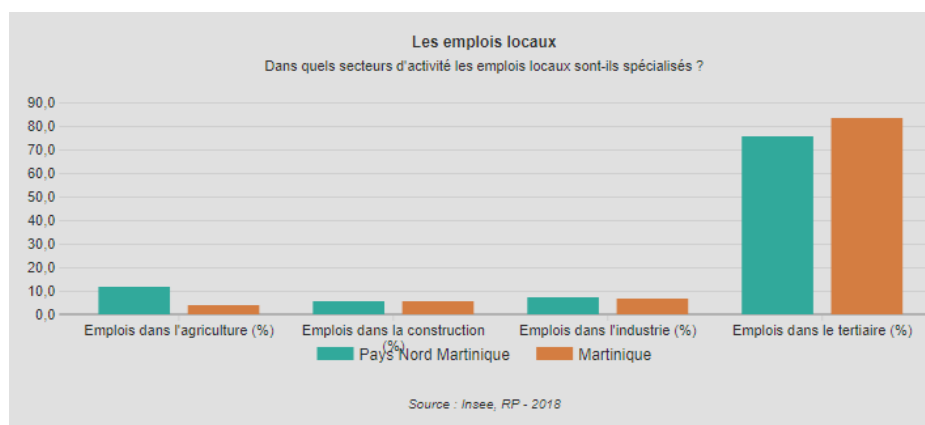
Source : Insee, Bases Tous salariés - 2019

Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian national, est d'environ 32%, contre 29,8 % pour la Martinique et 14,9 % pour l'hexagone.



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FilosoF) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte - 2019

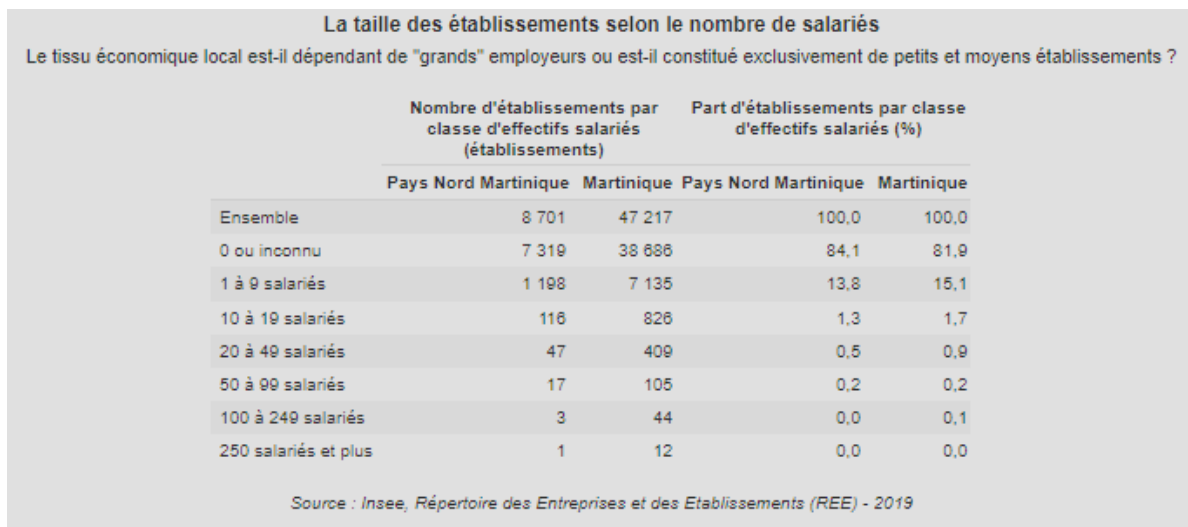
Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le territoire de CAP Nord (hors retraités) sont regroupées dans le tertiaire puis l'agriculture, l'industrie et la construction.



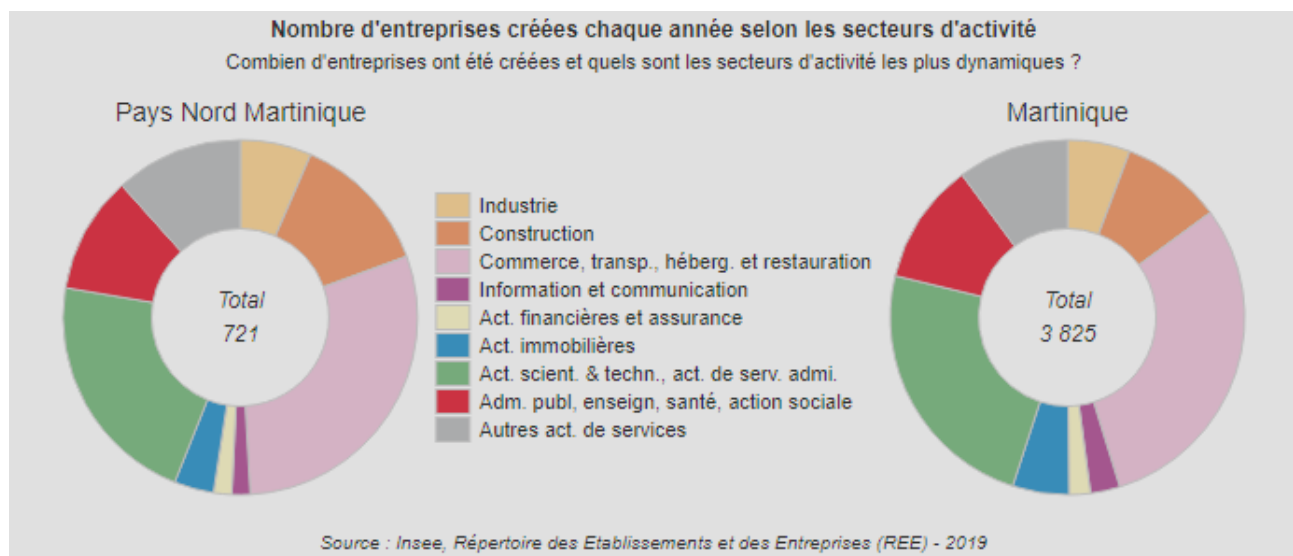
Source : Insee, RP - 2018

Depuis 2016, la part des emplois non-marchands tend à se réduire au profit d'un secteur marchand très diversifié (services aux entreprises, aux particuliers, activités immobilières et financières). Il représente une opportunité de développement importante. En effet, avec le vieillissement de la population, les métiers des services à la personne, davantage axés sur l'aide à la mobilité ou le maintien à domicile constituent un potentiel stratégique pour le développement économique de CAP Nord.

Des secteurs se développent et se transforment à l'instar du marché de l'énergie, notamment sous l'effet de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte¹. Toutefois, bien que représentant un levier de croissance, les énergies renouvelables représentent un coût financier important étant donné les coûts d'entrée élevés dans ce domaine. En outre, l'estimation de la taille des entreprises n'est pas encore fine et par voie de conséquence la connaissance de la structure du tissu économique local, bien que l'on puisse constater un nombre important de petites entreprises.



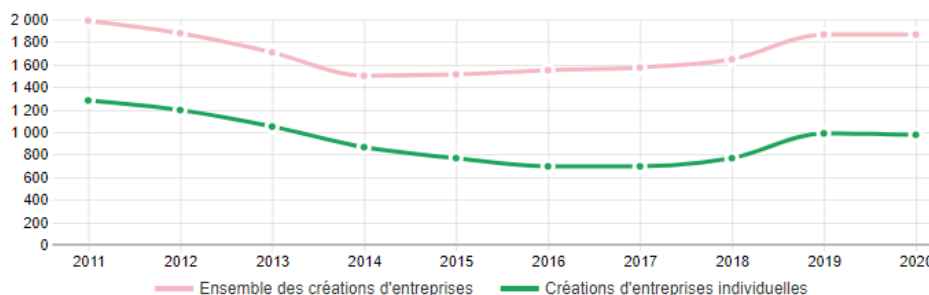
Les créations d'entreprises suivent globalement la tendance générale du territoire, concernant en majorité les domaines du commerce, transport, hébergement et restauration, la construction et l'industrie. Les administrations publiques occupent une place importante.



¹ Couverture à 50% du mix énergétique avec des énergies renouvelables en 2020 et autonomie énergétique en 2030

Le taux de création d'entreprises est plus faible que la moyenne nationale mais supérieure à la moyenne territoriale. La crise sanitaire a eu pour effet d'infléchir la tendance positive de 2018, caractérisée par un fort regain de micro-entreprises, principalement dans le secteur tertiaire. Le nombre d'emplois atteint près de 25 000 en 2018, chiffre en quasi-stagnation depuis une décennie.

Évolution des créations d'entreprises



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Au-delà de ces atouts territoriaux, CAP Nord a amorcé des projets structurants pour redynamiser les centres-bourgs, renforcer le tissu économique local, soutenir l'innovation dans un souci de renforcement des services de proximité, d'accompagnement à la transformation des entreprises, d'éco-exemplarité et d'inclusion sociale.

Ces projets sont d'ores et déjà partiellement accompagnés par l'Etat :

- En matière de revitalisation des centres, les actions du Programme Petites villes de demain notamment dans quatre villes (Le Carbet, Saint-Pierre, Sainte-Marie et la Trinité) participent au développement économique du territoire. CAPNM concentre 4 lauréats sur 10 à l'échelle du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de l'action de revitalisation des centres bourgs impulsée en 2010 en partenariat avec le CCIM et la Région (25 opérations sur 16 communes sur les 18 de CNM). Ces projets en cours s'inscrivent également dans la déclinaison du 3^{ème} axe du CCT 2019-2022 « Attractivité et accessibilité du territoire ».
- En ce qui concerne la dynamisation du tissu économique local, plusieurs projets connexes sont mis en œuvre. Il s'agit prioritairement de soutenir les secteurs stratégiques, ce à quoi CAP Nord œuvre à travers des moyens déployés en faveur :
 - De la connaissance des besoins des entreprises
 - De la valorisation des vitrines et façades commerciales
 - D'un soutien conséquent aux entreprises : au niveau de leur création avec la pépinière d'entreprises NordCréatis Espace physique multisites, mais aussi par des actions favorisant les investissements locaux par des aides aux communes par des fonds de concours permettant le portage de projets, ingénierie, la pérennisation de l'installation des entreprises avec une aide au paiement des loyers
 - D'une mobilisation pour un projet « Territoire d'industrie » issu du Plan de relance, l'accompagnement des entrepreneurs tout au long de la vie des entreprises (ex : pépinière d'entreprises, investissement dans l'immobilier à vocation économique à travers le NPNRU ;

- De l'innovation à travers le projet E-Nord qui relie les trois sites de la Pépinière à partir du site central situé au Robert ainsi que le soutien de l'Etat à l'innovation par un PIA4 territorialisé
- De la limitation des effets de la crise sanitaire : Un soutien particulier dans le cadre du Covid-19 a été apporté aux secteurs de l'industrie et de l'innovation avec le Plan d'actions « Territoires d'industrie Centre » qui couvre l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération de CAP Nord. L'objectif est de diversifier l'écosystème industriel en termes de filières et de produits finis et le renforcer par des actions ciblant le foncier, ainsi que l'offre de services aux entreprises et aux salariés. En outre, des dispositifs d'aide aux entreprises ont été mis en place pour réduire les effets de la crise.
- En préparant des réponses à l'émergence de problématiques économiques nouvelles
- La protection de l'environnement à travers par exemple la promotion de l'éco-exemplarité pour l'immobilier de l'activité commerciale par la création d'une plateforme du bâtiment durable.

Les supports de ces projets sont une convention avec ADEME d'une part et la déclinaison du SCOT d'autre part pour développer une offre d'accueil complète (pépinière d'entreprise, ateliers relais, espaces de travail partagés) respectueuse de l'environnement et une offre de services aux entreprises pour accompagner les porteurs de projet aux diverses étapes du processus de création de l'entreprise

- Du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Il existe un incubateur de l'ESS au Robert qui est le seul du territoire martiniquais.

Par ailleurs des dispositifs de droit commun ou des aides de l'Etat et de la CTM bénéficient de facto aux entreprises situées sur le territoire de Cap Nord :

-Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

-Les actions pour favoriser une nouvelle génération d'entrepreneurs (issues du CCT 2019-2022)

-Le Plan France Relance qui renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 29,3M d'euros pour 3 266 entreprises martiniquaises.

- La modernisation de la pêche :

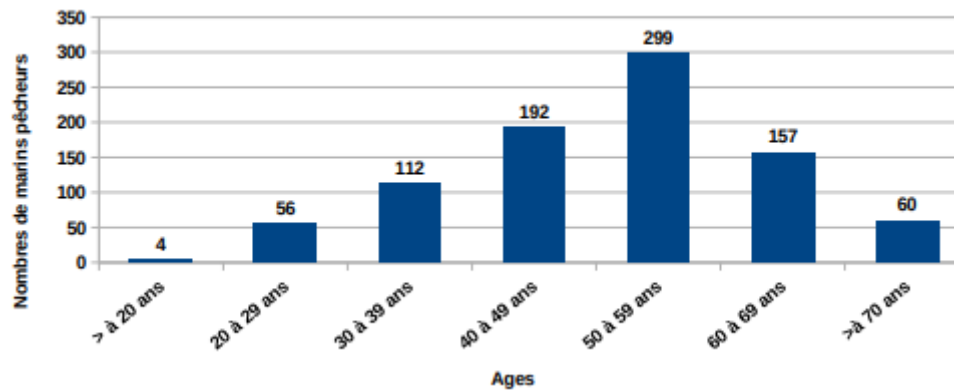
En matière de pêche professionnelle, la réglementation de la pêche professionnelle en Martinique est à présent encadrée par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2019, complété par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2019 réglementant la pêche des crustacés. Cette nouvelle réglementation vise à assurer la durabilité des activités de pêche ; le renforcement de la lutte contre le braconnage ; la préservation et la reconstitution de la biodiversité marine ; une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Si en 2019, la flotte de pêche de Martinique compte un total de 782 navires, dont 605 navires armés, on constate en 10 ans une diminution de 30% de cette flotte, avec une baisse qui s'intensifie ces dernières années.

La flotte de pêche est constituée en majorité de navires de pêche non pontés de moins de 10 mètres âgés de 25 ans en moyenne. La nasse (ou casier) constitue l'engin le plus utilisé.

On constate un vieillissement des marins-pêcheurs et une problématique d'attractivité du métier.

PYRAMIDE DES AGES DES MARINS PÊCHEURS



Sur les sept ports de pêche territoriaux de la Martinique, le Nord dispose de trois d'entre eux : Grand Rivière, Trinité (Cosmy) et à Case-Pilote.

La pêche se structure également autour de 20 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial (APIT) que nous retrouvons également dans le Nord (St Pierre, François, Tartane, Sainte-Marie, Carbet sud, Le Robert...)

Direction de la Mer de la Martinique – Monographie 2019 - 2020 | 16



Les produits de la pêche locale sont écoulés exclusivement sur le marché local, très majoritairement en circuit court :

- vente directe aux particuliers ou aux restaurateurs : 70 %
- vente à des mareyeurs : 6 %
- vente à des revendeurs (les « marchandes ») : 24 %

Il existe 2 transformateurs (Fraîcheur des Pitons au Carbet, Les ti' fumés au Gros Morne) qui valorisent les productions locales de qualités issues de la petite pêche artisanale ou de l'aquaculture, ainsi qu'un transformateur, Marin Pêche, qui réalise les transformations de produits quasi exclusivement importés.

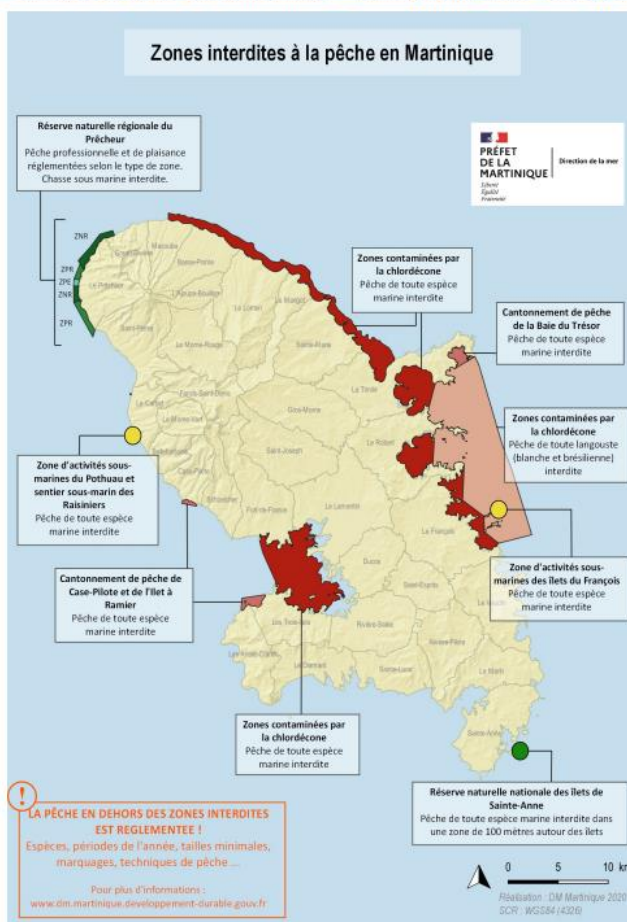
En outre, 2 des 3 fermes aquacoles du territoire martiniquais sont situées dans le Nord (au Carbet et au Robert).

Néanmoins, la pêche est un secteur encore sous-valorisé. En dépit de ressources halieutiques importantes, la filière de la pêche peine à se professionnaliser. Elle demeure peu organisée et son réseau de commercialisation est encore limité. La vente directe et privilégiée sans cohérence dans les projets de transformation ou de valorisation. De plus, le niveau de production ne couvre pas suffisamment les besoins locaux favorisant l'importation de pays tiers.

La pêche informelle se développe en parallèle. Enfin, la pollution est importante (en raison de la qualité relative de l'assainissement collectif, des sargasses et du chlrodécone principalement sur la coté Atlantique).

Sur ce point, au regard de la demande sectorielle forte (notamment dans le domaine de l'aquaculture), un accompagnement de l'Etat est à l'œuvre avec un décret signé en décembre 2021 pour permettre l'attribution d'une aide exceptionnelle aux pêcheurs pour payer leur cotisation CSG/CRDS à partir d'un fonds de 1,5 million d'euros par an. Ce décret prévoit la mise en conformité, et l'appui au plan de désendettement pour revenir aux conditions d'éligibilité aux aides européennes ou au fonds de compensation des surcoûts (en fonctionnement).

En outre, le plan IV Chlordécone finance un centre d'accompagnement administratif avec un guichet pour les aider à réaliser les démarches auquel participe activement CAP Nord. L'objectif est double puisqu'il s'agit de créer les conditions pour déclencher les dispositifs d'aide publiques et favoriser la compétitivité du secteur. Ces aides s'inscrivent dans la continuité du Plan III qui a déjà permis de diversifier l'activité de la pêche et d'apporter une aide sociale à 58 marins-pêcheurs à l'échelle du territoire martiniquais (cessation d'activité en cas d'interdiction de la pêche par exemple qui concerne une large partie du littoral atlantique comme le montre la carte ci-dessous).



Cap Nord présente la volonté forte de développer la sphère maritime et l'économie bleue à travers la préservation des milieux marins dans la déclinaison du SCOT, une étude sur l'opportunité d'un Contrat de rivière du Galion 2 ou encore un accompagnement de la filière aquaculture d'eau douce.

En outre, la montée en compétences des marins-pêcheurs est prévue par un projet de structuration de la pêche par la formation.

D'autres aides de l'Etat pourraient être davantage mobilisées par Cap Nord :

- Fonds de déficit d'opérations de restructuration des locaux d'activité en centre-ville (lutte contre la vacance commerciale)
- Le soutien à l'économie de proximité et à la numérisation des commerces (*Le financement complémentaire de l'État permettra d'élargir la mesure à d'autres villes recensant entre 3 500 et 150 000 habitants et EPCI dont la commune principale recense de 3 500 à 150 000 habitants ne bénéficiant pas des programmes ACV et PVD*)

Le tourisme, un facteur de développement économique et de promotion du territoire

Sur le territoire de CAP Nord, on constate un faible nombre d'hébergements collectifs (Résidences de tourisme et hébergements assimilés ; Villages vacances - Maisons familiales ou Auberges de jeunesse - Centres sportifs), et une part mince des hôtels touristiques de la Martinique (11 étoilés sur 47 et 6 non classé ce qui fait un total de 17/47).

L'offre d'hébergement touristique, au-delà des hôtels, s'est diversifiée dans le Nord de la Martinique ces dernières années (hébergement chez l'habitant, Air BnB...) même si aucune étude ne permet de quantifier ces changements. Plus particulièrement, les gîtes ne sont pas encore dans l'ensemble répertoriés pour créer une cohérence de l'offre existante et la valoriser.

Le cahier des tendances sur l'innovation touristique en Outre-mer qui esquisse une vision du tourisme à horizon 2020-2025 invite à la mise en place d'une approche de développement durable qui induit une maîtrise de l'impact de l'activité (réduction de l'énergie, des déchets...). Ce type de démarche est soutenu par des labellisations (EcoLabel Européen, LaClef verte) et pourrait se développer davantage dans le Nord, là où la mise en valeur de l'environnement est possible compte tenu de la nature présente.

De plus, il existe une multitude de sites culturels à visiter :

- Au Carbet : le Centre d'interprétation du patrimoine Paul Gauguin, la Galerie d'histoire et de la mer, la distillerie Neisson, le ZOO (Habitation Anse Latouche)
- Saint-Pierre : le Centre de découverte des sciences de la Terre, le Château Depaz, les ruines de la ville
- Sainte Marie : le musée de la Banane, le domaine Fonds Saint Jacques ou encore la Maison du Bèlè
- Trinité : le jardin de Bonneville, le Château Dubuc
- Morne Rouge : le domaine d'Emeraude
- Gros-Morne : l'AKou-A (espace de production agricole, culturel et touristique)

Le tissu d'acteurs locaux est dynamique dans certaines communes comme l'association Kaynou qui a remplacé l'office du tourisme à Sainte-Marie, organise des événements culturels et constitue un levier à la coopération régionale.

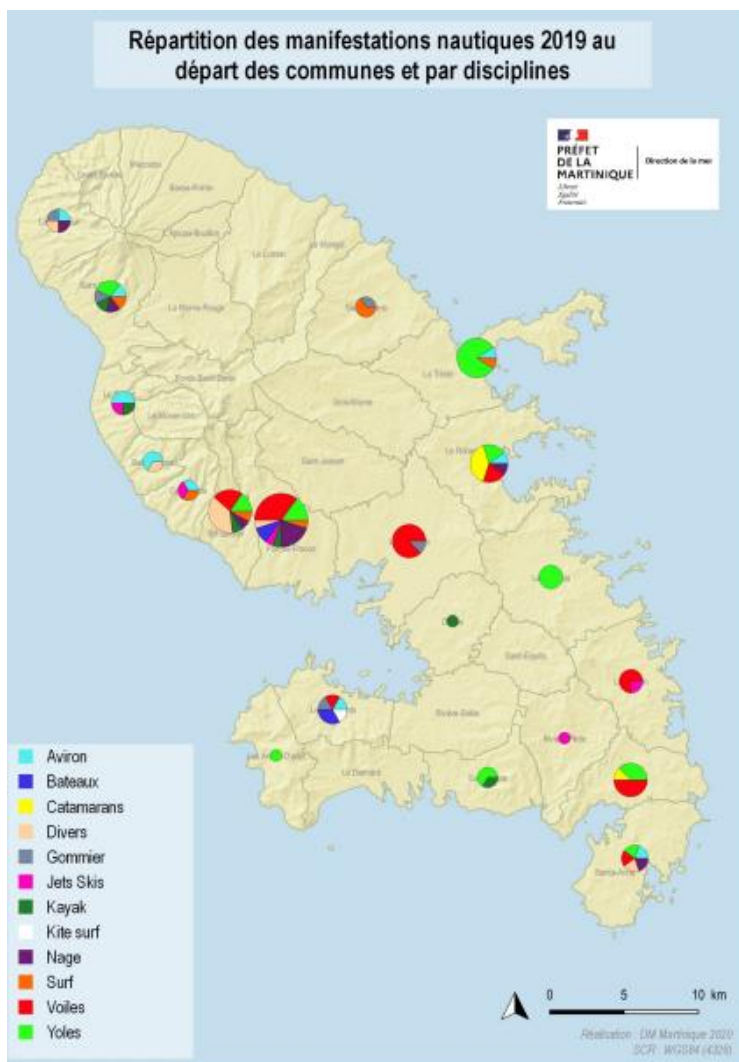
La stratégie territoriale du SCOT souligne l'importance d'une mise en cohérence du maillage de l'offre culturelle et de découverte originale qui doit porter un sens spécifique et se faire le reflet de l'identité du Nord de la Martinique.

Dans cette perspective, la promotion des espaces mémoriels a toute sa place notamment à travers les projets suivants :

- Création du Centre d'Interprétation de la Culture Amérindienne (Vivé)
- Réhabilitation du Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) Paul Gauguin (Carbet)
- Mise en valeur du Domaine de Fonds-Saint-Jacques (CCR) à Sainte-Marie

L'enjeu reste dorénavant celui de la synergie entre ces différents sites en fonction à la fois des spécificités de chaque commune et de la particularité de chacun des sites culturels pour conforter l'identité d'ensemble et le maillage de l'offre culturelle sur le territoire.

En outre, le nautisme est un levier de développement touristique pour le Nord comme en atteste en 2019 la majorité des manifestations présentes :



CAP Nord a développé une stratégie locale et a décidé de concentrer ses efforts sur la valorisation des atouts du territoire, notamment en matière de culture (patrimoine, histoire, excursions) :

- Par les travaux du DoME de Grande Savane et sa mise en exploitation (la valorisation du site dans un parcours touristique reste un enjeu fort)
- Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne de Vivé au Lorrain/ Parc Caribéen de la Vie Amérindienne
- Faire de la Zone d'Aménagement Touristique (ZAT) de Pointe Melon au Robert une zone d'activité et d'emplois
- Des projets de coopération décentralisées avec des villes haïtiennes et mexicaines, soutenus par les fonds européens

Enjeux

Renforcer l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes (de la création au développement) en capitalisant sur la réussite de la pépinière, voire son extension

A l'issue de la crise sanitaire, au-delà d'une reprise économique nécessaire, il faut développer les moyens de créer des marges en sus du rattrapage pour redynamiser le tissu économique local (préparer les emplois de demain, garantir la montée en compétences des professionnels et la structuration des filières)

Ce territoire est clairement identifié comme lieu touristique en articulation au sud par le tourisme balnéaire, il faudra veiller à la complémentarité avec les deux autres EPCI en fonction des spécificités de chacune des trois parties du territoire martiniquais

Une intégration régionale est en plein essor avec les villes haïtiennes et mexicaines. Ainsi, l'environnement régional constitue un vivier de développement pour créer des débouchés plus diversifiés que ceux existants (Hexagone et plus généralement l'Europe)

Veiller au développement territorial et économique de la culture en lien avec la promotion du tourisme en créant des parcours cohérents et reliés en fonction de la richesse de l'histoire et du patrimoine (autour des distilleries, des centralités, les lieux culturels déjà existants comme les divers musées dans les communes).

2. Un bon niveau de qualification et de formation professionnelle mais un territoire confronté à la fuite des talents et à la nécessité de préparer les emplois de demain

CAP Nord détient une part importante de diplômés d'études supérieures, et de formations techniques. La part des diplômés est toutefois inférieure à la moyenne territoriale et nationale.

Les diplômés du supérieur
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?
- Ensemble

Indicateurs	Pays Nord Martinique	Martinique
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	16,6 ▼	23,2

Ensemble ▼
Source : Insee, RP - 2018

Les diplômés du supérieur
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?
- Ensemble

Indicateurs	Pays Nord Martinique	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	16,6 ▼	30,7

Ensemble ▼
Source : Insee, RP - 2018

Le territoire dispose d'un maillage d'enseignement supérieur notamment dans les filières techniques supérieures et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que diverses autres spécialités dont l'organisation est complémentaire à l'offre existante dans le reste du territoire martiniquais.

Après la troisième, certains lycées permettent de suivre des formations diplômantes orientées vers le monde du travail : en deux ans pour le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) ou en trois ans pour les baccalauréats professionnels (bac pro). Le Nord dispose de plusieurs établissements concernés (Lycée du Nord Caraïbe à Bellefontaine ; le Lycée Saint James à Saint-Pierre ou encore la Maison familiale rurale - MFR- du Morne-Rouge ou encore 2 lycées à Trinité, 1 au Lorrain et 1 à Sainte-Marie).

Dans le secteur maritime, la ville de Trinité dispose du lycée professionnel maritime avec une école de formation professionnelle maritime et aquacole.

Au niveau des centres de formation, le territoire du Nord accueille le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) au Carbet, et peut bénéficier des formations au niveau du territoire martiniquais :

- Formations à distance
- Réseau GRETA Martinique (formation continue des adultes)
- Centre de formation de la Chambre du commerce et de l'industrie de Martinique (CCIM)

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	Pays Nord Martinique	Martinique	Pays Nord Martinique	Martinique
Total des formations d'enseignement supérieur	515	8 050	148,8	- 0,1
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	457	2 483	135,6	38,7
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	44	388	238,5	17,4
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	0	4 201	N/A	- 17,9
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Établissements d'enseignement universitaire privés	0	0	N/A	N/A
ESPE	0	559	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	0	N/A	N/A
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	0	N/A	- 100,0
Écoles juridiques et administratives	0	0	N/A	N/A
Écoles paramédicales et sociales	0	543	N/A	18,3
Écoles supérieures art et culture	0	57	N/A	- 13,6
Autres écoles de spécialités diverses	14	99	N/A	- 88,3

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

Toutefois, on constate une réduction récente de l'offre de formation, et la part de non diplômés reste élevée, particulièrement pour les hommes (près de 30%) en 2018. Si le niveau de formation des habitants est bon sur le territoire de CAP Nord, la part des jeunes de 15-24 ans sans emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion est élevée (25 % au regard d'une moyenne de 17 % pour la France en 2018). On constate néanmoins une baisse sensible du nombre de jeunes en difficultés d'insertion entre 2013 et 2018 (d'environ 2%).

L'accès à l'accompagnement des demandeurs d'emploi est assuré, légèrement mieux que pour la moyenne territoriale et nationale.

Lieux délivrant des services Pôle Emploi			
Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?			
Indicateurs		Pays Nord Martinique	Martinique
Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)		3	10
Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)		0,30 ▲	0,27

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Pour répondre aux enjeux du territoire en matière de qualification et de formation professionnelle, Cap Nord souhaite s'inscrire dans la modernisation des structures d'enseignement, l'investissement dans les compétences et le soutien aux organismes d'accompagnement ainsi que des initiatives « jeunesse » qui sont autant d'objectifs qui figurent à la fois dans le projet politique de la collectivité et dans l'axe I du CCT 2019-2022.

Pour répondre à ces objectifs, le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PACTE) concrétise sur la même période les engagements de l'Etat et de la CTM pour accompagner les transformations des parcours de formation. De plus, les actions de l'AGEFMA sont poursuivies à travers le CARIF, le CRIS-VAE, OREF et le CRI.

En outre, les dispositifs de droit commun s'appliquent en Martinique, notamment pour les contrats aidés à travers le Plan national « Un jeune, Une solution » dont l'objectif gouvernemental de 2700 jeunes martiniquais accompagnés (PEC, CIE) est atteint à hauteur de 97% grâce à un taux de prise en charge à 80%

de l'Etat et d'un investissement de la CTM (de plus de 15%) pour le secteur non marchand et 67% pour le secteur marchand (aide de 200 euros/personne et par contrat).

Néanmoins, au-delà de l'enjeu de pérennisation de ces aides pour les années à venir, au-delà de 2022, CAPNM souhaite diversifier son offre de formation et répondre aux besoins de reconversion professionnelle des adultes particulièrement touchés par le chômage. CAPNM est ainsi confronté à un double problématique d'employabilité des jeunes et de soutien aux seniors (à partir de 40 ans) dans leur parcours d'emploi.

Enjeux

Agir sur l'offre de travail par un renforcement du tissu économique local

Garantir une formation en adéquation avec les besoins économiques locaux du bassin d'emplois

L'Appauvrissement des organismes de formation sur le territoire ne doit pas uniquement être compensée par l'accélération des départs via LADOM

Pérenniser le programme « Un jeune, une solution », veiller à la qualité et à la diversité de l'offre de formation sur le territoire du Nord compte tenu des besoins importants en la matière

3. Le numérique, un levier au développement du territoire qui produit des effets positifs mais qui manque de stratégie locale

La stratégie numérique fait partie intégrante du développement économique du territoire, de la transformation agricole, de la qualité de la formation continue et professionnelle, de la modernisation du système de santé et de l'accès aux soins. Il est dans ce cadre essentiel d'envisager son déploiement et son usage dans une double approche de transformation et d'inclusion des acteurs locaux et des habitants.

Le numérique est un support essentiel du développement économique. L'augmentation générale du niveau de vie, de nombreuses initiatives qui émergent (tiers-lieux itinérants, MSAP, cyberbase...), une filière agricole d'où émergent de plus en plus de projet "agrotech", un secteur de la e-santé de plus en plus dynamique et l'implication des acteurs privés dans la résilience du territoire sont autant d'éléments qui favorisent les usages numériques.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)
Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	Pays Nord Martinique	Martinique
2019	95,9	98,0
2021	98,7	99,3

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

Le Schéma Numérique de Martinique établit une feuille de route stratégique concernant les futurs usages du numérique sur le territoire martiniquais. Il s'appuie d'une part sur un diagnostic des infrastructures et réseaux de communication existants et en cours de déploiement et d'autre part sur les initiatives en matière d'usages et services numériques présentes sur le territoire dans les secteurs public et privé. Cette vision stratégique s'articule avec les schémas directeurs existants (SDTAN, SCoRAN, SRADT, STDEII, SRI...) et se place plus particulièrement dans la continuité du SDTAN de Martinique (2013) qui fixait les grandes orientations de la Collectivité en matière d'infrastructures numériques et de déploiement du THD.

La part des locaux raccordables sur le territoire de CAP Nord reste très faible, bien qu'en sensible augmentation pour atteindre 2,6% en 2021, alors que la moyenne territoriale de la Martinique est de 26%.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique
Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	Pays Nord	Martinique	Pays Nord	Martinique
2019	0,0	12,8	0	28 141
2020	0,5	21,1	310	48 604
2021	2,6	25,9	1 485	59 589

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

Depuis 2020, CAP Nord est un territoire d'action pour un numérique inclusif. L'EPCI **développe plusieurs projets structurants** :

- Faire du numérique un levier d'accès aux services publics :
 - Infrastructures et service de proximité numérique avec un Bus numérique
 - Créations de services et d'espaces publics numériques dans les communes
- Réduire la fracture numérique :
 - 2 conseillers numériques France services
 - Accompagnement de la jeune parentalité (Portail Famille)
 - Développement du PASS Numérique pour le public du PLIE
 - Ateliers de sensibilisation organisés à partir du réseau de bibliothèques
- Faciliter le rapport entre l'administration et les citoyens par le développement de la e-administration :
 - Un projet numérique porté sur une amélioration de la gestion administrative intercommunale
 - Améliorer le rapport aux administrés notamment à travers le développement des e-services
- Accompagner les entreprises dans la transformation numérique :
 - 1 conseiller numérique DESEC pour accompagner la transformation digitale des entreprises
 - L'existence d'un média-lab permet d'animer des ateliers, de développer une pratique audiovisuelle et pourrait être mobilisé à termes pour former les demandeurs d'emplois dans une optique de formation professionnelle et de développement économique
 - Un projet de Serre numérique est porté par le territoire (Convention territoriale Nord Caraïbes avec la CTM)
 - Création d'une plateforme numérique de l'offre commerçante

Sur ce dernier point, l'Etat apporte un soutien au développement d'outils numériques utiles pour l'action quotidienne des collectivités territoriales, tout en favorisant la formation au numérique des agents des collectivités qui seront chargés d'utiliser ces outils (*Plan de relance : fond de 88 M€*)

En outre, le CCT 2019-2022 finance la poursuite du développement des outils numériques collectifs vise à moderniser, simplifier et encourager l'utilisation du numérique dans les services publics (e-administration, e-culture, e-santé, e-éducation) tout en soutenant l'offre publique de médiation numérique, d'autant plus

nécessaire au regard des familles et des jeunes socialement isolés, et du vieillissement de la société martiniquaise. Ces actions sont porteuses d'innovation et de partage d'information, à même de pouvoir répondre aux problématiques du territoire permettent aujourd'hui à CAP Nord de développer des services à l'instar du paiement en ligne pour les familles, d'installer des bornes numériques dans les mairies etc. A cela s'ajoutent les financements du FEDER et du Plan de relance.

Enjeux

Construire une stratégie locale dédiée au numérique intégrant divers enjeux (inclusion sociale, développement économique et formation professionnelle, protection de l'environnement) qui n'existe pas actuellement (difficulté commune aux 3 EPCI)

Renforcer la résilience du territoire par une meilleure gouvernance de la politique de gestion des ressources sur le territoire et s'assurer à la fois d'un maillage et d'un accès équitable à la fibre optique.

Faire du numérique un support et un accélérateur de l'attractivité et du développement économique local à travers un accompagnement spécifique de la transformation des entreprises, et un levier de consommation locale.

Créer une offre spécifique d'accompagnement des jeunes et de montée en compétences plus généralement de la population active.

4. CAP Nord est pleinement engagé dans la démarche de transition agricole à travers l'agro-transformation et la volonté de renouer avec le patrimoine local.

A la suite des Assises des Outre-mer 2017, les états généraux de l'alimentation et de la publication du Livre bleu, une évolution structurelle de la politique du développement agricole en Outre-mer s'est opérée. Cap Nord s'inscrit dans cette volonté commune avec l'Etat d'accroître l'agro-transformation et de soutenir le secteur agricole qui constitue un marqueur fort de l'identité du territoire.

La démarche de transformation agricole annoncée le 25 octobre 2019 par le Président de la République vise à mettre en œuvre une nouvelle politique agricole adaptée aux spécificités des départements ultramarins afin d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2030.

L'accompagnement de ces orientations politiques et stratégiques se fait par diverses mesures de soutien incluant des fonds communautaires de la politique agricole commune (PAC), le Plan de relance, les compléments nationaux budgétaires et les réductions fiscales.

La pandémie du COVID-19 et les confinements qui en découlent ont placé la question de la manière de se nourrir au centre des préoccupations essentielles des habitants, favorisant la consommation des productions locales. Si la crise sanitaire a provoqué un recentrement de l'alimentation de la population vers les productions locales en Martinique, cette tendance n'est pas pérenne et tout l'enjeu réside dans le renforcement et la continuité des pratiques qui se sont développées au cours de cette période. En outre, la crise du covid a vu émerger des nouveaux modes de distribution comme la vente et les livraisons de produits locaux.

Face au triple constat d'une autonomie alimentaire nécessaire, d'une exigence de performance et des effets parfois négatifs de l'agriculture intensive sur l'environnement, y compris l'usage de pesticides, le

territoire martiniquais et l'Etat se sont engagés dans une démarche de transformation agricole, une protection plus large et efficace des agriculteurs tout en garantissant une revalorisation salariale historique.

L'Etat soutient le développement agricole ultra-marin en œuvrant au **maintien des aides** européennes, à travers le POSEI dont le montant global a été maintenu pour la nouvelle période de programmation européenne ; par les aides de transition à la filière sucrière ou par leur **augmentation** à l'instar du CIOM dont le budget a été porté à 45 M€ en 2021.

Depuis 2017, l'agriculture ultramarine a bénéficié de près de 850 M€ d'aides annuelles en incluant les fonds communautaires de la PAC, les compléments nationaux budgétaires et les réductions fiscales. Si les cultures exportatrices (canne – sucre – rhum et banane) en sont les principales bénéficiaires, les filières animales et les filières dites "de diversification" se développent pour satisfaire les enjeux d'autonomie alimentaire. Un accord sur le CFP 2021-2027 a été trouvé en juillet 2020 avec une reconduction en euros courants de chacun des fonds des deux piliers (FEAGA = 1er pilier et FEADER = 2nd pilier).

En complément, le **secteur agricole ultramarin bénéficie du plan de relance** en tant que secteur stratégique aussi bien au titre de la souveraineté que de la transition écologique. 80 M€ ont ainsi été fléchés pour l'agriculture ultramarine dans ce cadre.

La revalorisation des salaires décidée au niveau national par le MAA sera appliquée aux agriculteurs martiniquais. La revalorisation des retraites des exploitants agricoles a fait l'objet d'une loi votée en juillet 2020 et s'appliquera dès le 1er novembre 2021, représentant une hausse d'environ 100€ pour les chefs d'exploitation agricole en Outre-mer.

Etat des lieux du territoire martiniquais

Globalement, la Martinique poursuit le **développement de ses productions pour satisfaire la demande locale en produits frais et transformés en visant l'autonomie alimentaire :**

- **D'abord pour les fruits**, la Martinique connaît un taux relativement faible de 31% pour les produits bruts et 13% pour l'ensemble des produits bruts et transformés
- **Ensuite pour les légumes**, le taux de couverture reste globalement faible (26% pour les produits bruts et 39% pour l'ensemble des produits bruts et transformés)

Pour les **productions animales de viande**, les taux de couverture sont faibles dans l'ensemble.

En outre, la place du BIO évolue rapidement avec une demande des consommateurs et des élus de plus en plus importante. Cependant, la production concernée reste faible bien qu'en progression continue. Si le volume est bas, le coût de la production locale biologique est abordable contrairement aux produits bio importés. D'où l'adaptation en OM du seuil de 20% de bio (dans les 50% de produits de qualité et durables) imposés par la loi Egalim.

Le haut niveau de productivité et l'intensification de l'agriculture ont été réalisés parfois à l'encontre de la biodiversité et de la qualité des sols (ex : chlordécone, mercure, plomb). De plus, les impacts du réchauffement climatique interrogent quant à la résilience des systèmes alimentaires.

Les spécificités CAP Nord

La surface agricole tend à diminuer ainsi que le nombre total d'exploitations (-20% environ lors de la dernière décennie), avec un vieillissement progressif des chefs d'exploitation.

Plus spécifiquement, si on constate une baisse de la SAU dans l'ensemble, la SAU moyenne tend à augmenter.

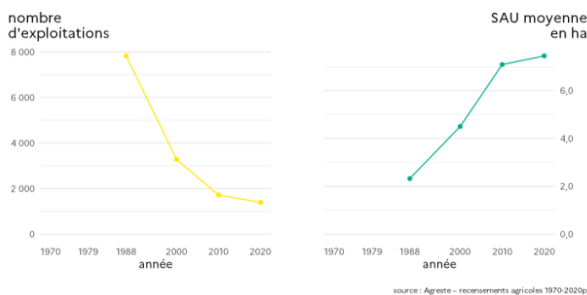
Chiffres clés
CA du Pays Nord Martinique

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	1 717	1 393	-18,9 %
SAU totale (ha)	12 183	10 388	-14,7 %
SAU moyenne (ha)	7,1	7,5	5,1 %
PBS totale (k€)	117 455	103 493	-11,9 %
total UGB	9 027	7 766	-14,0 %
travail total (ETP)	4 469,1	2 923,1	-34,6 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	1 766	1 436	-19 %
dont femmes	16 %	18 %	+1 point
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	51	55	+4 ans

¹chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p
champ : sièges dans le territoire, sup. au seul, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CA du Pays Nord Martinique



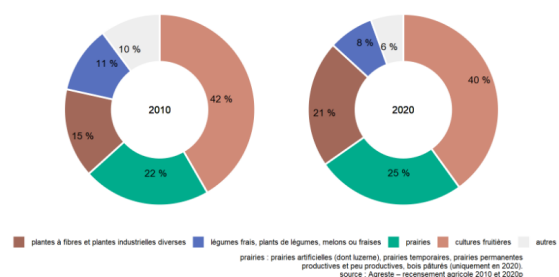
Globalement, les micros, petites et grandes exploitations tendent à diminuer au profit des exploitations à taille moyenne. En ce qui concerne la nature des productions agricoles et animales, on souligne une baisse des fruits (et cultures permanentes), des fleurs et de l'horticulture, des bovins et volailles. En revanche, il y a une augmentation de la production de légumes et une stagnation de l'élevage de porcins.

Dimension économique
CA du Pays Nord Martinique

	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)		UGB		ETP	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
total exploitations	1 717	1 393	12 183	10 388	117 455	103 493	9 027	7 766	4 469	2 923
microexploitations	1 006	711	2 645	1 860	10 136	7 497	2 942	2 300	911	553
petites	525	488	2 722	1 996	25 298	24 605	2 246	1 533	927	695
moyennes	101	118	1 151	1 525	15 084	17 674	2 010	2 374	408	359
grandes	85	76	5 666	5 007	66 936	53 716	1 830	1 559	2 223	1 316

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p
champ : sièges dans le territoire, sup. au seul, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

Répartition des cultures principales
CA du Pays Nord Martinique



Par ailleurs, le territoire dispose d'une offre de formation spécialisée dans le secteur agricole notamment par le Lycée professionnelle agricole du Robert qui est le plus grand des deux que compte la Martinique, avec 250 apprenants de la 3e au BTS. En outre, il existe un Centre de formation d'apprentis agricoles (CFAA) au François.

CAP Nord développe des projets de valorisation de la production locale :

- Programme de désenclavement des agriculteurs du Nord
- Etude sociologique pour établir la composition et les profils de l'agriculture du Nord
- Pistes d'amélioration de la commercialisation des produits agricoles du Nord avec l'exploration de l'opportunité d'un marché de gros/semi gros
- PAT au Prêcheur
- Jardins partagés (Concours jaden kréyol et éducation à la santé DGA AIE CNM)

Certains projets pourraient être approfondis et des problématiques sont à prendre en compte :

- Il pourrait être envisagé de structurer les surfaces insuffisamment cultivées ou laissées en friches, notamment en levant les limites juridiques (indivision, occupations illégales...), en favorisant de nouvelles installations, des agrandissements d'exploitation dans les secteurs porteurs et de diversification.
- Une stratégie de promotion des produits frais et locaux et redonner confiance aux consommateurs souvent sceptiques en raison des effets du chlordécone sur les fruits et légumes. **A cet égard, un projet d'entente intercommunale en restauration scolaire sur le nord atlantique est en cours** pour améliorer le cadre de vie, développer les services à la population et la réappropriation du patrimoine alimentaire local.
- Accompagner la professionnalisation des filières agricole et animale.

Plus largement, à l'échelle du territoire martiniquais, la signature de la Charte de la production pour réunir petits et grands producteurs le 26 mars 2021 intervient dans un contexte économique, sanitaire et social très incertain, accentué par une attente très forte exprimée par la population tant en termes d'emplois que de pouvoir d'achat. **Elle se situe à la confluence de cinq défis majeurs pour les territoires** ultramarins (alimentation locale de qualité, en garantissant une meilleure sécurité d'approvisionnement et en permettant d'accéder à une diversité de produits que l'offre extérieure ne peut pas totalement satisfaire ; améliorer le pouvoir d'achat grâce au développement en volume de la production locale, accroître le développement économique de l'île en soutenant la création de valeur au cœur de notre territoire ; tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable par la mise en place d'une économie circulaire).

Elle répond à un double objectif : d'une part **optimiser l'offre locale** par une meilleure réponse aux attentes du marché, une montée en gamme des produits, une amélioration constante de la performance industrielle et logistique pour une meilleure traçabilité des produits et une sécurisation de l'offre locale du côté de la production ; d'autre part **valoriser l'offre locale** par une politique de référencement plus favorable ainsi qu'une exposition et une visibilité renforcées du côté de la distribution.

- **La protection de l'environnement devient inhérente à la transformation agricole.**

Pour rappel, l'État vise, en application du plan biodiversité du 4 juillet 2018, à stopper l'artificialisation nette des terres ; un sujet d'autant plus important que le départ en retraite du tiers des exploitants agricoles d'ici 2023 induit à la fois un risque de déprise et un volume élevé de transactions sur le marché foncier rural. L'enjeu de la préservation des terres agricoles se pose dans ce contexte. Précisons par ailleurs que dans le cadre du plan chlordécone IV aux Antilles, la décontamination des sols est une priorité avec 5 projets en cours d'expérimentation ; un AAP de l'ANR (8,8M sur la durée du plan) auquel les régions peuvent participer (la CTM est en cours de réflexion). Des mesures sont prévues pour réduire l'exposition

au chlordécone (analyse des sols des agriculteurs, accompagnement pour produire des végétaux non sensibles sur les sols pollués...) pour un montant de 9M pour les agriculteurs.

- **La prévention des risques est une priorité.** Le Fonds de secours pour les Outre-mer (FSOM) doté de 10 M€ chaque année (dépense non pilotable) afin de répondre aux nombreuses catastrophes climatiques des années précédentes, et a été mobilisé en 2020 à hauteur de 833 094 € pour des dépenses d'interventions. Des missions d'inspection sont en cours dans cet objectif, notamment pour envisager un rapprochement avec le POSEI dans une perspective de mutualisation des fonds dédiés, de simplification de la gestion et d'amélioration de l'accès aux aides pour les agriculteurs concernés.

Enjeux

Structurer les acteurs localement à travers les PAT pour favoriser une production optimale

Favoriser une agriculture plus durable, compétitive et tournée vers les besoins de la population en accompagnant les agriculteurs dans la démarche de transformation agricole. La difficulté est double puisqu'il y a un impact de la contamination des sols sur les productions locales et l'enjeu de la structuration des filières agricole et animale. De manière plus spécifique, des appels à projet du plan de relance favorisent l'amélioration de techniques et procédés concernant plusieurs filières afin de rendre plus innovante l'agriculture locale, qui ne semblent pas être saisis par la CACEM.

Inclure les habitants dans cette démarche de réappropriation du patrimoine local à travers le développement des circuits courts. Une éducation à la santé renforcée et plus inclusive sera nécessaire pour faire naître une conscience écologique en :

- impliquant le Rectorat pour le volet pédagogique des jardins partagés par exemple
- favorisant l'intégration de production locale dans la restauration collective

Lutter contre le prix élevé de l'alimentation en Outre-mer : Instaurer des dispositifs d'aide financière directe ou indirecte pour réduire le prix des produits alimentaires durables en taxant par exemple certains aliments en raison de leur mauvaise qualité nutritionnelle (à l'instar des produits ultra-transformés).

Un autre frein à lever est **la qualité de l'alimentation** qui ne peut pas toujours être vérifiée car il existe deux informalités fortes tant au niveau de la provenance des produits que des vendeurs (en bord de route typiquement). Ainsi, il y a une véritable difficulté pour établir l'origine des produits dits locaux d'une part et pour déterminer leur traçabilité afin d'évaluer leur qualité (notamment le degré de contamination).

Enfin, si les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour les initiatives du Plan de relance qui portent sur l'alimentation, notamment au niveau des jardins partagés, collectifs, familiaux ; se pose la question de **la pérennité des projets soutenus**. En effet, certains projets sont abandonnés en cours de route et des demandes de remboursement sont relativement régulières

AXE II
Transition écologique, cohésion sociale et territoriale

1. Un réseau de transports insuffisant qui nécessite une transformation et une diversification

CAP Nord est contraint par la concentration d'emploi sur le territoire de la CACEM, notamment Fort-de-France et le Lamentin où se trouvent plus de la moitié des emplois. Or, environ 50 % des actifs ne réside pas dans ces zones.

A elles seules, les communes de Fort-de-France et du Lamentin captent 60% des migrations pendulaires, soit en moyenne 4 500 navetteurs par jour.

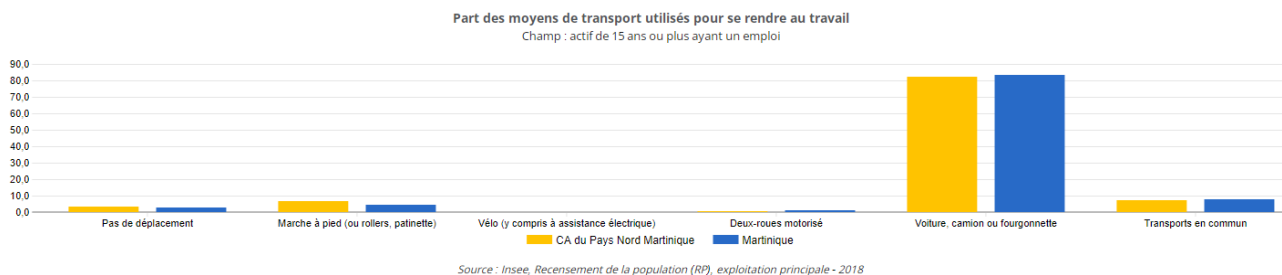
L'EPCI du Nord se retrouve ainsi confronté à des déplacements massifs et quotidiens en direction de la CACEM qui a une double conséquence : la saturation des axes routiers et la perte d'attractivité économique du territoire nord.

C'est le véhicule individuel motorisé qui est le premier mode de transport pour aller travailler : il représente plus de 80% des déplacements, contre 70% dans l'hexagone. Cette utilisation massive des véhicules individuels polluants contribue à un engorgement des axes routiers, donc une augmentation des temps de trajet, et à des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement sur le territoire de Cap Nord.

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	Pays Nord Martinique	Martinique
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	81,8 ▼	83,6
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	7,2 ▼	7,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	0,9 ▼	1,3

Source : Insee, RP - 2018



Malgré la mise en service du transport collectif en site propre (TCSP) en août 2018, encore très peu de personnes (8 à 10%) utilisent les transports en commun pour aller travailler. Et le télétravail n'est que peu développé, bien qu'en augmentation depuis la crise sanitaire.

En outre, le trafic a largement augmenté sur les routes littorales, notamment sur la liaison Saint-Pierre -Fort de France.

A défaut de disposer de la compétence « Transports », CAP Nord souhaite développer des projets structurants pour optimiser le réseau de transports en commun, développer les mobilités douces, verdir le parc automobile et garantir un accès équitable à tous à ces diverses modalités de transport :

- Optimiser le réseau de transports en commun qui reste peu développé
- Développer les mobilités du quotidien à travers des projets de réhabilitation et d'extension des sentiers d'intérêt communautaire (actuellement à l'œuvre à Grande Savane, au niveau des Versants Nord-

Ouest de la Montagne Pelée...). L'enjeu, au-delà de la promotion du territoire et du développement des mobilités douces est d'identifier la mise en réseau possible avec les centralités existantes.

- Verdir le parc automobile : Une borne de recharge de batteries de véhicules électrique sera implantée dans la Zone d'activités PETIT JEAN ROGET au Robert

Enjeux

Poursuivre le développement des transports en commun pour offrir une offre plus attractive (coût, praticité, qualité, performance) en lien avec les communautés de communes du Nord et du Sud.

Décongestionner les axes principaux de circulation (adaptation du plan de circulation, stationnement en amont, réduction du nombre de voitures) en assurant l'équilibre avec le développement économique

Développer le transport maritime quasiment inexistant alors que certaines communes disposent des équipements nécessaires à sa mise en place (appontements)

Favoriser la mobilité douce, notamment dans les centres bourgs (voies dédiées aux piétons et aux cyclistes) et permettre l'accès des espaces publics à l'ensemble des usagers (intégrant des normes respectueuses des personnes à mobilité réduite)

2. L'amélioration de l'accès, de la protection, de l'entretien de l'eau et de l'assainissement est centrale pour les années à venir.

L'accès à l'eau et l'assainissement s'intègre dans un cadre constitué du Contrat de progrès de la Communauté d'Agglomération du pays Nord de la Martinique 2020-2024 afin de poser un diagnostic sur ces deux compétences, prévoir les améliorations nécessaires. Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau (CRE). Il préconise la diversification de la ressource en se tournant vers les eaux souterraines, la sécurisation des usines de traitement, la création d'interconnexions, le stockage d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux.

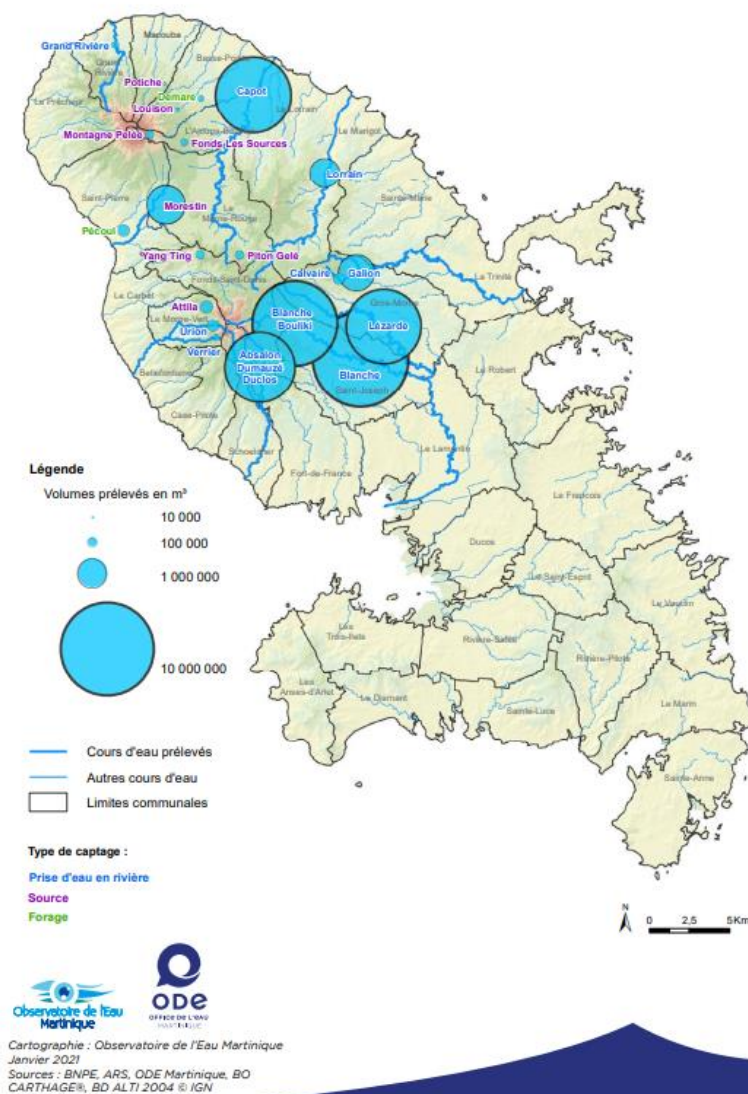
De manière plus spécifique, ce contrat traite tant de la gouvernance des deux compétences (Eau et Assainissement), que des améliorations nécessaires en termes de production, d'accès, d'entretien des réseaux. Il pose également la base du transfert de compétence des eaux pluviales urbaines qui relève désormais des EPCI et qui constitue un enjeu majeur pour les années à venir ; les estimations faites étant souvent sous-estimées au regard des besoins réels.

Eau potable

Jusqu'en 2016, les 18 communes de CAP Nord étaient organisées en syndicats en dehors de la commune de Morne Rouge. CAPNM a pris la compétence Eau en janvier 2017.

Sur les 36 captages présents en Martinique, Cap Nord dispose de 24 d'entre eux.

Points de captage pour la production d'eau potable en Martinique
Volumes d'eau prélevés en 2019



Les principales caractéristiques du service d'eau potable de la collectivité en 2018 sont les suivantes :

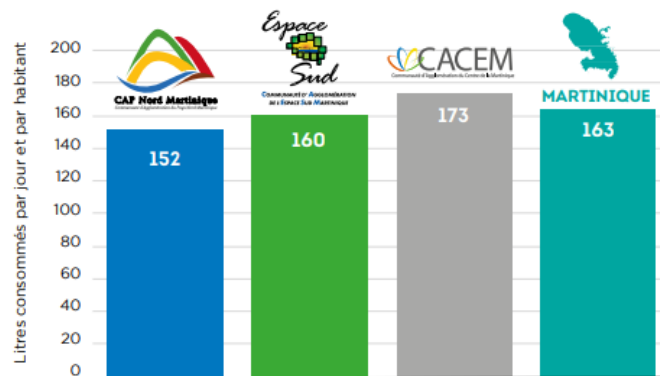
- 21 stations de production ;
- 50 783 abonnés ;
- 940 km de réseau hors branchements ;
- Un rendement différencié : 74,4% dans le Nord Caraïbes et 57% dans le Nord Atlantique
- 99 réservoirs et un stockage de 28 646 m³
- Les usines principales de production en eau sont **⚙️** : Morestin ; Galion ; Lorrain
- 9,9M de m³ mis en distribution ;
- 5,5M de m³ vendus aux abonnés domestiques

Sur les 3529 Km de réseau d'eau potable en Martinique, 26,5% sont situés sur le territoire de CAPNM, soit un niveau équivalent à celui de la CACEM et nettement inférieur à la CAESM (47%) alors même que les ressources sont supérieures sur CAPNM.

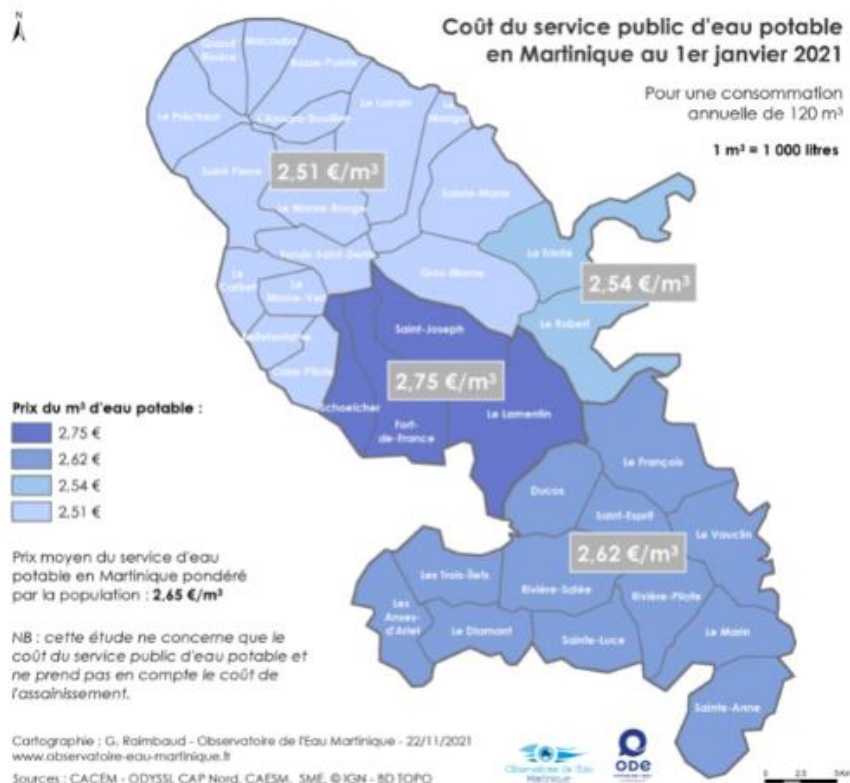
En outre, quatre communes (dont 3 dans le Nord : Saint-Joseph, Gros-Morne, le Lorrain en plus de Fort de France) fournissent 85 % de l'eau potable de Martinique.

En termes de consommation en eau, l'EPCI du Nord est le territoire où la moyenne par habitant et par jour est la plus basse :

Moyenne annuelle de 2008 à 2017



Globalement, le coût de l'eau est moins élevé dans le Nord que dans le reste du territoire martiniquais. Une harmonisation des prix de l'eau sur le territoire nord (hors Trinité/Robert) pour davantage d'équité est en cours :



Le service d'eau potable dans le Nord est confronté à des difficultés en matière de qualité de ressources, de production et de rendement :

- Une qualité en eau potable qui reste à améliorer

	Microbiologie	Physico-chimie
CACEM	99,6 %	99,8 %
CAESM	100 %	99,4 %
CAPNM ex-Morne-Rouge	95,2 %	84,6 %
CAPNM ex-SCNA	100 %	98 %
CAPNM ex-SCCNO	100 %	100 %

Source : ARS Martinique

Cela conduit à un degré élevé de contamination de l'eau (qui s'explique tant par le chlordécone que d'autres pesticides)

- Un rendement de réseau peu élevé (loin de l'obligation légale posée par le Grenelle 2 qui est de 69%)
- Un dysfonctionnement dans la production en raison de l'ancienneté de deux usines (entièrement à reconstruire)
- En termes de quantité de ressources pendant certaines périodes de l'année en raison des pertes sèches, notamment pendant le Carême bien que le Nord soit mieux loti que le sud du territoire sur ce point et qu'une diversification de la ressource (eaux souterraines) soit à l'œuvre. Cette dernière n'est pas toujours maîtrisée malgré une grande potentialité
- Le matériau utilisé pour les conduits n'est plus adapté (fragile, peu de résistance)
- La nature des sols et la topologie soumettent le réseau à des contraintes importantes
- Une forte vulnérabilité des ressources au changement climatique
- Les installations UV ne sont pas adaptées au milieu (développement H2S qui ne résiste pas)

De plus, la gouvernance de l'eau, la dimension réglementaire de la protection des captages et l'intégration de la prévention des risques naturels sont actuellement des enjeux forts de l'EPCI :

- Une interrogation quant à la gouvernance de l'eau à partir de 2024 : une hésitation existe encore sur la continuité donnée à la délégation de service public (DSP) ou l'éventuel passage à une gestion en régie. Cet enjeu est à articuler à la réflexion sur la mutualisation des ressources avec les autres EPCI²
- Sur le plan réglementaire, les 24 captages de Cap Nord ne font pas tous l'objet d'un arrêté préfectoral de protection (seulement 17 sont effectivement concernés)
- Il existe un enjeu fort de mise en conformité de certaines usines
- Si la programmation pluriannuelle du Plan Séisme intègre la prévention des risques avec le confortement parasismique des réservoirs et que le Contrat de progrès contient une ligne budgétaire sur la réhabilitation et la protection des réservoirs ; la prévention des risques ne fait pas l'objet d'une approche intégrée et globale au niveau de l'eau dans le Nord (Ce problème est commun aux autres EPCI).

² Certaines ressources sont d'ores et déjà mutualisées notamment entre la CTM et l'Espace Sud avec une ressource commune qui est la Rivière Blanche

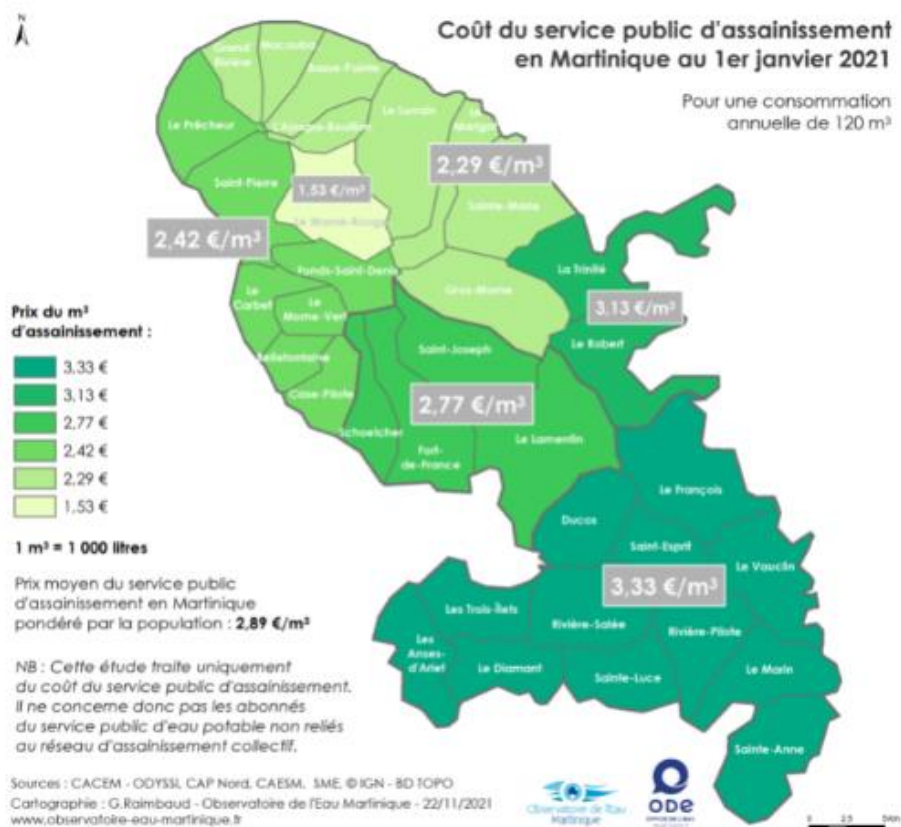
Assainissement

Au niveau de l'assainissement collectif, moins de 25% des foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Une redevance d'Assainissement collectif est appliquée aux raccordables non raccordés et aux raccordés non assujettis.

Les principales caractéristiques du service d'assainissement collectif de la collectivité sont les suivantes (données 2017) :

- 17021 abonnés ;
- 230 km de réseau séparatif hors branchements ;
- 101 postes de relèvement ;
- 47 stations d'épuration ;
- 1,7 M de m³ facturés.

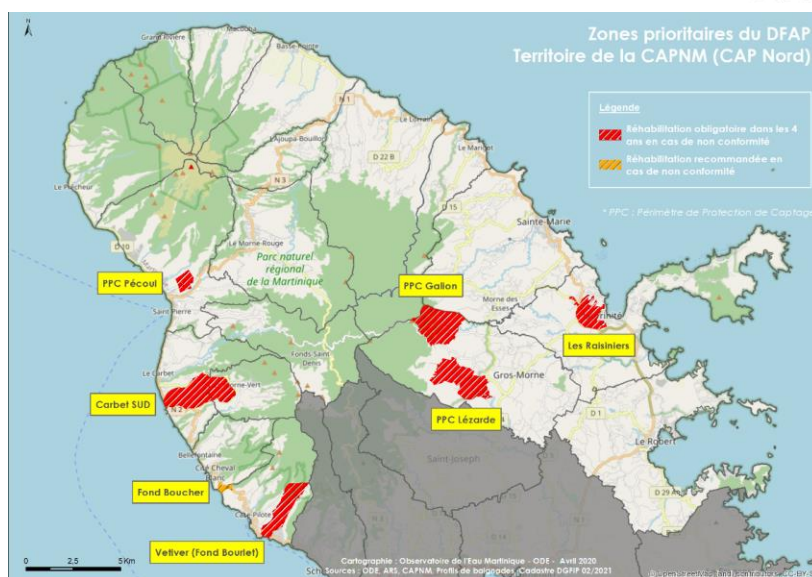
Globalement, le coût de l'assainissement est moins cher dans le Nord de l'île comparativement au reste du territoire martiniquais :



CAP Nord fait face à un réseau d'assainissement collectif très peu développé, particulièrement dans les communes au centre du territoire (Morne Vert, Gros Morne, Morne rouge) :



Certaines communes ont été identifiées comme des zones prioritaires pour un accompagnement dans la mise en conformité du réseau d'assainissement non collectif (Trinité, Sainte Marie, Gros Morne, Saint Pierre, le Carbet, Morne Vert, Case Pilote) :



Les difficultés relatives à l'eau et l'assainissement ne sont pas propres à CAP Nord. L'alimentation en eau potable est actuellement insatisfaisante à l'échelle de la Martinique, en matière de sécurité de l'approvisionnement ainsi que du prix de l'eau. **La situation est très fragile en matière de distribution du fait de la sécheresse, des pluies intenses ou des casses de conduites. Cela se traduit par :**

- Des effets néfastes de la qualité actuelle de l'assainissement sur le logement.

Moins de la moitié des résidences sont équipées du tout à l'égout, le reste des logements est souvent équipé de systèmes de traitement des eaux usées individuels non conformes. La ville du Lamentin l'illustre particulièrement avec 52% de la population ayant recours à un dispositif d'assainissement individuel ou groupé, non raccordé au réseau d'assainissement collectif. Parmi ces installations, 90% ne seraient pas conformes représentant un risque important de pollution pour l'environnement³.

- Des impacts environnementaux négatifs avec des déversements non maîtrisés pour l'assainissement non collectif et des fuites pour l'assainissement collectif
- De manière plus spécifique à CAP Nord, l'assainissement est une source de déséquilibre budgétaire

Ce sujet revêt une importance relevée tant du point de vue de l'accès aux services publics que de l'équilibre du budget de la communauté d'agglomération. En effet, le préfet de la Martinique a saisi la chambre régionale des comptes du budget primitif de 2021 de CAP Nord, le budget annexe « Assainissement » ayant été votés en déséquilibre, afin qu'elle se prononce sur le déséquilibre apparent de ce budget et, s'il est confirmé, qu'elle propose les mesures nécessaires au rétablissement dudit équilibre budgétaire.

CAP Nord a mis au point une stratégie locale à travers son Contrat de progrès :

- Garantir une mise en œuvre locale et opérationnelle des travaux à effectuer dans le domaine de l'eau (production et distribution) par le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, en cours de réalisation et qui sera finalisé fin 2022

³ Observatoire de l'eau en Martinique, 2017

- De même sur l'autre volet avec le Schéma Directeur Assainissement réalisé qui est en cours de révision et qui nécessite encore un diagnostic et un zonage.
- Des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement sont en cours afin de faire face à la situation de coupures d'eau

Travaux en cours et financés concernant l'eau : AMO pour l'accompagnement de l'étude du mode de gestion de la politique de l'eau ; travaux d'aménagement et d'alimentation en eau potable ZAE Mansarde au Robert. D'autres travaux sont prévus sans conventionnement pour l'instant.

Travaux en cours et financés concernant l'assainissement : la reconstruction de la station d'épuration et du poste de refoulement au Lorrain ; les opérations d'amélioration des infrastructures d'assainissement collectif de CAP Nord ; modernisation et aménagement des réseaux des eaux usées du quartier de Villeneuve et de Tartane ; opérations de travaux de renforcement et de modernisation des ouvrages d'assainissement ou encore la mise à niveau de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs.

- Assurer une meilleure gouvernance et articulation des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement
- Renforcer les capacités techniques et financières pour garantir la qualité du réseau sur le long terme à tous les niveaux (production, distribution, traitement)
- Redéfinir l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement comme priorité
- Développer un SIG Cap Nord sur l'eau et l'assainissement
- Au-delà de la sensibilisation, encourager de manière pro-active au raccordement des raccordables non raccordés (*cf délibération de 2018 qui établit une redevance*)
- Sur le plan règlementaire, une priorité sur le moyen terme est la levée des mises en demeure européenne (au Robert et au Lorrain) et préfectorale (Tartane et au Prêcheur)
- Assurer une soutenabilité financière du contrat de progrès par la mise à jour du Plan prévisionnel d'investissement (PPI) et le développement d'une capacité de suivi (Contrat de progrès 2020-2024)

L'Etat apporte un soutien principalement à travers le Plan Urgence Eau et le Plan de relance :

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNM)										
Travaux en eau potable au titre du plan d'urgence eau										
Communes concernées	Descriptif de l'opération	Montant prévisionnel	OFB	Préfet	ODE	FEDER	CTM	AutoFin	Date fin	
Sainte Marie	Dévoiemnt des provisoires Interconnexion Lorrain/Galion & Distribution Réservoir La Ferme – 2x150 ml	100 000 €	30 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Bellefontaine	Prolongement adduction Morestin vers Verrier 400 ml	150 000 €	45 000 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Macouba	Modernisation de la Distribution chemin de Rivière Roche 950 ml	300 000 €	90 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Morne Rouge Saint Pierre	Modernisation de la distribution Route de Parnasse - Interconnexion Réservoirs Mespont & Chamfiore 1,6 kml	500 000 €	150 000 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Carbet	Modernisation de la distribution Réservoir Morne des Cadets 1 kml	280 000 €	84 000 €	196 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Carbet	Modernisation de la distribution Rue des Pervenches 200 ml	70 000 €	21 000 €	49 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Gros Morne	Modernisation de la distribution Réservoir Glotin - Chemins Boissette et Mangot Mouche 1 kml (800 ml + 200 ml)	280 000 €	84 000 €	196 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Gros Morne	Interconnexion distribution Réservoirs Glotin/Vert-Pre 3 300 ml	100 000 €	30 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Sainte Marie	Modernisation distribution Réservoir Pain de Sucre 700 ml	230 000 €	69 000 €	161 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	06/22	
Carbet	450 ml Aménagement de la distribution Impasse Les Tamariniers	120 000 €	36 000 €	84 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Sainte Marie	Aménagement de la distribution Rue de la Bananeraie 500 ml	140 000 €	42 000 €	98 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Sainte Marie	Aménagement distribution Rue Consorts GLOMBARD 350 ml	100 000 €	30 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Ajoupa Bouillon	Aménagement distribution DESCHAMPS n°1 200 ml	70 000 €	21 000 €	49 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Achevés
La Trinité	Jonction de canalisation à moderniser 150 ml	50 000 €	15 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Ajoupa Bouillon	Alimentation des quartiers Morne Balai et Démarre à Basse-Pointe 1800 ml	190 000 €	57 000 €	133 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Achevés
Ajoupa Bouillon	Travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Eden, commune d'Ajoupa-Bouillon - 50 mètres cubes	46 320 €	13 896 €	32 424 €	0 €	0 €	0 €	0 €		Réceptionnés
Sainte Marie	Travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Lassalle, commune de Sainte-Marie - 1000 mètres cubes	113 000 €	33 900 €	79 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10/21	
Morne Rouge Saint Pierre	CPLT CTM Travaux sécurisation adduction Morestin	1 000 000 €					1 000 000 €		2023	
Lorrain	CPLT CTM Nouvelle Ressource en eau Morne Balai et Lorrain	320 000 €					320 000 €			
Grand Rivière	CPLT CTM Nouvelle Ressource en eau Grand Rivière	250 000 €					250 000 €			
Sainte Marie	CPLT CTM Dévoiemnt et modernisation de la distribution du réservoir du Morne des Esses (Bon Air) RD25 Morne des Esses	100 000 €					100 000 €			Achevés
TOTAL Plan urgence		4 509 320 €	851 796 €	1 987 524 €	0 €	0 €	1 670 000 €	0 €		

Travaux en eau potable et assainissement au titre du plan de relance										
Communes concernées	Descriptif de l'opération	Montant prévisionnel	OFB PR	FEI	ODE	FEDER	CTM	OFB SIB	Date fin	
La Trinité	Reprise et Modernisation du réseau de Tartane- Première tranche	4 000 000 €	2 000 000 €	1 100 000 €	900 000 €	0 €	0 €	0 €	06/23	
La Trinité	Modernisation et optimisation de l'interconnexion Vivé / CAPNORD / CAESM au Galion Commune de Trinité (Ouvrage définitif)	2 000 000 €	1 100 000 €	500 000 €	0 €	0 €	400 000 €	0 €	05/22	
Tout Cap Nord	Programme de recherche en eau sur territoire CAP NORD	1 229 200 €	0 €	0 €	368 760 €	710 440 €	0 €	150 000 €	12/23	
Tout Cap Nord	Travaux d'équipements divers sur réseaux (prélocalisateurs, groupes électrogènes, compteurs de secto, réducteurs de P)	1 150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	805 000 €	345 000 €		
TOTAL plan de relance		8 379 200 €	3 100 000 €	1 600 000 €	1 268 760 €	710 440 €	1 205 000 €	495 000 €		

		OFB	Etat	ODE	FEDER	CTM	AutoFin
TOTAL plan d'urgence + plan de relance		12 888 520 €	4 446 796 €	3 587 524 €	1 268 760 €	710 440 €	2 875 000 €

CPLT = opération complémentaire au plan d'urgence

En outre, l'OFB soutient divers projets de travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CAP Nord :

- Convention relative à la modernisation et optimisation de l'interconnexion Vivé/CAPNORD/CAESM au Galion à hauteur de 1 100 000,00 euros
- Convention relative à la reprise et à la modernisation du réseau de tartane-Tranche 1 pour un montant de 2 000 000,00 euros

CAPNM doit faire face à des problématiques nouvelles qui constituent des priorités pour les années à venir :

En matière de nouvelles compétences :

- D'abord, le transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines, pose une difficulté particulière au regard de la sous-estimation des besoins réalisés dans le cadre du Contrat de progrès⁴. La gestion de cette compétence nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires pour les années à venir.
- Ensuite, la loi NOTRE du 7 août 2015 a également créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), confiée aux communes avec obligation de la transférer aux EPCI à Fiscalité

⁴ Une clause de revoyure devait intervenir avant le 31 décembre 2021

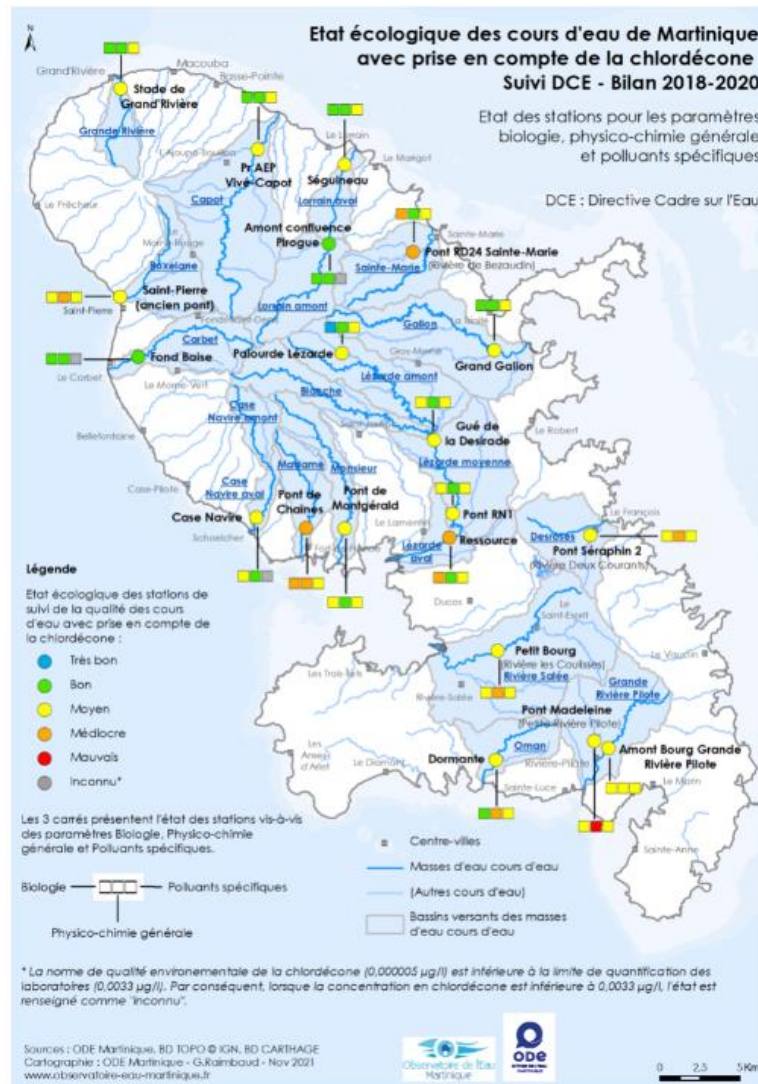
Propre à compter du 1er janvier 2018. CAPNM a hérité de cette compétence. Une politique globale de gestion du cycle de l'eau à l'échelle de l'île se dessine progressivement.

Des projets sont actuellement menés par CAP Nord dans le domaine GEMAPI qui incluent la prévention du risque inondation :

- Réhabilitation VRD ZAC de l'Anse l'Etang à Trinité
- Mise en place d'une gestion adaptée (suivi, surveillance, entretien) des systèmes d'endiguement du territoire communautaire
- Mise en place d'une doctrine d'intervention relative aux actions sur les cours d'eau et les zones humides pour diminuer les pressions sur les milieux aquatiques et la protection des biens et des personnes (aucune convention signée pour l'instant)
- Etude hydraulique de la rivière Cacao au Robert pour prévenir les inondations au quartier Four à Chaux (avant-projet)

En particulier, la gestion des milieux aquatiques devra être prise en compte par la collectivité ; il est nécessaire d'entretenir les cours d'eau, de maîtriser l'assainissement pour limiter les impacts notamment sur la qualité des eaux de baignade.

D'autant plus que certains cours d'eau sont particulièrement pollués à Sainte-Marie et à Saint-Pierre, invitant à une performance de traitement :



Un autre enjeu pour les années à venir apparaît en matière de gestion de sous-produits :

Si au niveau de la boue, il existe un centre de compostage au Robert et 2 stations sont équipées en traitement des vendanges, ce n'est pas suffisant pour ces dernières ni pour le sable et les graisses qui finissent dans les décharges et constituent un enjeu environnemental d'ampleur.

Cet aspect est éventuellement à traiter par le prisme de la gestion des déchets, à travers une réflexion commune aux trois EPCI étant donné que la compétence « traitement » relève d'une délégation commune à l'ensemble du territoire (SMTVD).

Enjeux :

Valoriser les ressources en eau sur le territoire de Cap Nord

Optimiser les investissements pour garantir l'approvisionnement en eau potable, au besoin par une articulation plus soutenue avec les deux autres EPCI en matière de ressources, de protection de celles-ci, d'entretien des réseaux (usage de nouveaux matériaux par exemple)

Moderniser les installations (réseaux, stockage, raccordement, séparation pluvial et eaux usées) de l'assainissement collectif et individuel/non-collectif (mise aux normes) et diversifier les matériaux

Assurer le raccordement de l'ensemble des habitations raccordables

Elaborer des dispositifs d'assainissement adaptés aux spécificités du milieu

Articuler la propriété du foncier à la réalisation des nouveaux ouvrages en eau potable (démarche longue, renfort)

Limiter le ruissellement des eaux pluviales dans la zone critique d'assainissement collectif du centre-ville en répondant au problème actuel de compétence car CAP Nord n'a pas confié la gestion des eaux pluviales urbaines à sa régie, elle doit donc définir et organiser la gestion d'une compétence « Eaux Pluviales Urbaines », notamment par un transfert de la compétence des communes à l'agglomération.

Endiguer la pollution issue des dysfonctionnements de l'assainissement et prendre en compte la prévention des risques dans les problématiques d'eau et d'assainissement.

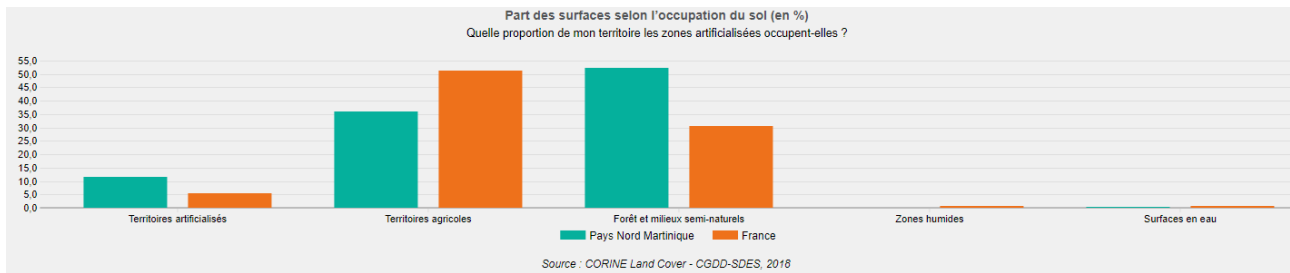
3. Des paysages, espaces protégés, milieux naturels, biodiversité, fragilisés par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols

Le territoire est constitué de trois composantes géographiques :

- Les reliefs montagneux : la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet (érosion, vallées encaissées), haut plateau du Morne-Rouge
- Les mornes : versant Centre Atlantique depuis les confins du Gros-Morne et Sainte-Marie jusqu'au Robert en passant par Trinité
- Les littoraux : Caraïbe (hygrométrie faible, pentes abruptes, nombreuses embouchures de rivière), nord atlantique (hygrométrie élevée aux pentes moins marquées et falaises directement exposées à la houle), littoral centre atlantique (découpé entre presqu'îles, baies, havres et îlets).

La diversité des paysages qui offre aux habitants deux massifs classés (la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet), la richesse de son patrimoine naturel et écologique dont une réserve naturelle (La Caravelle), contribue largement à faire de la Martinique l'un des 35 hotspots mondiaux de biodiversité ou l'on peut observer huit écosystèmes. Allant jusqu'à faire de notre territoire le grenier de l'île.

La préservation de l'environnement est confrontée à l'urbanisation en Martinique qui continue d'augmenter (+2,9% entre 2008 et 2018) plus fortement qu'en hexagone (+1,3% en moyenne), bien qu'il y ait de moins en moins de zones constructibles dans les Plans Locaux d'Urbanisme, conçus avec une prise en compte plus stricte des risques naturels. Cette forte urbanisation prend sa source dans la concentration démographique sur les littoraux (accentué par l'activité touristique) et les centralités, avec un mitage des espaces naturels très marqué et une pression particulièrement marquée sur le littoral.



Le territoire de CAP Nord est particulièrement confronté à des risques naturels et technologiques

Le territoire du Nord est fortement soumis aux aléas du changement climatique, les 18 communes étant couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) ; alors qu'aucune ne l'est concernant les risques technologiques, alors que ces derniers sont bien présents. Pour faire face au changement climatique, en 2021, CAP Nord Martinique a fait évoluer ses documents de planification intercommunale, conformément à la loi Évolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN). En outre, le SCOT de CAP Nord Martinique étant en cours de révision, le marché de la révision du SCOT a été résilié en Janvier 2021 pour élaborer un nouveau document.

Catastrophes naturelles, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)
Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	Pays Nord Martinique	Martinique
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	160	336
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	18	34
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	3

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux
Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	Pays Nord Martinique	Martinique	Pays Nord Martinique	Martinique
Nucléaire	0	0	0,0	0,0
Risque industriel	2	5	11,1	14,7
Risques technologiques	0	0	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	18	34	100,0	100,0
Phénomènes météorologiques	18	34	100,0	100,0
Inondation	18	34	100,0	100,0
Feu de forêt	0	0	0,0	0,0
Mouvement de terrain	18	34	100,0	100,0
Séisme - fort	18	34	100,0	100,0
Séisme - modéré	0	0	0,0	0,0
Séisme - moyen	0	0	0,0	0,0
Séisme - faible	0	0	0,0	0,0
Séisme - très faible	0	0	0,0	0,0
Rupture de barrage	2	4	11,1	11,8
Avalanche	0	0	0,0	0,0
Eruption volcanique	18	34	100,0	100,0
Risques miniers	0	0	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	0	0,0	0,0
Radon	0	0	0,0	0,0
Engins de guerre	0	0	0,0	0,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

Le GIEC prévoit une augmentation du niveau de la mer de 50cm à l'horizon 2050 et de 80cm en 2100. Les populations et activités (résidences, industries, tertiaires, etc.) du littoral seront donc directement impactées par des phénomènes de montée des eaux marines ou d'érosion. Et ce, même si CAP Nord ne compte pas la majorité du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982.

Les risques naturels et technologiques locaux sont essentiellement liés au séisme fort, et éruption volcanique, aux inondations, au mouvement de terrain et au transport de marchandises dangereuses et dans une moindre mesure l'industrie.

L'accumulation de contraintes en périphérie du centre qui figure dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) peut limiter la réalisation de projets et engendrer des surcoûts d'investissements. D'où la nécessité de rationaliser l'utilisation des sols, les contraintes techniques et les équipements.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire est actuellement limité par une double pollution des sols :

- Une pollution d'origine industrielle souvent concentrées sur de surfaces réduites

- Une pollution plus diffuse sur des surfaces importantes (pollution atmosphérique près des principaux axes routiers, pesticides...)

Certains moyens sont mis en œuvre par CAP Nord pour répondre à ces diverses problématiques :

- Prévention des risques naturels (mise aux normes parasismiques et bâtiments scolaires à travers le Plan Séismes Antilles 3 et biodiversité + PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) qui permet de prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire, avec un accompagnement de l'Etat + Plan de formation et de communication
- La prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) avec un certain nombre d'actions afférentes
- La protection des ressources avec le Contrat Rivière Galion (en cours) et la finalisation du Contrat littoral nord

Si l'état des routes reste un enjeu majeur du territoire de CAP Nord, notamment en matière de voie d'accès à l'équipement comme c'est actuellement le cas pour le Dôme de la montagne Pelée, l'EPCI s'est engagé dans des travaux importants en matière d'infrastructures :

- Réhabilitation de l'usine EDF pour accueillir des entreprises au service de la transition écologique et de l'innovation
- Réhabilitation de la Maison Famille Rurale à Trinité avec une dimension paysagère

Toutefois, force est de constater que certains projets structurants peinent à émerger en raison du risque d'inondation comme à l'Anse Létan, dans un contexte où la connaissance du réseau des eaux pluviales reste limitée. Cette problématique se pose également pour les zones d'activité.

Le financement par l'ADEME d'un chargé de mission Environnement pourra être l'occasion d'intégrer la prévention des risques à ces enjeux.

Enjeux :

Limiter l'extension urbaine et la pression sur les espaces naturels et agricoles par une densification et une amélioration du « cadre de vie » dans les villes (renouvellement urbain).

Veiller à la protection et à l'attractivité du littoral par la finalisation du contrat littoral nord

Développer une culture du risque et responsabiliser le secteur privé et indépendant pour réduire l'ensemble des risques naturels et leurs conséquences sur les sols

En amont développer les études nécessaires pour quantifier les effets du changement climatique sur la biodiversité et en aval protéger, gérer, restaurer et valoriser la biodiversité comme ressource économique et sociétale pour la Martinique.

Garantir une continuité écologique par une mise en réseau des espaces de mangrove, de cours d'eau et de biodiversité

Ces synergies permettront de créer un modèle de transition écologique pour le reste du territoire et une plus grande résilience locale.

a) Promouvoir les énergies renouvelables et la résilience du territoire

La Martinique dispose d'un système énergétique encore fortement basé sur les énergies fossiles qui représentent un peu plus de 93 % des ressources (PPE, 2014).

A travers la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE), avec l'objectif de 58% d'énergies renouvelables d'ici 2023 et à l'échelle de CAP Nord, les priorités sont notamment données en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique.

Une convention d'objectifs a été signée entre CAP Nord Martinique et Martinique Énergies Nouvelles le mardi 12 février 2019.

CAP Nord a entrepris des projets structurants :

- Pour des espaces publics communautaires plus résilients: La zone d'activités PETITJEAN-ROGET au Robert, a été choisie comme lieu d'expérimentation et d'initiatives en faveur de la transition énergétique.
- Promouvoir les énergies renouvelables avec une Etude en cours

L'Etat apporte des financements dans ce domaine également :

- Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Martinique, l'Etat, la Collectivité Territoriale, l'ADEME, le Syndicat Mixte d'Electricité (SMEM) et EDF-SEI ont lancé, en 2016, le PTME, programme de développement des énergies renouvelables et de financement des actions locales d'économies d'énergie, pour la période 2016-2020 + renouvellement jusqu'en 2023+ articuler avec le Programme territorial pour la maîtrise de l'énergie (PTME, portée par la CTM)
- Résilience des réseaux électriques
- Rénovation énergétique
- Bilan des entreprises engagées pour la transition écologique (EETE)

Enjeux :

Dépendance énergétique de CAP Nord et capacité à financer les coûts d'entrée des énergies renouvelables

Limiter la consommation d'énergie et la facture énergétique

Promouvoir les énergies renouvelables notamment dans l'habitat et les transports (photovoltaïque, chauffe-eau solaires, ombrières et bornes de recharge...).

Résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale

b) Favoriser une gestion responsable des déchets

La collecte des déchets est gérée par CAP Nord, et le traitement a été délégué à un syndicat unique, commun aux 3 EPCI, le syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (SMTVD). Ce syndicat assure en régie l'exploitation des déchetteries, des quais de transfert et des principales installations de traitement et de tri mais a du mal à assurer le financement de nouveaux projets en raison des difficultés économiques.

L'île est également équipée de deux centres de tri des encombrants, d'une installation de transit de déchets d'amiante, d'une installation de transit de déchets dangereux, d'un centre de tri des déchets ménagers et d'une installation de stockage de déchets internes.

Le territoire connaît des difficultés récurrentes d'exutoires pour certains types de déchets (cartons, déchets de plâtre, déchets du BTP, terres polluées).

Sur l'ensemble du territoire, les filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) peinent à se mettre en place ou à perdurer.

Le cadre réglementaire dans ce domaine repose sur :

- Le Plan Territorial de Maitrise des Déchets (PTMD) + SCOT et son DOO « Promotion d'une gestion exemplaire des déchets limitant les impacts sur les ressources et les paysages ».
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECR, 2015) et la loi sur l'économie circulaire (2019) étend à partir de 2024 l'obligation de tri à la source des biodéchets aux producteurs et détenteurs (y compris les ménages)

Pour renforcer les projets menés dans ce domaine, CAP Nord s'est engagé dans des actions pour :

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA 2021-2026
- Moderniser des centres de tri, recyclage et valoriser des déchets
- Des actions d'optimisation du tri sélectif y compris la multiplication de bornes pour le recyclage sec et une application numérique dédiée à la gestion des déchets
- Des moyens renforcés dans la lutte contre les dépôts sauvages
- Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets (bailleurs sociaux, professionnels du compostage, PMI, restauration scolaire...) + programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable (P2E2D)

Enjeux:

Améliorer la collecte et le traitement des sous-produits et des déchets industriels.

Diminuer le volume de déchets en centre de déchets ultimes

Stabiliser et compléter les filières locales de valorisation des déchets

c) Qualité de l'air

Le niveau élevé de particules fines sur le territoire de CAP Nord est dû en partie aux émissions anthropiques notamment liées à la circulation automobile, à la production industrielle et agricole, mais également en

grande partie aux émissions naturelles liées au phénomène de « brumes de sables » en provenance du Sahara et du Sahel.

Enjeux :

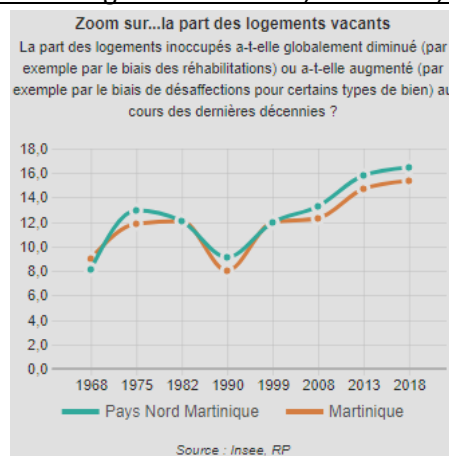
Développer des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés (véhicules électriques, mobilités douces...) en équipant les villes et locaux professionnels de prises de recharge afin de promouvoir le développement de ce mode de déplacement sur l'île.

Développer le transport maritime afin de désengorger le trafic routier et limiter la pollution aérienne et sonore autour des axes routiers principaux.

4. Une politique du logement orientée vers la construction de logements sociaux, l'adaptation des logements et la lutte contre l'habitat indigne

Le territoire du Nord est caractérisé par :

- L'importance de la place des logements vacants, en hausse, sur la dernière décennie



- Des logements indignes par leur nombre et leur état (sur un double plan quantitatif et qualitatif). Selon l'Observatoire de l'habitat de la Martinique, en 2019, le nombre et la part des logements dégradés et très dégradés parmi le parc total de logements

Gros-Morne	751	15%	264	5%	1015
Le Robert	1122	10%	561	5%	1683
Sainte-Marie	744	8%	341	4%	1085
La Trinité	568	8%	389	5%	957
L'Ajoupa-Bouillon	160	17%	40	4%	200
Basse-Pointe	206	11%	176	9%	382
Grand'Rivière	33	7%	16	4%	49
Le Lorrain	301	7%	127	3%	428
Macouba	149	27%	64	12%	213
Le Marigot	352	21%	104	6%	456
Bellefontaine	136	14%	61	6%	197
Le Carbet	147	7%	82	4%	229
Case-Pilote	85	4%	28	1%	113
Fonds-Saint-Denis	143	31%	40	9%	183
Le Morne-Rouge	392	15%	140	5%	532
Le Morne-Vert	176	18%	27	3%	203
Le Precheur	256	26%	101	10%	357
Saint-Pierre	597	22%	202	7%	799
Cap Nord	6318	11%	2763	5%	9081

Les deux premières colonnes indiquent le nombre de logements dégradés en unité et en pourcentage
Les deux colonnes suivantes indiquent le nombre de logements très dégradés en unité et en pourcentage
La dernière colonne indique le total de logements vétustes

Toutefois, comparativement à l'ensemble du territoire, CAPNM total de 9081 logements vétustes) a une position sensiblement meilleure que la CAESM (9164) et que la CACEM (13 583).

- Un parc pavillonnaire individuel dominant : des propriétaires de grands logements avec un maintien à domicile peu développé malgré un potentiel élevé

Vivre en structure d'hébergement			
Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?			
Indicateurs	Pays Nord Martinique		Martinique
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	2,3	▼	3,4

Vivre seul à son domicile		
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble		
Indicateurs	Pays Nord Martinique	Martinique
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	3 485	12 596
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	34,2	▼ 37,0

Source : Insee, RP - 2018

Dans l'ensemble, l'offre à destination des personnes âgées reste faible, comparativement au reste du territoire martiniquais et aux besoins de la population concernée. Ce constat est à nuancer puisque l'offre d'hébergement à destination des personnes âgées autonomes couvre près de la moitié de l'offre du territoire, toutefois, il existe un retard important concernant l'offre à destination des personnes âgées dépendantes.

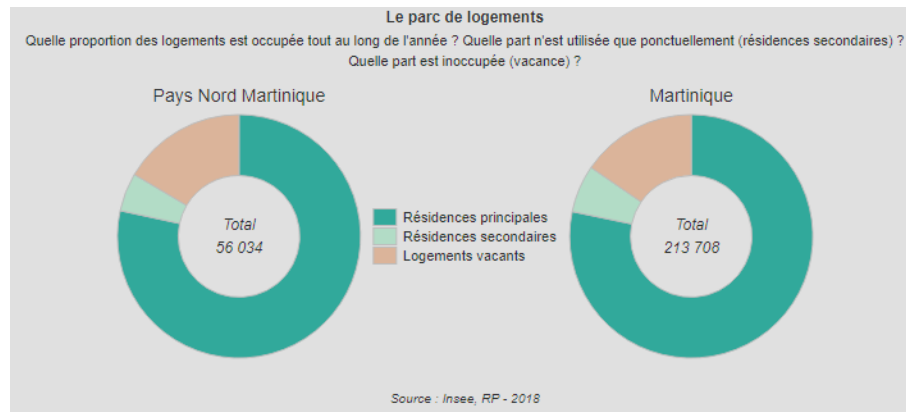
Offre à destination des personnes âgées		
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?		
	Pays Nord Martinique	Martinique
Ensemble	292	1 739
Etablissements pour personnes âgées autonomes	42	106
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	250	1 633

Source : Finess, 31/12/2020

Besoins potentiels en maintien à domicile				
Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?				
	personnes		%	
	Pays Nord Martinique	Martinique	Pays Nord Martinique	Martinique
Femmes	2 279	8 438	65,4	67,0
Hommes	1 207	4 155	34,6	33,0
Total	3 486	12 593	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

- Un parc locatif social récent et en développement qui permettra de répondre aux nombreuses demandes



Par ailleurs, la lutte contre l'indivision constitue un enjeu majeur, et souvent préalable, à l'amélioration des conditions de logement des ménages Martiniquais. Il est en effet très complexe, voire impossible, de traiter un logement dont la question de la propriété foncière et du bâti n'est pas résolue.

Entre parc privé dégradé, tension sur le parc social et coûts du parc privé (tant en accession qu'en location), les martiniquais sont soumis à de nombreuses pressions contraignant leurs choix et leurs parcours résidentiels. Au cours des quatre dernières années, ils ont en moyenne déménagé 0,29 fois, alors que la moyenne hexagonale s'établit à 0,41 fois, 66% d'entre eux habitant le même logement depuis plus de 8 ans (57% en hexagone). Ces indicateurs témoignent des moindres possibilités d'évolution résidentielle offertes aux ménages martiniquais bien que l'effort de construction de logements sociaux dans le Nord tente de le compenser.

Dans ce contexte de parcours résidentiels bloqués, l'enjeu du maintien dans le logement revêt une importance singulière. L'enjeu du vieillissement de la population et de l'adaptation des logements se pose, plus particulièrement des ménages aux revenus les plus bas n'ayant, ni les moyens d'adapter leur logement (lorsque cela s'avère nécessaire), ni la possibilité de déménager dans un autre logement. Avec une population de plus de 75 ans qui augmentera de 5% d'ici 2028, la nécessité d'accompagner les personnes âgées pour qu'elles puissent se maintenir dans leur logement va s'accroître. Or on constate une très faible part des personnes âgées vivant en structure d'hébergement, bien que supérieure à la moyenne territoriale. Si des raisons culturelles peuvent l'expliquer, certaines réflexions sur le maintien à domicile mais aussi le développement de ces structures seront nécessaires.

CAP Nord prévoit, sur la base de son PLH et de son PILHI un certain nombre de projets structurants :

Le PLH de CAP Nord (2016-2022) oriente les objectifs de production de logements dans une stratégie globale de lutte contre la vacance, de renouvellement urbain, d'adaptation des logements à l'évolution des ménages et d'amélioration des conditions d'habitat du parc privé. Ce PLH comprend 5 objectifs en sus de son animation :

- Produire les logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire.
- Mobiliser le parc ancien et reconquérir les centralités en réhabilitant les logements vacants
- Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée avec une définition des objectifs de LS en locatif et en accession
- Répondre aux besoins des publics spécifiques notamment en favorisant le maintien au domicile ou le relogement des personnes âgées dans des conditions de vie décentes
- Mettre en œuvre une politique foncière publique

Le PILHI 2021-2027 couvre 35 sites autour de 3 bassins de vie. Il y a 3 actions transversales en cours sur 28 actions transversales prévues.

Plusieurs avancées sont à l'œuvre :

- Observatoire de l'habitat indigne (DEAL)
- Création d'un guichet unique (CCAS/ARS)
- Amélioration de l'ingénierie en matière de suivi et d'effectif
- Lancement OPAH (phase pré-opérationnelle à Sainte Marie et au Prêcheur ; St Pierre à venir)
- Développement LLTS

Plus spécifiquement sur la lutte contre l'habitat indigne, on relève plusieurs opérations de RHI en phase opérationnelle :

- L'opération concerne un quartier divisé en deux périmètres Nord Plage Haut et Nord Plage Bas situé dans une zone à forts risques naturels, occupé par 36 ménages. Toutes les constructions sont déclarées insalubres irrémédiables par arrêté préfectoral, donc à démolir Il s'agit de procéder au relogement définitif de 7 ménages en locatif et de 10 ménages en accession à la propriété type LES sur le site de « Case Paul ». Par la suite, des travaux de désamiantage, démolition des constructions existantes et remise en état du site seront réalisés.
- Les quartiers Usine et Reynoird, zones d'habitats spontanés cumulant plusieurs handicaps (isolement, enclavement, absence d'équipements publics et de réseaux divers, zone inondable et marécageuse, absence de voie carrossable et un bâti fortement dégradé).
En 2001, la Ville du Robert s'est engagée dans une politique d'éradication de l'Habitat Insalubre dans les quartiers Usine et Reynoird en confiant à CAP Nord (ex CCNM) la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée d'une opération de RHI. La volonté municipale est donc de reloger l'ensemble des ménages sur le site sécurisé de Pointe Royale et remettre en état les parcelles de l'ONF. L'ambition est de reloger 6 ménages en LLTS, 21 en Logement Evolutif Social Diffus
- Diverses actions au quartier Petite Rivière Salée (désenclavement, amélioration du niveau d'équipement, régularisation de la situation foncière des occupants et sortie de la précarité cet îlot composé essentiellement d'un habitat de matériaux divers) avec un programme de 42 logements HLM

D'autres projets de RHS/RHI en phase pré-opérationnelle sont menés dans la ville du Robert (Trou Terre Cité Lacroix) à Trinité et à Macouba.

Une attention croissante à l'accompagnement des publics fragiles et au développement de l'habitat inclusif est en cours :

- Adaptation des projets de transformation du parc de logements aux personnes dépendantes et en perte d'autonomie (pour les personnes âgées et personnes handicapées) sur la base du PLOM, du PTLM 2019-2022 et du PLF 2022 :
 - Un dispositif d'habitat inclusif (sélection de 2 projets par an pour les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap)
 - Le PLF 2022 permet un alignement de la réglementation des aides pour les logements foyers (cf étude CGEDD)
 - Un volontarisme au niveau de CAPNM avec un projet pour favoriser le maintien au domicile ou le relogement des personnes âgées dans des conditions de vie décentes (recherche de financements)
- Planification d'une offre de logements pour les étudiants

L'accompagnement possible de l'Etat dans les besoins de CAP Nord :

- Elaborer une stratégie de suivi commune Etat/CAP Nord pour assurer un niveau de consommation optimal des crédits de programmation du PTLM pour le PILHI incluant les délais de mise en chantier et de livraison ; Accroître le co-financement des dispositifs existants en matière d'ingénierie pour favoriser le portage de projets
- Plan territorial logement Martinique (PTLM 2019-2022) qui est la déclinaison territoriale du PLOM 2 (2019-2022) pour définir la stratégie locale orientée vers le renouvellement urbain. Son objectif est de créer 2300 logements par an. En cohérence avec les 4 axes du PLOM 2, cette stratégie :
 - Accompagne les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et conforter le rôle de stratèges de la politique de l'habitat des EPCI
 - Accompagne avec la DEAL pour l'ingénierie des trois dispositifs PACV, NPNRU et OPAH-RU-ORI pour garantir la cohérence d'intervention et la mise en œuvre effective des projets.
 - En matière de développement durable, le Programme 123- Condition de vie Outre-mer PLF 2022 vient apporter des investissements supplémentaires

Enjeux :

Résorber l'habitat indigne et engager une stratégie globale de lutte contre la vacance des logements et privilégier le renouvellement urbain

Promouvoir un habitat durable avec un choix qualitatif des projets de construction, d'aménagement et de rénovation

Accélérer la mise aux normes parasismiques et para-cycloniques du bâti, en mobilisant les moyens budgétaires du Plan de Relance (et intégrer la prévention de l'ensemble des risques dans les constructions)

Soutenir la rénovation individuelle pour améliorer les conditions de l'habitat privé

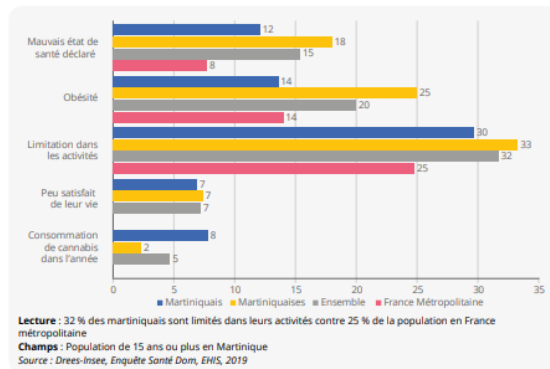
Mieux accompagner les publics fragiles qui ont particulièrement un besoin en logement ou en hébergement dans des formes d'habitat inclusif

5. Un système de santé peu accessible qui ne permet pas de répondre aux besoins et des risques sanitaires élevés (chlordécone, sargasses)

En Martinique, en 2019, avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, 55 % des Martiniquais de 15 ans ou plus se déclarent en très bon ou bon état de santé (contre 71 % en France hexagonale). Malgré le vieillissement de la population, l'état de santé déclaré s'améliore depuis 2014 (+ 5 points). Ce ressenti progresse surtout pour les moins de 45 ans (+ 13 points). Les femmes se déclarent plus fréquemment en mauvaise ou très mauvaise santé que les hommes, à structure d'âge et revenu comparables.

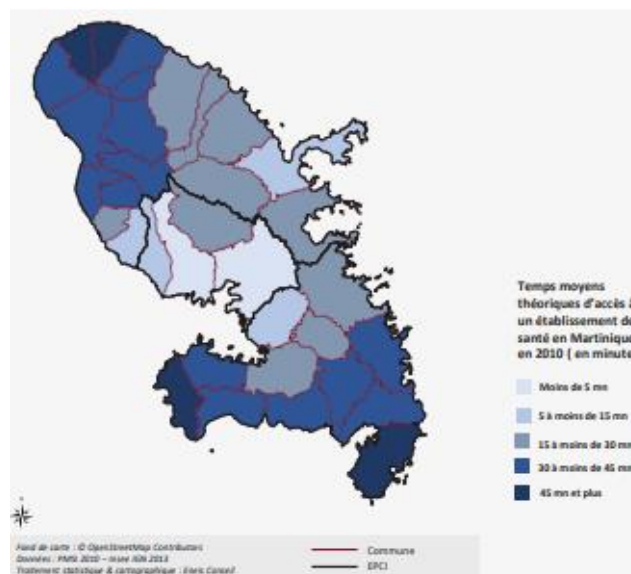
Par ailleurs, même en isolant l'effet âge, la part de la population se déclarant en mauvaise ou très mauvaise santé est plus élevée en Martinique : si 7 % de la population en France métropolitaine se déclare en mauvais ou très mauvais état de santé, c'est le cas de 14 % de la population en Martinique.

► 1. Indicateurs des problèmes de santé de la population en Martinique et en France métropolitaine (en %)



Par ailleurs, les infrastructures de santé sont concentrées sur le territoire de la CACEM et les habitants du Nord rencontrent des difficultés pour avoir accès au système de soins. Si des hôpitaux existent sur le territoire du Nord (à Trinité, au Carbet, à Saint Pierre, au François et au Lorrain), ainsi qu'une offre de cliniques privées, ce sont essentiellement des hôpitaux de soins de suite et de rééducation.

Temps moyens théoriques d'accès à un établissement de santé



Des enjeux de santé publique sont également présents sur l'agglomération :

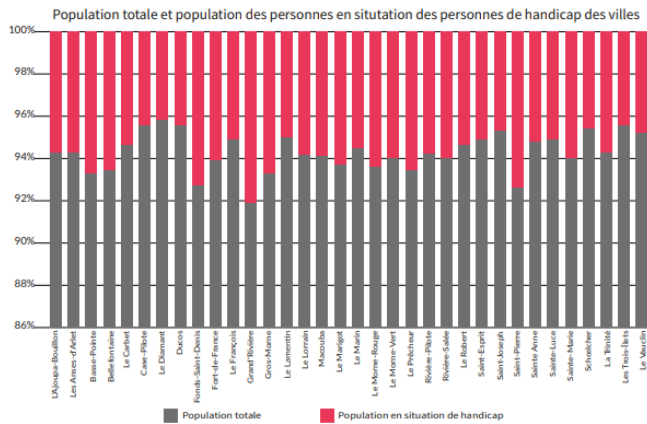
- La prise de conscience des effets néfastes des pesticides tant sur la contamination des sols et de l'eau que sur la santé publique se généralise. A la suite du Plan III, le Plan IV Chlordécone piloté par l'ARS permet de mener des actions (Analyses de chlordéconémie gratuite et déduire un accompagnement adapté en fonction des résultats, indemnisation effective des ouvriers agricoles avec la mise en place du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, poursuivre les projets d'expérimentation de décontamination des sols, renforcer les contrôles de denrées alimentaires et de la qualité de l'eau).

Au-delà de cette série d'actions du Plan IV dont les volets Environnement, Alimentation et Stratégie socio-économique concernent directement le CRTE, il est possible de souligner l'accroissement de l'investissement dédié à la Recherche avec une ouverture aux collectivités de plusieurs AAP de l'ANR d'un budget d'environ 2,3M d'euros à rayonnement régional (fonds européens dynamique recherche/innovation).

- En outre, les sargasses échouent sur le littoral de la coté Atlantique et entraînent des effets importants sur la santé des habitants, le tourisme et le développement économique. A la suite du Plan national de lutte contre les sargasses de 2018, un deuxième Plan est en cours de finalisation par l'Etat et sera mis en œuvre à partir de mars 2022. Ce nouveau plan ne se limite pas à une gestion de crise mais prend en compte un risque devenu pérenne. Il s'agit d'un changement de paradigme dans les modalités d'intervention, avec la prévision d'une gestion en mer pour ne plus limiter les actions à la collecte en aval sur les plages. Ce projet se réalisera en parallèle de l'appui aux communes et aux EPCI déjà existant concernant les équipements. De plus, la participation annuelle de l'état sur tous les plans (recherche, collecte, étude environnementale, assistance aux communes) permettra un meilleur traitement de la problématique sur l'ensemble du territoire martiniquais, y compris CAPNM.
- Par ailleurs, la question du handicap semble faiblement prise en compte dans l'accès aux services publics, alors que les villes du Nord sont particulièrement concernées.

Une majorité des places en accueil médicalisé sont proposées par des structures publiques : 714 places sont disponibles en établissements publics, 544 dans des structures associatives et 175 en établissements privés commerciaux. Les lits en structures privées commerciales sont plutôt situés sur la CACEM, tandis que les lits en structures publiques et associatives sont répartis sur l'île. **Il est donc nécessaire de souligner** une problématique prégnante d'insertion des personnes âgées et des personnes handicapées pour accroître les dispositifs en direction de l'autonomie/dépendance :

- Le contrat de convergence prévoit 21,3 M€ dans des démarches innovantes de prise en charge des personnes âgées (EPHAD à domicile, baluchonnage)
- Transports à la demande pour les personnes âgées et handicapées (à développer dans les contrats locaux de santé)
- Poursuivre les démarches d'adaptation des transports urbains aux personnes à mobilité réduite



SSIAD pour personnes âgées et personnes handicapées - Capacité globale

Source : ARS

Zones et communes	Nom du service	Capacité autorisée		Capacité installée		Places autorisées par zone PA/PH
		PA	PH	PA	PH	
Lorrain	Aproquavie	30	20	30	20	
Sainte Marie	Volonterre	46	0	46	0	
Trinité	ASADEC	40	0	40	0	
NORD ATLANTIQUE		116	20	116	20	136
Morne Rouge	Montjoly	40	0	40	0	
NORD CARAIBE		40	0	40	0	40
Fort de France	ASAMAD	70	16	70	16	
Fort de France	Croix Rouge	54	0	54	0	
Lamentin	OMASS	39	0	30	0	
CENTRE		163	19	154	16	179
Sainte Luce	ASSCAM	34	0	34	0	
Saint Esprit	CH Saint Esprit	35	5	35	5	
François	ASAAD	30	10	30	10	
Marin	ADARPA	39	0	39	0	
SUD		138	15	138	15	153
TOTAL		11	457	51	448	51

En outre, CAP Nord porte un projet structurant pour lier les potentialités du numérique à l'amélioration de l'accès aux soins à travers l'implantation future d'un laboratoire e-santé disposant d'objets connectés. Il s'agit d'un écosystème numérique qui permettrait de mettre au point des expérimentations pour des start-ups dont l'activité se rapporte au « Bien vieillir » avec un bouquet de services pour les personnes âgées. Le territoire dispose potentiellement de la structure pour l'accueillir mais pas des moyens afférents.

Enjeux :

Garantir un accès équitable au système de santé (rendre le territoire attractif aux jeunes professionnels de la santé)

Améliorer la prise en charge des personnes âgées (PLOM) dans le cadre du maintien à domicile

6. Une inclusion sociale qui se renforce et dont la cohérence doit être renforcée à l'échelle territoriale

Au-delà des enjeux de santé, l'inclusion sociale revêt sur le territoire de CAP Nord plusieurs enjeux dont le vieillissement de la population, la précarité des familles et la parentalité à risque, et l'insertion des jeunes.

CAPNM a réalisé le premier PLIE intercommunal de la Martinique en 1998 dont l'évaluation est en cours. De plus, la collectivité a mis au point un dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE).

Toutefois, la disparition de l'Ecole de la deuxième chance en 2017 localisée à l'AFPA de Trinité, cette dernière ayant été remplacée par un autre dispositif porté par l'IMFPA qui a gardé par ailleurs des actions de formation, témoigne d'une baisse des structures de formation et d'accompagnement spécifiques auprès des jeunes non qualifiés et les plus éloignés de l'emploi. En sus, le réseau d'organismes de formation n'existe plus (anciennement localisés au Robert, à Trinité, à Basse-Pointe, et au Lorrain) ce qui ne permet pas de garantir une offre foisonnante et de créer un dynamisme dans les centralités.

Dans l'approche, CAPNM fait de l'équité territoriale un vecteur d'attractivité des territoires pour un développement urbain durable. A cet égard, l'investissement territorial intégré (ITI urbain) est un outil qui vise à apporter des réponses particulièrement dans deux QPV au Robert et à Sainte Marie.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accompagnement de la jeune parentalité, CAP Nord a mis au point un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents par le biais du REAAP ainsi qu'une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF.

CAP Nord dispose ainsi de certains atouts :

- Une Mission locale qui fait l'objet d'une évaluation pour la rendre plus performante, au service du PLIE intercommunal
- Une cellule IAE du PLIE avec des clauses d'insertion
- Un contrat de ville et une attention croissante portée sur les QPV et la jeunesse, l'innovation, la culture et le sport
- Des partenariats (CAF)

L'EPCI souhaite apporter des solutions concrètes en matière :

- D'insertion des jeunes éloignés de l'emploi tout en répondant à un enjeu de promotion du tourisme
- Partenariats avec les acteurs institutionnels de la culture
- De renforcement des partenariats avec les autres acteurs de l'emploi

Pour réaliser cette inclusion sociale, CAP Nord renforce sa cohésion territoriale à travers un schéma de mutualisation qui concerne autant l'élargissement de l'entente communale que la mutualisation de l'ingénierie, conseil et expertise technique pour améliorer la performance des actions menées.

En parallèle l'Etat soutient l'inclusion sociale, en parallèle des actions sur l'emploi par la Garantie Jeunes à travers :

Le CCT 2019-2022 contient un axe dédié à favoriser le bien-être et l'épanouissement dont l'objectif 1^{er} est l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

En outre, certains plans nationaux participent du renforcement de l'inclusion sociale : le Plan jeunesse Outre-mer et PIA, le contrat urbain de cohésion sociale.

Enjeux :

Une problématique d'insertion des jeunes, notamment en raison d'un contexte partenarial (Pole emploi, entreprises de l'IAE) à renforcer

Repenser une offre de formation territorialisée et innovante adaptée aux besoins notifiés avec une ingénierie de formation et de projets

Une problématique d'insertion des personnes précaires, notamment les personnes âgées et/ou handicapées insuffisamment prise en considération

Un besoin de clarification de l'accompagnement social de l'Etat dans sa diversité d'action pour mieux cibler les actions de l'EPCI dans ce domaine

Chiffrer les actions de l'Etat en matière de lutte contre la délinquance (au-delà des actions ponctuelles menées dans le cadre par exemple des Comités interministériels des villes)

ANNEXES

Annexe 1 : Stratégie de territoire de CAP Nord

Annexe 2 : Tableau AFOM

Annexe 3 : Mise en regard des orientations définies par la Communauté d'Agglomération et des projets structurants du CRTE

Annexe 1 : Stratégie de territoire de CAP Nord

Les politiques relatives au cadre de vie et à l'attractivité du territoire, dans une démarche de protection de l'environnement et de transition écologique tout en garantissant une cohésion sociale et territoriale sont le fil rouge du projet stratégique de CAP Nord compte tenu de la physionomie générale du territoire de l'EPCI.

A la suite du travail collaboratif entre les services et des échanges menés, les co-contractants ont validé les orientations suivantes :

1 – Améliorer l'attractivité du territoire et le développement économique de CAP Nord

La concentration de l'activité économique sur le territoire de CAP Nord lui confère des potentialités importantes qu'il est question d'orienter et de valoriser. Malgré un déclin de l'employabilité dans le secteur privé et la sur-représentation du secteur public, le territoire peut représenter un vivier de ressources, avec un bon niveau de qualifications et pourrait s'engager dans une montée en compétences dans des secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée comme le tourisme, l'énergie et le numérique.

En matière de tourisme, une attention particulière se portera également sur la filière nautique en sus de l'investissement dans le secteur culturel à travers la rénovation et la valorisation du patrimoine. En s'appuyant sur les moyens mis en place dans le cadre du Contrat de convergence, les acteurs du secteur portuaire et les collectivités mobiliseront leurs forces autour de programmes d'investissements pour la modernisation des infrastructures.

En outre, la stratégie numérique doit faire partie intégrante du développement économique du territoire, de la transformation agricole, de la qualité de la formation continue et professionnelle, de la modernisation du système de santé et de l'accès aux soins. Il est dans ce cadre essentiel d'envisager son déploiement et son usage dans une double approche de transformation et d'inclusion des acteurs locaux et des habitants. Ainsi, CAP Nord portera une action spécifique pour faciliter l'accès au numérique pour réduire la fracture numérique, favoriser la formation de la population et des entreprises dans ce domaine et améliorer le rapport aux administrés (e-services).

Par ailleurs, la résilience du territoire suppose une réappropriation du patrimoine agricole local. Une action renforcée est envisagée vers les acteurs du secteur agro-alimentaire et les collectivités autour de programmes alimentaires territoriaux, afin de structurer des filières de production locale de qualité en Martinique, dont CAP Nord se saisit déjà pleinement à travers le PAT du Prêcheur.

2– Accélérer la transition écologique sur le territoire de CAP Nord et Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Plusieurs enjeux concourent à la résilience du territoire face au climat et favoriseront la transition écologique sur le territoire de la CAP Nord. Cet axe stratégique traitera des transports, de l'eau et de l'assainissement, de la rénovation urbaine, de la protection des paysages, des espaces naturels et de la biodiversité, de la promotion des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, de la qualité de l'air, du logement, de la santé et de l'inclusion sociale.

Afin de répondre à l'ambition d'accélération de la transition écologique, le plan d'actions aura vocation à susciter les initiatives des entreprises et des collectivités en faveur du développement de moyens de transport moins polluants (verdir le parc automobile, développer les projets de "port vert"), de mobiliser

les moyens exceptionnels mis à disposition par le Plan de Relance dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

En effet, la résilience du territoire ne pourra dégager des énergies nouvelles qu'à la condition d'une amélioration du réseau de transports et d'une transformation des mobilités vers des pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées aux besoins des usagers (mobilités douces).

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout au long de l'année et particulièrement lors des prochaines saisons sèches, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau autour du plan d'investissement pour la modernisation des réseaux et d'œuvrer à la qualité du traitement des eaux usées.

Les acteurs ont bien noté que le renforcement de la prévention des risques sanitaires et des risques naturels (volcan, tsunami, cyclones, glissements de terrain, échouements de sargasses et tremblements de terre) est également une préoccupation de premier ordre pour la population martiniquaise et un enjeu majeur de la vie politique locale.

En outre, la gestion des déchets et leur valorisation sera une orientation stratégique majeure du territoire de Cap Nord, ainsi qu'une attention particulière portée à la qualité de l'air.

Les problématiques du logement tant sur le plan de la construction, notamment au regard de l'espace foncier disponible, mais également de la qualité du parc privé et social doivent être pleinement traitées. CAP Nord a décidé de faire de la lutte contre l'habitat indigne un de ses axes majeurs. L'EPCI et l'Etat s'engageront pour :

- Varier l'offre de logements, réinvestir les centres bourgs, stopper l'étalement urbain en privilégiant la réhabilitation des friches, dents creuses et logements délaissés.
- Etablir une stratégie globale de lutte contre la vacance des logements et privilégier le renouvellement urbain
- Lutter contre l'habitat indigne
- Promouvoir un habitat durable avec un choix qualitatif des projets de construction, d'aménagement et de rénovation, dans le respect de l'environnement
- Mieux protéger les habitants en accélérant la mise aux normes parasismiques et para-cycloniques du bâti, en mobilisant les moyens budgétaires du Plan de Relance
- Apporter les conditions matérielles à la rénovation du parc privé
- Mieux accompagner les publics fragiles qui ont particulièrement un besoin en logement ou en hébergement dans des formes d'habitat inclusif
- Développer l'activité économique de proximité en tenant compte de la spécificité des quartiers.

Le maillage de l'offre de santé en Martinique ne permet pas aux habitants de CAP Nord d'y avoir accès facilement, l'enjeu de garantir l'accès à tous les usagers notamment pour les personnes âgées est une priorité.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FORS RECHERCHE
SOCIALE

Au-delà de l'enjeu de l'offre de soins et de l'accès au système de santé, la politique de la ville manque encore de cohérence et de lisibilité malgré des acteurs efficaces, qui pourraient encore gagner en coordination.

En outre, l'inclusion sociale des jeunes reste un enjeu fort du territoire de CAP Nord malgré quelques initiatives positives notamment dans le cadre de la promotion du tourisme.

Enfin, les synergies entre d'une part les 18 communes et CAP Nord et d'autre part CAP Nord et la région (CTM) pourraient être renforcées afin de dégager des marges de manœuvre financières par une rationalisation des moyens et par la constitution de groupes de travail sur des thématiques communes afin de développer des approches transversales et partagées (notamment sur le numérique, la formation professionnelle, le déploiement du SPIE...).

Annexe 2 : Tableau AFOM

<p>FORCES</p> <p>Economie très diversifiée (industrielle, agricole, maritime,...) avec une présence encore importante du secteur agricole</p> <p>Un accompagnement ciblé des entreprises dès leur création et pour leur transformation</p> <p>Bon niveau de protection des espaces naturels</p> <p>Définition d'une stratégie territoriale relativement claire</p> <p>Engagement dans un grand nombre (240) de contrats de conventions et de projets témoignant de la vitalité des engagements dans des secteurs variés</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Infrastructures et réseaux de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Traitement des déchets</p> <p>Etat global de l'habitat (parc de mauvaise qualité et insuffisance du nombre de logements abordables)</p> <p>Démographie : vieillissement de la population / Fuite des jeunes / monoparentalité forte</p> <p>Offre d'équipements peu homogène avec une concentration surtout sur le Centre Atlantique, parfois vieillissants</p> <p>Manque de lieu structurants dédiés à la culture (l'art contemporain ?)</p> <p>Agriculture en mutation</p> <p>Une structuration des filières (agricole, animale, pêche) qui peine à se réaliser</p> <p>Offre de formation en baisse</p> <p>Réseau routier saturé et alternative à la voiture peu développée</p> <p>Chômage relativement élevé malgré la bonne qualification de la population dans son ensemble (enjeu de fuite des talents)</p> <p>Vacance (commerciale et de logements) et manque de vitalité des centres-villes/centres-bourgs</p> <p>Etat des établissements de santé maillage de l'offre de soins (hormis les hôpitaux de suite)</p>
<p>ATOUS</p> <p>Mémoire collective et patrimoine historique riches (diversité du patrimoine domestique, religieux, industriel, archéologique)</p> <p>Patrimoine naturel de grande qualité</p>	<p>RISQUES</p> <p>Manque d'une vision globale pour la valorisation du patrimoine (naturel comme culturel)</p> <p>Dépendance vis-à-vis de la CACEM pour le développement économique</p> <p>Dégradation assez avancée du patrimoine architectural</p> <p>Territoire fragile du point de vue environnemental et</p>

Equipements routiers et services publics présents (bien que saturés ou vieillissants)

Un maillage de l'offre commerciale de proximité relativement fin, assurant une desserte du territoire sur des besoins de première nécessité

exposé aux inondations, aux affaissements, etc. mais aussi aux pollutions (Sargasses, Chlordécone...)

Développement d'une prévention de l'ensemble des risques sans entraîner d'oppositions entre l'aménagement et la préservation de l'environnement

Tension sur les terres agricoles face à l'étalement urbain

Manque de qualification des populations actives pour accompagner les transitions économiques et écologiques, en termes de compétences mais aussi de personnels qualifiés dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et de l'animation culturelle et sportive... mais aussi dans le domaine de la santé et des services à la personnes (infirmières, auxiliaires de vie...)

Adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises en fonction des bassins d'emplois d'un côté et de la montée en compétence des personnes (jeunes et seniors) de l'autre

Annexe 3 : Mise en regard des orientations définies par la Communauté d'Agglomération et des projets structurants du CRTE

Axes	Thématiques	Orientations stratégiques	Projets structurants	Mise en œuvre
Relance et développement économique	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamiser le tissu économique local ➤ Valorisation du territoire à des fins de développement touristique (éco-tourisme) ➤ Engager la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs (dans le cadre des Petites villes de demain ou d'action Cœur de ville) ➤ Accroître le développement régional ➤ Moderniser des outils et des méthodes de pêche (et toute la filière mer) 	<p>Favoriser les investissements locaux par des aides aux communes</p> <p>Aide à l'investissement immobilier des entreprises</p> <p>Répondre à l'émergence de problématiques économiques nouvelles</p> <p>Déployer une stratégie Économie Circulaire</p> <p>Création d'une plateforme à destination de l'entrepreneuriat (Le Marigot)</p> <p>Valorisation du patrimoine bâti (habitat et industriel)</p> <p>Valorisation des espaces naturels (Baies, rivières et montagne pelée avec le projet de Dôme)</p> <p>Valorisation des arts populaires et traditionnels (festival du Nord), des lieux de mémoire (Sainte Philomène à Saint-Pierre)</p> <p>Valoriser la gastronomie locale avec un Programme d'animation et de valorisation des restaurateurs et des restaurants du Nord</p> <p>Projets de coopération décentralisée avec le Mexique et Haiti</p> <p>Développement de la sphère maritime et de l'économie bleue</p> <p>Accompagnement de la filière aquaculture d'eau douce</p> <p>Professionnalisation des acteurs du secteur, portage de projets nouveaux par les associations de marins-pêcheurs</p>	
	Transformation agricole et	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir et soutenir un modèle d'agriculture plus durable, compétitive et tournée vers 	<p>Programme de désenclavement des agriculteurs du Nord</p>	

	indépendance alimentaire	les besoins de la population avec un désenclavement des exploitations agricoles et une mutation vers des cultures vivrières (pour une autosuffisance alimentaire du territoire et le développement des circuits courts)	Etude sociologique composition et profils de l'agriculture du Nord Disposer de pistes d'amélioration de la commercialisation des produits agricoles du Nord Explorer l'opportunité d'un marché de gros/semi-gros/détail territorial	
	Qualification et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire le chômage en favorisant la création d'emploi : <p>Soutenir la formation dans les filières stratégiques</p>	<p>Projet de coaching/formation individualisé pour les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise grâce à des outils innovants</p> <p>Dispositif d'accompagnement "Accompagner la Performance Globale »</p> <p>Journées entreprendre dans le nord Manifestation biennale sur la création d'entreprise sur le Nord</p> <p>Dispositif d'accompagnement Favoriser L'Emergence des Talents</p> <p>Soutien Mission locale</p>	
	Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et/ou renforcer la couverture numérique (THD et 4G/5G) ➤ Mettre le numérique au service du potentiel économique ➤ Réduire la fracture numérique 	<p>Réduction des zones blanches de la 4G, notamment dans les secteurs en développement (résidentiels et économiques)</p> <p>Optimiser les infrastructures de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Modernisation des systèmes de télécommunication -Travaux de câblage ; -Evolution du Plan informatique intercommunal (PII) -Modernisation du matériel de l'audiovisuel de l'amphithéâtre du siège de CAP Nord -Développer les outils numériques au service de la performance de l'administration 	

			<p>Eco-exemplarité : Dotation en matériel numérique permettant la dématérialisation des activités des équipes opérationnelles de la direction environnement</p> <p>Création une plateforme numérique de l'offre commerçante</p> <p>Le renforcement du numérique dans l'éducation et action en faveur de l'inclusion numérique : Déploiement du PASS Numérique</p> <p>Aide à la transition numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement à la transition digitale des TPE et associations 	
Transition écologique, cadre de vie et cohésion sociale	Réseaux et transports	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration/développement des infrastructures routières en parallèle du développement des alternatives 	(à compléter)	
	Accès à l'eau et protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfection des réseaux et amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement ➤ Prévention des risques naturels : pollutions, inondations ➤ Favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique en parallèle de projets visant à accroître l'autonomie énergétique 	<p>Actions locales + Plan Urgence Eau + Plan de relance</p> <p>Forte orientation des projets internes en faveur de l'eau et de l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale -Règlementation : règlement de service en assainissement collectif pour les eaux usées et pluviales ; arrêtés d'autorisation de déversement ; Mise en conformité des arrêtés de station d'épuration) ; -Gestion de compétence Assainissement collectif -Régularisation des périmètres de captage -Modernisation des outils de gestion SPANC pour réduire les déplacements pour 	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le traitement et la réduction des déchets 	<p>la récupération des dossiers ou le paiement des redevances</p> <p>Parc d'Activités de Transition Énergétique et Innovation du Nord Zone d'activité de Bellefontaine</p> <p>Réhabilitation d'une partie du réseau d'eaux pluviales du parc de la SEMAIR au Robert</p> <p>Projet de réhabilitation des VRD de la Zone du BAC, commune de Trinité</p> <p>Etude hydraulique de la rivière Cacao (prévention des inondations)</p> <p>Préservation des sites et de la biodiversité.</p> <p>Etudier l'opportunité d'un Contrat de rivière du Galion 2</p> <p>Gestion du littoral et des risques littoraux</p> <p>Volet Air, énergie et climat du SCOT</p> <p>Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA 2021-2026</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable (P2E2D)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser l'étalement urbain dans la double perspective de limiter l'artificialisation des sols et de redynamiser les centres-villes/centres-bourgs 	<p>Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Pointe au Marigot</p> <p>Réhabilitation Bâtiment Zone Petit Jean Roget, commune du Robert Étude et Travaux</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les politiques de réhabilitation et de résorption de l'habitat indigne/insalubre dans le parc privé - Rénover/renouveler le parc Public (LLS) 	<p>Accélérer le rythme de traitement des demandes d'aides Contribuer à la sortie de l'indignité les ménages du territoire Atteindre l'objectif quantitatif du PILHI 2020-2025 de sortir de l'indignité : 960 ménages</p> <p>PILHI : Mise en place la conférence des financeurs, structuration de la</p>	

			<p>gouvernance du PILHI et Guichet unique LHI</p> <p>Assurer une cohérence intercommunale du système de demandes et des attributions des logements sociaux</p> <p>Mettre en place l'Observatoire de l'Habitat Indigne à l'échelle de CAP Nord Martinique</p> <p>Soutien financier aux propriétaires occupants à faible revenu en complément de l'Etat et de la LBU et aide CTM (100 lgts/an)</p> <p>Soutien financier à la construction de L.E S en complément de l'Etat et de la LBU + aide CTM</p> <p>Aide à la sortie de l'indivision pour les ménages ne relevant pas de la CAF</p> <p>Développement de l'Habitat inclusif pour les Personnes âgées (PVD) en favorisant le maintien au domicile ou le relogement des personnes âgées dans des conditions de vie décentes</p>	
	<p>Santé et inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les démarches engagées dans le cadre Projet Schéma régional de santé (2018-2028) et du Schéma régional de Santé (2018-2022) ➤ La poursuite de la création de nouvelles structures médico-sociales ➤ Prévention des risques sanitaires (Sargasses & Chlordécone...) ➤ Accompagner et soutenir les plus modestes ➤ Développement des équipements manquants ou rénovation des équipements obsolètes (sportifs, 	<p>En vue d'assurer la continuité du SP : Projet de reprise d'activité de CAP Nord Martinique : « Assurer les meilleures conditions sanitaires pour préserver la santé de nos agents »</p> <p>Amélioration du pouvoir d'achat et soutien aux familles monoparentales et/ou vivant avec les minima sociaux : Projet de réhabilitation de la Maison de Famille Rurale, Tartane commune de Trinité Etude et Travaux</p> <p>Actions d'inclusion sociale (La recherche d'une meilleure accessibilité aux services et aux droits sociaux)</p> <p>Action de Développement social urbain dans le cadre de la Politique de la Ville</p>	

		<p>notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Stabilisation des jeunes sur le territoire en rapport avec une amélioration de leur insertion professionnelle (au moyen de formations, d'animations sportives et culturelles et de projets de développement local) 	<p>(QPV)</p> <p>Plan local pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE)</p> <p>Contrats de ville du Robert et de Sainte Marie</p> <p>Rendre davantage accessible la culture et le sport</p> <p>Rationnaliser les aides directes aux associations</p>	
--	--	---	--	--



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques définies dans le projet de PADD en date du 4 septembre 2020

Annexe 2a – Tableau récapitulatif des projets prioritaires

Annexe 2b – Tableau récapitulatif des projets secondaires

Annexe 3a - Fiches actions

Annexe 3b – Fiches projets prioritaires (à compléter la V2 du CRTE)

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

4-1 Indicateurs de suivi (à venir dans la V2)

Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs (disponibles dans V2 du CRTE)

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 – Contractualisations et programmes Etat

Annexe 8 – Organisme de coopération

Annexe 9 – Diagnostic du territoire établi par FORS et validé en bureau communautaire du 03/02 /2022



Annexe 1 – Orientations stratégiques définies le projet de PADD en date du 4 septembre 2020

Les orientations présentées sont issues du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du 4 septembre 2020 en cours de révision qui définit 3 axes stratégiques de manière précise et un 4^{ième} axe relatif à l'adaptation au changement climatique en cours de définition.

Orientation 1 : Affirmer l'attractivité du Nord de la Martinique au sein de l'île en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique

Orientation 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités

Orientation 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque

Annexe 2a – Tableau récapitulatif des projets prioritaires

Axes stratégiques	Objectifs Stratégiques	Projet
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques</p>	<p>Etude Développement de la sphère maritime et de l'économie bleue dans le cadre du SCOT</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Aménagement de l'aire d'accueil de Massé à Fonds Saint Denis Projet validé : Réseau Point de Vue</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Festival Culturel du Nord Evènement musical d'envergure</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Centre d'interprétation du Patrimoine (CIP) - sur les pas de Paul Gauguin Mise en place d'un programme d'actions culturelles en partenariat avec l'Association Paul Gauguin Martinique</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins</p>	<p>Créer un contexte favorable à la réhabilitation et la construction dans les secteurs centraux</p>

<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins</p>	<p>Opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) au quartier L'Autre Bord (La TRINITE)</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins</p>	<p>Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre , Nord Plage (MACOUBA), Usine & Reynoird (ROBERT), petite Rivière Salée (La TRINITE), Nouvelle RHI du Fort (SAINT-PIERRE), Lotissement MORIN (MORNE-VERT), Duchesne (ROBERT)</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins</p>	<p>Permettre aux jeunes ménages et familles avec enfants de vivre dans des conditions décentes</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>TICKETS PEYI</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Travail sur la résorption de l'indivision successorale</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique</p>	<p>Volet Gestion du littoral et des risques littoraux du SCOT</p>

<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Etude de préfiguration de l'exercice de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la Martinique : AMO inter-EPCI et convention avec le BRGM</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Réalisation de la collecte des eaux usées du Prêcheur (STEP Morne Folie)</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Régularisation des périmètres de protection des captages</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Etude en vue du renouvellement de l'usine de production d'eau potable de Durand au Lorrain, du captage d'eau (prise en rivière du Lorrain), réalisation du dossier d'instruction au titre du code de l'environnement et du code de la Santé.</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées sur le territoire de CAP Nord Martinique</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Sécurisation et renforcement des ouvrages supports de l'adduction de la source de Morestin</p>

<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Régularisation des périmètres de captages</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Volet Préservation des milieux marins du SCOT</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Mise en place d'une doctrine d'intervention relative aux actions sur les cours d'eau et les zones humides</p>

Annexe 2b – Tableau récapitulatif des projets secondaires⁴

Axes stratégiques	Objectifs Stratégiques	Projet
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Valorisation des ressources naturelles du Nord
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	Etude sur l'Optimisation de la commercialisation des produits agricoles du Nord : préfiguration d'un marché de gros territorial
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	Mise en place d'une Serre Numérique Laboratoire de réalité virtuelle
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.3 : renforcer le dynamisme des filières agricole et de la pêche	Accompagnement de la filière aquaculture d'eau douce
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.3 : renforcer le dynamisme des filières agricole et de la pêche	Programme de désenclavement des agriculteurs du Nord

⁴ Liste non exhaustive

<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Espace mémoriel et économique de Sainte Philomène à Saint-Pierre Site Physique</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Programme d'animation et de valorisation des restaurateurs et des restaurants du Nord</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Accompagnement à la professionnalisation, valorisation et à la mise en visibilité de la gastronomie, des restaurateurs et des restaurants du Nord (structuration d'une filière gastronomie/restauration)</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.5 : adapter le foncier économique et développer une offre répondant davantage aux besoins des entreprises</p>	<p>Bourse de l'immobilier d'entreprise ; Assistance à l'implantation Offre de service</p>
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique</p>	<p>Objectif 1.5 : adapter le foncier économique et développer une offre répondant davantage aux besoins des entreprises</p>	<p>Projet de réhabilitation des VRD de la Zone du BAC, commune de Trinité Etude et Travaux</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.1 : renforcer l'armature territoriale actuelle pour un développement cohérent du territoire</p>	<p>Petites Villes de Demain: URBANISME ET DEVELOPPEMENT URBAIN</p>

<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.1 : renforcer l'armature territoriale actuelle pour un développement cohérent du territoire</p>	<p>Audit patrimoine enterré Compléter informations/financement en vue action ingénierie CRTE</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités</p>	<p>Projet de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (France) et les communes de Môle Saint-Nicolas, Baie de Henne, Bombardopolis et Jean Rabel (Haïti) « Appui à la structuration d'une intercommunalité dans le Bas Nord-Ouest d'Haïti »</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Diagnostic Mobilité</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : AMO Aménagement pour la Ville de Sainte-Marie</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités</p>	<p>Route de Grande-Savane au Prêcheur</p>

<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins</p>	<p>Favoriser le maintien au domicile ou le relogement des personnes âgées dans des conditions de vie décentes</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Étude de faisabilité pour la prise de "entretien" et "réhabilitation" des dispositifs d'assainissement non collectif</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Renforcement de la culture numérique sur tout le périmètre communautaire</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Gestion de la relation usager : étudier les différents outils numériques (portails web, application mobile, bornes, panneaux numériques, plateforme entreprise ...) permettant de simplifier les démarches administratives en interne comme vers l'externe</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Entente intercommunale en restauration scolaire sur le nord Ingénierie de projet atlantique</p>

<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Mise à disposition d'engins au profit des communes Investissement</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Amélioration de l'Habitat, en lien avec le Service Habitat de CAP Nord</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Réalisation de l'Adressage à l'échelle communal de la Ville de La Trinité</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Réalisation d'études relative au traitement de l'Habitat potentiellement indigne : Autres Opérations de LHI sur les secteurs suivants : Morne Théodore et Morne Lacroix (SAINTE-MARIE), Cosmy falaise - Morne Lacroix (La TRINITE), Centre-bourg de GRAND RIVIERE, Centre-bourg de CASE-PILOTE, Centre-bourg de FOND-ST-DENIS, Allée Pécoul (SAINT-PIERRE)</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Reconstruction du Phare Sémaphore de Saint-Pierre</p>

<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Réalisation de Fresques Murales sur le territoire de la Ville de La Trinité</p>
<p>Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du nord dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Reconversion des friches urbaines et réhabilitation du bâti dégradé à La Trinité</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique</p>	<p>Volet Air, énergie et climat du SCOT</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique</p>	<p>Réhabilitation Voirie Réseaux Divers ZAC de l'Anse l'Etang Tartane, commune de Trinité Etude et Travaux</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique</p>	<p>Etudier l'opportunité d'un Contrat de rivière du Galion 2</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique</p>	<p>Inventaire des problématiques et dysfonctionnements liés aux eaux pluviales sur le territoire de CAP Nord</p>

<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Étude du mode public collectif et de la solution retenue</p> <p>du choix de gestion de mise en œuvre du futur service d'assainissement de l'assainissement de l'œuvre de</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Maîtrise des coûts du SPED (service public d'élimination des déchets)</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Programme d'action en faveur de l'économie circulaire</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Réhabilitation Bâtiment Zone Petit Jean Roget, commune de Robert</p> <p>du Etude et Travaux</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Étude hydraulique de la rivière Cacao (Robert)</p>

<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants de la zone du BAC à La Trinité</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Accompagnement des producteurs non-ménagers</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Optimisation et généralisation du tri à la source des biodéchets et développement d'une gestion de proximité de ce flux mixte</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Redéfinition et optimisation des parcs de bornes de collecte des emballages ménagers</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux</p>	<p>Assistance d'ouvrage à l'accompagnement de l'étude du mode politique de la politique de CAP NORD à maîtrise pour de gestion de l'eau</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces</p>	<p>Aménagement d'un sentier découverte à Fonds Capot - Carbet Projet global : Réseau Point de Vue</p>

	naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Aménagement du Point de vue à Case Pilote – le Belvédère Projet global : Réseau Point de Vue
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Aménagement du Point de vue à Pointe Lamarre - Prêcheur Projet global : Réseau Point de Vue
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Aménagement Point de vue Morne Poirier Projet global : Réseau Point de Vue
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable (P2E2D)
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Elaboration de la stratégie de communication de la Direction environnement et mise en œuvre

<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable (P2E2D)</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Mise en exploitation du DoME de Grande Savane</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Extension du Sentier Littoral Nord Atlantique vers Grand Rivière</p>
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p>	<p>Sans objectif</p>	<p>Prévention et sensibilisation aux risques naturels Plan de formation et de communication</p>
<p>Sans axe</p>		<p>DiMIP – Dispositif Mutualisé d'Ingénierie de Projets de coopération décentralisée</p>



Annexe 3a - Fiches actions

(Se référer à l'annexe 3a)



Annexe 3b - Fiches projets

(disponible dans la version V2 2022 du CRTE)

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

AXES stratégiques	Objectifs Stratégiques	Actions	Echéances
<p>Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts économiques les conditions d'une reprise économique et en créant</p>	<p>Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Projet de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (France) et la Ville de San Cristóbal de Las Casas (Mexique) « Echanges d'expériences d'atténuation, d'adaptation et de résilience en agriculture, habitat et tourisme durable dans le contexte de changement climatique »</p>	<p>Début : 2020 Fin : 2022</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Vitrine du nord Projet de création d'une plateforme numérique de valorisation économique des atouts du nord</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2023</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Révision du Schéma de Cohérence Territoriale</p>	<p>Début : 2015 Fin : 2023</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Aménagement du Point de vue au Fromager – Saint Pierre Projet global : Réseau Point de Vue</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2022</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Aménagement du Point de vue et liaison piétonne au Morne Vert Projet global : Réseau Point de Vue</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2022</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Le réseau de Lecture Publique NordMediaTEK972 Animation et fonctionnement des bibliothèques et médiathèques du Nord</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2023</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Mise à Niveau Sentier Littoral Nord Atlantique</p>	<p>Début et fin : 2023</p>
	<p>Objectif 1.1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île</p>	<p>Elaboration de la stratégie à l'international du territoire Nord</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2022</p>
	<p>Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques</p>	<p>Parc d'Activités de Transition Énergétique et Innovation du Nord Zone d'activité de Bellefontaine</p>	<p>Début : 2018 Fin : 2024</p>
	<p>Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques</p>	<p>Réhabilitation de la MFR de Tartane, commune de Trinité</p>	<p>Début : 2022 Fin : 2023</p>

<p>Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques</p>	<p>Projet de développement de territoire « Entretien et valorisation des berges de rivières »</p>	<p>Début : 2022 Fin : 2024</p>
<p>Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques</p>	<p>CRTE projet stratégie - Plan d'actions en faveur de l'insertion par l'activité économique de CAP NORD</p>	<p>Début : 2022 Fin : 2023</p>
<p>Objectif 1.3 : renforcer le dynamisme des filières agricole et de la pêche</p>	<p>Carte de fidélité multi-boutiques digitale des commerçants du nord Application mobile</p>	<p>Début : 2016 Fin : 2022</p>
<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Requalification du front de mer de Grand/Rivière/ porte d'entrée du site classé des versants nord-ouest de la Pelée</p>	<p>Début : 2020 Fin : 2023</p>
<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Aménagement d'une aire d'accueil à Saut Babin – Ayoupa Bouillon Projet global : Réseau Point de Vue</p>	<p>Début : 2021 Fin : 2022</p>
<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Aménagement du Point de vue à Beauséjour – Grand Rivière Projet global : Réseau Point de Vue</p>	<p>Début et fin : 2022</p>
<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Réalisation de Belvédère et route de La Garanne au Précheur (Plan de Gestion des Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée)</p>	<p>Début : 2018 Fin : 2022</p>
<p>Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel</p>	<p>Centre d'Animation et d'interprétation de la Culture Américainienne de Vivé au Lorrain/ Parc Caribéen de la Vie Américainienne de</p>	<p>Début : 2023 Fin : 2027</p>

AMES stratégiques

Objectifs Stratégiques

Actions

Echéances

Objectif 2.1 : renforcer l'armature territoriale actuelle pour un développement cohérent du territoire	CRTE Projet d'embellissement du territoire Nord	Début : 2022 Fin : 2023
Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités	Action CRTE : Petites Villes de demain Projet : Création d'un Sentier de la biodiversité à Sainte-Marie	Début et fin : 2022
Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) au quartier L'Autre Bord (La TRINITE)	Non définie
Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre Nord Plage (MACOUBA), Usine & Reynold (ROBERT), Petite Rivière Salée (La TRINITE), Nouvelle RHI du Fort (SAINT-PIERRE), Lotissement MORIN (MORNE-VERT), Duchesne (ROBERT)	Non définie
Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RH) à Cité Grenade (AJOUPA-BOUILLON)	Début : 2022 Fin : 2027
Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Structurer la gouvernance et le suivi du PILHI : -Mettre en place une équipe pluridisciplinaire au sein de l'EPCI (action n°7-1) -Mettre à disposition des moyens techniques internes et matériels (action n°7-2)	Début : 2020 Fin : 2025
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Tickets PEVI	Début et fin : 2022
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Déploiement du PASS Numérique sur le territoire de CAP Nord Martinique	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Modernisation de l'information intercommunale avec création de services et d'espaces publics numériques pour les communes du Nord de la Martinique	Début : 2015 Fin : 2022 (action permanente)
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Le numérique au service du bien vieillir Laboratoire e santé	Début : 2017 Fin : 2023
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Stratégie de développement social	Début et fin : 2022
Objectif 2.4 : développer les services à la population	Services au public mobiles du Nord	Début et fin : 2022
Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative	Action CRTE : Petites Villes de demain Projet : Etude préalable à la réduction de la vulnérabilité sismique de l'Ecole Hermann Michel au Carbet	Début et fin : 2022
Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative	Action CRTE : Petites Villes de demain Projet : Embellissement Urbain de la Ville de Saint-Pierre	Début : 2022 Fin : 2023
Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative	Action CRTE : Petites Villes de demain Projet : Rénovation de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre : phase 1	Début : 2022 Fin : 2023
Sans objectif	Mise en œuvre de la politique intercommunale d'attribution et de la gestion de la demande de logement social	Début : 2022 Fin : 2027

Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités

Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l' environnement, intégrant la culture du risque

AMES stratégiques	Objectifs Stratégiques	Actions	Echéances
	Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique	Autorisation des systèmes d'endiguement du territoire communautaire	Début : 2021 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Modernisation des outils de gestion SPANC	Début : 2019 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Mise en conformité des stations d'épuration	Début : 2022 Fin : 2024
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA 2021-2026	Début : 2021 Fin : 2026 (action permanente)
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations de réhabilitation complète du réseau de collecte des eaux usées de Tartane - Commune de La Trinité, Programme 2020	Début : 2016 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	« Mise en conformité de l'agglomération du Robert Station d'épuration de Portlatéry, ouvrages et réseaux de transfert associés »	Début : 2016 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Reconstruction de la station d'épuration et du poste de refoulement au Lorrain	Début : 2021 Fin : 2022
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Dispositif de financement de l'assainissement aux particuliers (DFAP)	Début : 2021 Fin : 2022
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations d'amélioration des infrastructures d'assainissement collectif de CAP NORD Martinique	Début : 2021 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Modernisation et aménagement des réseaux des eaux usées du quartier Villeneuve	Début : 2021 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations de travaux de renforcement et de modernisation des ouvrages d'assainissement	Début : 2021 Fin : 2023
	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Mise à niveau de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs ≥ 2000 EH et suivi des milieux récepteurs de 4 stations d'épuration	Début : 2021 Fin : 2023

Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Programme de travaux relatif au plan d'urgence sécheresse eau potable 2020	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Travaux d'aménagement et d'alimentation en eau potable ZAE Mansarde Catalogne. Ville du Robert	Début et fin : 2021
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Modernisation et optimisation de l'interconnexion Vivé/CAP au Galion Nord/CAESM Ville de Trinité	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Réalisation du schéma directeur et du schéma de distribution en eau potable de CAP NORD	Début : 2020 Fin : 2022
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations d'amélioration des infrastructures d'eau potable de CAP NORD Martinique	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Dispositif d'achats groupés d'équipements d'exploitation AEP permettant la réduction de l'impact de la sécheresse sur la distribution de l'Eau Potable de CNM	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Zone de Mouillage Nord Atlantique	Début : 2019 Fin : 2022
Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Zone de Mouillage Nord Caraïbe	Début : 2017 Fin : 2022
Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Travaux d'équipements divers sur réseaux (groupes électrogènes, compteurs de sectorisation, réducteurs de pression, pré localisateurs...)	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Infrastructure et service de proximité numérique : connecter et mettre en réseau des places incontournables de communes et certains espaces publics ainsi que projet de bus numérique	Début : 2021 Fin : 2023
Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord de Martinique	Début : 2019 Fin : 2023



Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs

(disponible dans la version V2 2022 du CRTE)

Annexe 6 – Maquette financière
(mise à jour du 11 avril 2022)

AXES stratégiques	Objectifs Stratégiques	Actions	Coût global	Part MO	Part Autres MO	Etat (total)	Part Europe	Part CTM	CAF	ODE	Autres financeurs Montant
			69 831,00 €	22 088,00 €		40 330,00 €	- €				7 413,00 €
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique		Projet de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (France) et la Ville de San Cristóbal de Las Casas (Mexique) « Echanges d'expériences d'atténuation, d'adaptation, et de résilience en agriculture, habitat et tourisme durable dans le contexte de changement climatique »									
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	» Vitrine du nord Projet de création d'une plateforme numérique de valorisation économique des atouts du nord	50 000,00 €	21 525,00 €		28 475,00 €	- €				
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île										
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Révision du Schéma de Cohérence Territoriale	135 000,00 €	100 000,00 €		35 000,00 €	- €				
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Aménagement du Point de vue au Fromager – Pierre Saint Pierre Projet global : Réseau Point de Vue	350 000,00 €	55 000,00 €		50 000,00 €	- €	245 000,00 €			
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Aménagement du Point de vue et liaison piétonne au Morne Vert Projet global : Réseau Point de Vue	534 634,00 €	160 390,20 €		- €	- €	374 243,80 €			

Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Le réseau de Lecture Publique NordMediaTEK972 Animation et fonctionnement des bibliothèques et médiathèques du Nord	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	125 000,00 €				
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Mise à Niveau Sentier Littoral Nord Atlantique	250 000,00 €	50 000,00 €	75 000,00 €	- €					
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.1 : affirmer la place du nord au sein de l'île	Elaboration de la stratégie à l'international territoire Nord	15 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €					12 000,00 €
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	Parc d'activités de Transition Energétique et Innovation du Nord Zone d'activité de Bellefontaine	1 582 836,89 €	390 366,46 €	- €	633 134,76 €	316 567,37 €				242 768,30 €
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	Rehabilitation de la MFR de Tartane, commune de Trinité	1 157 921,15 €	173 688,17 €	- €	- €		173 688,17 €			810 544,81 €
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	Projet de développement de territoire « Entretien et valorisation des berges de rivières »	204 000,00 €		- €	- €	50 000,00 €				94 000,00 €
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.2 : relancer l'économie du nord en s'appuyant sur les filières stratégiques	CRTe projet stratégie - Plan d'actions en faveur de l'insertion par l'activité économique de CAP NORD	60 000,00 €	6 000,00 €	54 000,00 €	- €					
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et	Objectif 1.3 : renforcer le dynamisme des filières agricole et de la pêche	Carte de fidélité multi-boutiques digitale des commerçants du nord Application mobile	114 164,31 €	11 416,43 €	26 498,25 €	76 249,63 €					

en créant les conditions d'une reprise économique									
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel	1 500 000,00 €	390 000,00 €	210 000,00 €	- €	900 000,00 €			
	Requalification du front de mer de Grand Rivière/ porte d'entrée du site classé des versants nord-ouest de la Pelée								
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel	400 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €	280 000,00 €			
	Aménagement d'une aire d'accueil à Saut Babin – Ajoupa Bouillon Projet global : Réseau Point de Vue								
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel	345 000,00 €	103 500,00 €	- €	- €	241 500,00 €			
	Aménagement du Point de vue à Beauséjour – Grand Rivière Projet global : Réseau Point de Vue								
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel	750 000,00 €	150 000,00 €	363 000,00 €	237 000,00 €				
	Réalisation de Belvédère et route de La Garanne au Prêcheur (Plan de Gestion des Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée)								
Axe 1 : Affirmer l'attractivité du Nord en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique	Objectif 1.4 : valoriser la destination touristique nord à travers la culture, l'histoire et le patrimoine naturel	12 983 470,00 €	2 795 867,50 €	450 000,00 €	8 439 255,50 €	1 298 347,00 €			
	Centre d'Animation et d'interprétation de la Culture Américainienne de Vive au Lorrain/ Parc Caraïbéen de la Vie Américainienne de								
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.1 : renforcer l'armature territoriale pour un développement cohérent du territoire	250 000,00 €		- €	187 500,00 €	62 500,00 €			
	CRTE Projet d'embellissement du territoire Nord								
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.2 : faciliter les déplacements en renforçant le lien entre urbanisme et mobilités	797 761,00 €	159 552,20 €	79 776,10 €	398 880,50 €	159 552,20 €			
	Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Création d'un Sentier de la valorisation de la								

de développement durable et d'amélioration des mobilités		biodiversité à Sainte-Marie																	
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) au quartier L'Autre Bord (La TRINITE)	380 000,00 €	19000	304 000,00 €	- €	19000												38000
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre Nord (MACOUBA), Usine & Reynoir (ROBERT), Petite Rivière Salée (La TRINITE), Nouvelle RHI du Fort (SAINT-PIERRE), Lotissement MORIN (MORNE-VERT), Duchesne (ROBERT)	2 013 469,00 €	201 346,90 €	1 610 775,20 €	- €													201 346,90 €
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) à Cité Grenade (AOUPE-BOUILLON)	406 000,00 €	40 600,00 €	324 800,00 €	- €	20 300,00 €												20 300,00 €
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.3 : développer une offre de logements adaptée aux besoins	Structurer la gouvernance et le suivi du PLHI : -Mettre en place une équipe pluridisciplinaire au sein de l'EPCI (action n°7-1) -Mettre à disposition des moyens techniques internes et matériels (action n°7-2)	1 495 200,00 €	299 040,00 €	1 196 160,00 €	- €													
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	Objectif 2.4 : développer les services à la population	Tickets PEVI	309 500,00 €	46 500,00 €	- €	- €													20 000,00 €
																			243 000,00 €

<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Déploiement du PASS Numérique sur le territoire de CAP Nord Martinique</p>	<p>190 600,00 €</p>	<p>66 700,00 €</p>	<p>123 900,00 €</p>	<p>- €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Modernisation de l'informatisation intercommunale avec création de services et d'espaces publics numériques pour les communes du Nord de la Martinique</p>	<p>2 056 048,60 €</p>	<p>936 138,88 €</p>	<p>419 909,72 €</p>	<p>500 000,00 €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Le numérique au service du bien vieillir Laboratoire e santé</p>	<p>130 000,00 €</p>	<p>30 117,46 €</p>	<p>52 000,00 €</p>	<p>47 882,54 €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Stratégie de développement social</p>	<p>45 000,00 €</p>	<p>4 500,00 €</p>	<p>- €</p>	<p>- €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.4 : développer les services à la population</p>	<p>Services au public mobiles du Nord</p>	<p>174 520,00 €</p>	<p>8 732,00 €</p>	<p>63 000,00 €</p>	<p>60 488,00 €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Etude préalable à la réduction de la vulnérabilité sismique de l'Ecole Hermann Michel au Carbet</p>	<p>120 000,00 €</p>	<p>- €</p>	<p>33 402,00 €</p>	<p>- €</p>
<p>Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités</p>	<p>Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative</p>	<p>Action CRTE : Petites Villes de Demain Projet : Embellissement Urbain de la Ville de Saint-Pierre</p>	<p>498 989,00 €</p>	<p>151 241,00 €</p>	<p>102 970,00 €</p>	<p>- €</p>
						<p>25 500,00 €</p>
					<p>15 000,00 €</p>	
				<p>42 300,00 €</p>		<p>86 598,00 €</p>
						<p>32 000,00 €</p>

Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	2 Objectif 2.5: répondre aux besoins en construisant autrement, de manière plus qualitative	Action CRTE : Pettes Villes de Demain Projet : Rénovation de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre : phase 1	274 649,00 €	13 732,45 €	93 380,56 €	-	-	167 535,89 €	-	-	-
Axe 2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP NORD dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités	2 Sans objectif	Mise en œuvre de la politique intercommunale d'attribution et de la gestion de la demande de logement social	385 092,18 €	38 509,22 €	308 073,74 €	-	-	38 509,22 €	-	-	-
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.1 : limiter l'exposition aux risques, tout en tenant compte de l'augmentation des risques face au changement climatique	Autorisation des systèmes d'endiguement du territoire communautaire	441 000,00 €	220 500,00 €	220 500,00 €	-	-	-	-	-	-
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions	Modernisation des outils de gestion SPANC	43 360,00 €	-	-	-	-	30 352,00 €	13 008,00 €	-	-
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions sur les milieux	Mise en conformité des arrêtés de stations de dépollution	100 000,00 €	-	-	-	-	50 000,00 €	50 000,00 €	-	-
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions sur les milieux	Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA 2021-2026	196 000,00 €	-	-	-	-	64 410,00 €	-	-	131 590,00 €
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions sur les milieux	Opérations de réhabilitation complète du réseau de collecte des eaux usées de Tartane - Commune de La Trinité. Programme 2020	4 000 000,00 €	-	-	-	-	-	900 000,00 €	3 100 000,00 €	-
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions sur les milieux	« Mise en conformité de l'agglomération du Robert Station de dépollution de Portelary, ouvrages et réseaux de transfert associés »	2 545 424,00 €	-	-	-	-	2 123 799,00 €	421 625,00 €	-	-

Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Reconstruction de la station d'épuration et du poste de refoulement au Lorrain	2 500 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €	1 800 000,00 €
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Dispositif de financement de l'assainissement aux particuliers (DFAP)	2 275 000,00 €	525 000,00 €	- €	- €	1 750 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations d'amélioration des infrastructures d'assainissement collectif de CAP NORD Martinique	1 500 000,00 €		- €	- €	1 500 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Modernisation et aménagement des réseaux des eaux usées du quartier Villeneuve Ville de Sainte-Marie	1 150 000,00 €		- €	- €	550 000,00 €	600 000,00 €
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations de travaux de renforcement et de modernisation des ouvrages d'assainissement	1 200 000,00 €		- €	640 000,00 €	560 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Mise à niveau de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs ≥ 2000 EH et suivi des milieux récepteurs de 4 stations d'épuration	500 000,00 €		- €	- €	200 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Programme de travaux relatif au plan d'urgence sécheresse eau potable 2020	4 509 320,00 €		1 987 524,00 €	- €	1 570 000,00 €	851 796,00 €
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Travaux d'aménagement et d'alimentation en eau potable ZAE Mansarde Catalogne. Ville du Robert	140 000,00 €		- €	- €	42 000,00 €	

Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Modernisation et optimisation de l'interconnexion Vivé/CAP NORD/CAESM au Galion Ville de Trinité	2 000 000,00 €		500 000,00 €	- €	- €	400 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	1 100 000,00 €
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Réalisation du schéma directeur et du schéma de distribution d'alimentation en eau potable de CAP NORD	250 000,00 €		- €	- €	- €	100 000,00 €		150 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Opérations d'amélioration des infrastructures d'eau potable de CAP NORD Martinique	1 500 000,00 €		- €	- €	- €			1 500 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Dispositif d'achats groupés	500 000,00 €		- €	- €	- €			500 000,00 €	
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	AEP permettant la réduction de l'impact de la sécheresse sur la distribution de l'Eau Potable de CNM	583 100,00 €	116 620,00 €	58 310,00 €	250 733,00 €	157 437,00 €				
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.2 : améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions sur les milieux	Zone de Mouillage Nord Carabe	1 583 465,00 €	316 693,00 €	158 346,50 €	633 386,00 €	475 039,50 €				
Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque	Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique	Travaux d'équipements divers sur réseaux (groupes électrogènes, compteurs de sectorisation, réducteurs de pression, pré localisateurs...)	7 450 000,00 €		1 600 000,00 €	- €	1 205 000,00 €		1 050 000,00 €	3 595 000,00 €	

		923 883,00 €	103 883,00 €	580 000,00 €	- €					
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p> <p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Infrastructure et service de proximité numérique : connecter et mettre en réseau des places incontournables de communes et certains espaces publics ainsi que projet de bus numérique</p>					240 000,00 €				
							50 000,00 €			60 000,00 €
<p>Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque</p> <p>Objectif 3.3 : préserver, restaurer, promouvoir et valoriser les espaces naturels (forêts, littoral, marin, maritime...) et les paysages de CAP Nord Martinique</p>	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord de Martinique</p>	150 000,00 €	40 000,00 €							
		66 269 238,13 €	7977 515,42 €	93 508,55 €	11 269 355,07 €	12 104 509,93 €	10 472 370,98 €	713 988,17 €	9 906 633,00 €	13 731 357,01 €

Annexe 7 – Contractualisation et programmes Etat

Contractualisation / Objectifs Convention partenariale		Co contractant (s) principal (aux) du territoire	Co Contractant principal
Projets relevant du protocole d'accord nécessaire à la mise en œuvre des actions prioritaires du PILHI 2020-2025 signé le 16 janvier 2020	Mise en œuvre des actions prioritaires	CAP Nord Martinique	Etat
Projets relevant du partenariat avec l'ADEME approuvé en CC du 18 mars 2021	Réduction des déchets et économie circulaire	CAP Nord Martinique	ADEME
Projets émanant de l'élaboration du PLP DMA 2021-2026 validé en CC du 18 mars 2021	Financement des actions à définir à l'issue du diagnostic du territoire	CAP Nord Martinique	ADEME
Renouvellement du PLIE 2022 - 2026	Programme pluriannuelle de lutte contre le chômage des demandeurs d'emploi du Nord en difficultés socioprofessionnelles	CAP Nord Martinique	ETAT
Mise en place d'une cellule IAE (Insertion par l'activité Economique) Nord		CAP Nord Martinique	Etat
Contrat intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD)			
Convention d'adhésion Petites Villes de demain de la CAP Nord Martinique du 28 mai 2021 et valable jusqu'au 30 novembre 2022	Accompagner des centralités fragiles dans la concrétisation de leur projet de territoire Conforter leur statut de ville dynamique où il fait bon vivre et respectueuse de l'environnement répondre à l'émergence de nouvelles problématiques sociales et économiques Participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement	CAP Nord Martinique, les communes de Saint-Pierre, Carbet, La Trinité, Sainte Marie	Etat



Maisons France Services (Morne Vert, le Lorrain)		CAP Nord Martinique, Morne Vert, le Lorrain	Etat
---	--	---	------

Annexe 8 – Organismes de coopération

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire (CA/CC, communes)
AGENCE MARTINICAISE DE L'ENERGIE (AME)	Energie	CAPNORD
Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL)	littoral	CAPNORD
Comité consultatif de gestion de la réserve marine Albert FALCO	biodiversité marine	CAPNORD
Comité de gestion « Qualité tourisme en Martinique »	tourisme	CAPNORD
Comité de l'eau et de la biodiversité	eau et biodiversité	CAPNORD
Comité de pilotage - labellisation forêt d'exception	forêt	CAPNORD
Comité de pilotage du fonds d'expérimentation sociale pour la jeunesse	social - jeunesse	CAPNORD
Comité de pilotage du Grand Saint-Pierre		CAPNORD
Comité de pilotage du plan climat énergie territorial (PCET)	énergie -climat	CAPNORD
Comité de pilotage du projet régional de création d'une réserve marine naturelle au Prêcheur	biodiversité marine	CAPNORD
Comité de pilotage du schéma d'aménagement régional (SAR)	aménagement	CAPNORD
Comité de pilotage du schéma directeur d'assainissement de la Martinique	eau - assainissement	CAPNORD
Comité de pilotage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) et de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN)	numérique	CAPNORD
Comité de pilotage Étude de faisabilité pour la création de zones de mouillage de Case-Pilote au Prêcheur	portuaire	CAPNORD
Comité de pilotage pour l'élaboration du projet martiniquais du tourisme - Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)	tourisme	CAPNORD

Comité départemental de l'habitat Comité de pilotage de lutte contre l'habitat indigne	habitat	CAPNORD
Comité des financeurs CAF-CAP Nord Martinique REEAP	financement	CAPNORD
Comité du Contrat de Baie de Fort- de-France		CAPNORD
Comité du contrat de Rivière du Galion		CAPNORD
Comité Local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)	habitat	CAPNORD
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	social	CAPNORD
Comité pour la mise en place du musée régional des civilisations	culture	CAPNORD
Comité Technique (COTECH) de l'Animation Territoriale Nord Atlantique	animation territoriale	CAPNORD
Comité Technique (COTECH) de l'Animation Territoriale Nord Caraïbe	animation territoriale	CAPNORD
Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de gestion des déchets	déchets	CAPNORD
Commission d'attribution de logements des bailleurs sociaux Conseil de surveillance SMHLM	habitat	CAPNORD
Commission départementale d'aménagement	aménagement	CAPNORD
Commission départementale de la nature, des sites et paysages	biodiversité	CAPNORD
Commission régionale de l'économie agricole du monde rural	agricole	CAPNORD
Commission régionale du Patrimoine et de l'architecture (CRPA)	culture - patrimoine	CAPNORD
Concours villes et villages fleuris (CMT)	biodiversité - culture	CAPNORD
Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte	financement	CAPNORD

d'Autonomie (CFPPA)		
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	santé	CAPNORD
Conseil d'administration de l'Association Maison Rurale et Familiale Trinité	social	CAPNORD
Conseil d'administration de l'Association culturelle de l'Habitation Fonds Saint-Jacques	culture	CAPNORD
Conseil d'administration de l'association de gestion et de protection des animaux (AGPAM)	bien-être animal	CAPNORD
Conseil d'administration de l'autorité organisatrice de transport unique – Martinique Transport	mobilité	CAPNORD
Conseil d'administration d'établissements scolaires	éducation	CAPNORD
Conseil d'administration du collège du Carbet	éducation	CAPNORD
Conseil d'administration du groupement régional de santé publique (ARS)	santé	CAPNORD
Conseil de développement du Grand Port Maritime de Martinique Carbet	portuaire	CAPNORD
Conseil de surveillance du centre hospitalier de La Trinité	santé - sécurité	CAPNORD
Conseil de surveillance du centre hospitalier de Lorrain/Basse-Pointe	santé - sécurité	CAPNORD
Etudes sur les zones d'activités économiques (CCIM)		CAPNORD
Conseil de surveillance du centre hospitalier du Nord Caraïbe	santé - sécurité	CAPNORD
Géo Martinique		CAPNORD
INTERCO OUTRE MER		CAPNORD
Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB)	biodiversité	CAPNORD
Parc National de la Martinique (PNM)	biodiversité	CAPNORD



Parc Naturel Marin de la Martinique (PNMM)	biodiversité marine	CAPNORD
Programme local de prévention des déchets	déchets	CAPNORD
Réseau de Living labs (Laboratoires des usages)	recherche	CAPNORD
Société Publique Locale Martinique Energie Nouvelle	énergie	CAPNORD
Société d'économie mixte Energie Martinique	énergie	CAPNORD
Établissement Public Foncier Local (EPFL)	habitat - foncier	CAPNORD
Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets (SMTVD)	déchets	CAPNORD
SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT EQUIPEMENT	aménagement	CAPNORD
Commission Consultative Paritaire de la Transition Energétique entre SMEM et les 3 EPCIs	énergie	CAPNORD



**Annexe 9 – Diagnostic du territoire établi par FORS et validé en bureau communautaire du
03/02 /2022**

